



Projet de parc éolien Vaux-Coulommès II dans les Ardennes

| Communes de Coulommès-et-Marqueny et Vaux-Champagne

FORMAT
FOLIO
A3
RECTO

**Annexe paysagère de l'étude d'impact
du dossier de demande d'autorisation environnementale
VOLET 2 : impacts et mesures**

SOMMAIRE

CARTE	3
PARTIE 1 : ÉTUDE DES VARIANTES	4
PARTIE 2 : ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET	12
Analyse théorique de la visibilité du projet	13
Angles d'occupation, respiration et densité éolienne théoriques autour des lieux de vie	18
Présentation de l'impact sur les paysages et lieux de vie par étude des photomontages	31
Synthèse des impacts avant mesures	175
PARTIE 3 : MESURES D'INTÉGRATION ET IMPACTS RÉSIDUELS	178
PARTIE 4 : CONCLUSION	187
PARTIE 5 : MÉTHODES ET BIBLIOGRAPHIE	188

Implantation retenue



Parcs alentours (mise à jour 01/04/2025)

- Eolienne construite
- Eolienne autorisée
- Eolienne à l'instruction

Modèle et hauteur bout de pale

- E1 : V136 - 166 m
- E2 : V150 - 180 m
- E3 : V136 - 166 m
- E4 : V150 - 200 m
- E5 : V150 - 190 m
- E6 : V136 - 173 m
- E7 : V150 - 200 m
- E8 : V150 - 200 m
- E9 : V126 - 156 m
- E10 : V126 - 156 m



Conception: Sorgo n°20240615 / E. GIVET
Données issues de la BD Carthage®, BD Route
500®, RGC®, BD Topo® - IGN - (2021), SOEs -
CORINE Landcover 2018
Source de données : SORG0 (2024), DREAL,
DDT08, AAB
Date : 06/10/2025



① Etude des variantes

ÉTUDE DES VARIANTES

Rappel du projet de paysage

Le projet de PEVC II concerne la zone de transition de la Côte de Bourcq entre, d'une part, la Champagne crayeuse et ses vastes plaines agricoles au sud et à l'ouest et, d'autre part, la Champagne humide et le relief vallonné des Ardennes à l'est et au nord. Le cadrage préalable montre que la zone du projet est jugée défavorable pour l'implantation d'éoliennes vis-à-vis des paysages par des documents de l'Etat (ZFDE, Plan de paysage éolien), toutefois non opposables. L'état initial permet d'identifier précisément les enjeux identifiés dans ces documents et les sensibilités associées à trois échelles de territoire pour estimer la capacité d'accueil d'un projet éolien dans ce contexte délicat.

Les recommandations d'implantation émises précédemment dans le projet de paysage développées suite à l'analyse de l'état initial (TOME 1) sont les suivantes :

- Orientations pour l'échelle éloignée
 - Respecter l'égrenage de l'éolien sur les hauteurs de la Côte de Bourcq
 - Garantir la lisibilité de la silhouette urbaine de Vouziers -en limitant la perception de l'éolien en arrière-plan, et la qualité des vues depuis Reithel et la Crête de Poix
- Orientations pour l'échelle rapprochée
 - Respecter la lisibilité des avancées du relief de la Côte de Bourcq ("les proues") en évitant l'omniprésence de l'éolien dans les séquences perçues
 - Eviter le renforcement de l'éolien dans les secteurs de saturation avérée
 - Recul vis-à-vis des village pour éviter l'effet de surplomb
- Orientations pour l'échelle immédiate
 - Prolonger l'implantation en extension des parcs existants
 - Respecter les lambeaux boisés et les ondulations de terrain

Traduction du projet de paysage en pistes d'implantation

L'implantation de chacune des variantes a été pensée pour suivre les lignes et les gabarits déjà installés à proximité, afin de limiter la perception du renforcement de la présence de l'éolien dans les secteurs déjà concernés. Cette implantation permet d'égrener l'éolien sur les hauteurs de la Côte de Bourcq, en évitant la focalisation du regard, dans la logique des installations existantes.

Toujours le long de la Côte de Bourcq, les implantations s'inscrivent dans la limite des parcs déjà autorisés et construits, afin d'éviter l'effet de surplomb.

La zone d'implantation sud est moins occupée pour garantir la lisibilité de la silhouette de Vouziers en limitant la perception de l'éolien en arrière-plan.

Les variantes

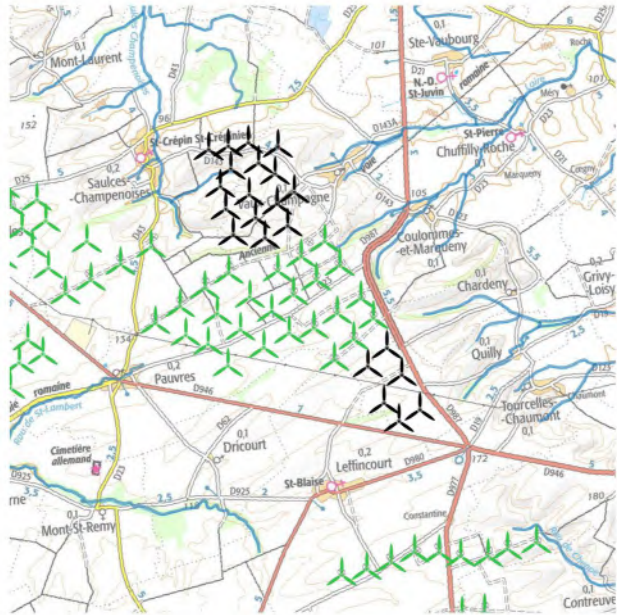
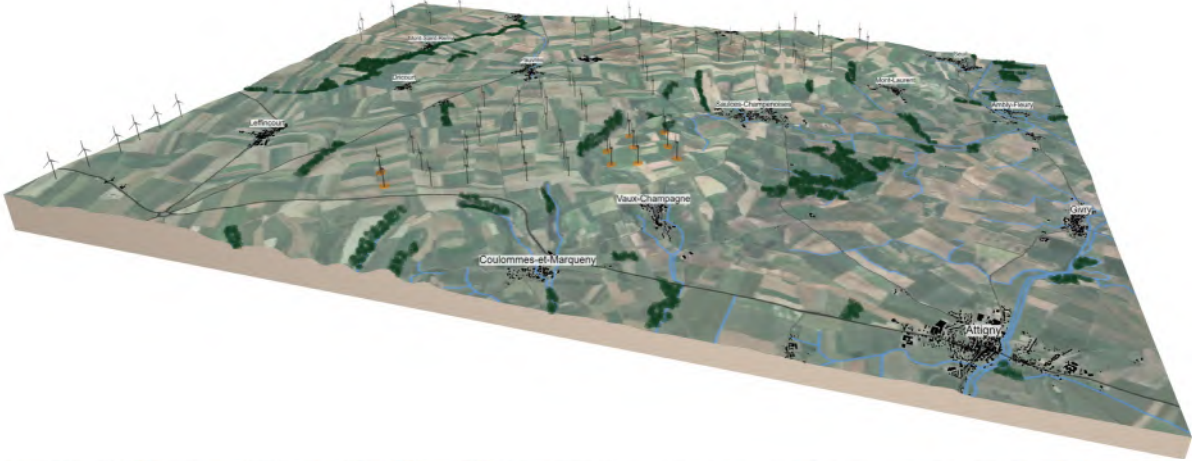
Trois variantes ont été étudiées en croisant l'optimisation énergétique avec les contraintes et servitudes identifiées dans les différentes expertises (techniques environnementales, d'urbanisme, réglementaires...). Les 3 variantes de 21, 15 et 10 éoliennes sont toutefois analysées ici par rapport au projet de paysage (pages suivantes).

La variante 3 est la plus favorable, elle prévoit l'implantation de 10 éoliennes (variante retenue).

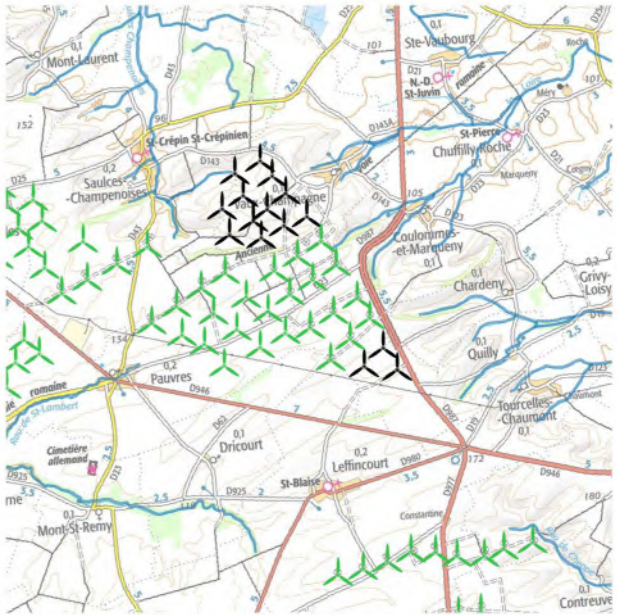
Point sur les photomontages

Pour l'étude des variantes, des photomontages ont été réalisés depuis des points de vues représentatifs des enjeux, en comparant les différentes implantations. Les vues et photomontages sont réalisés par un photographe professionnel (« Pictures & Co »).

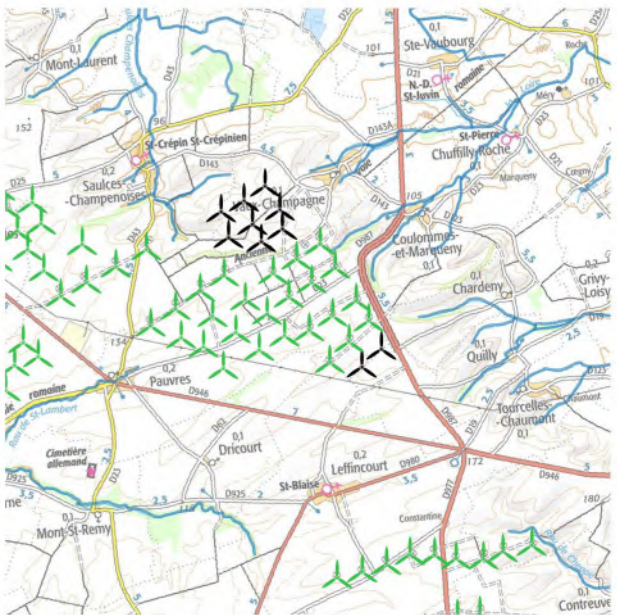
Les vues « état initial » correspondent à l'état de l'éolien de septembre 2024. Les photomontages sont réalisés avec les modèles d'éoliennes projetés à savoir V126 (156 m bout de pale), V136 (166m ou 173 bout de pale) et V150 (180 à 200 m bout de pale).



Variante 1 à 21 éoliennes

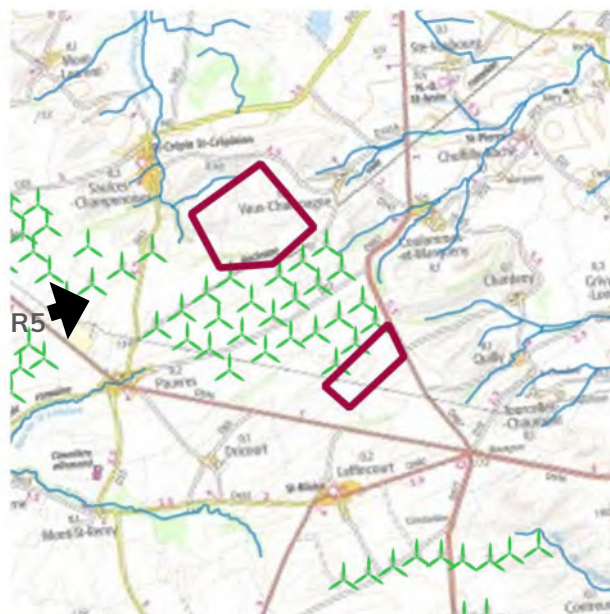


Variante 2 à 15 éoliennes



Variante 3, projet retenu à 10 éoliennes

Comparaison des variantes - VUE n°R5



Etat initial

Vue prise depuis la D946 (à plus de 4 km de la ZIP)

Orientation : Est

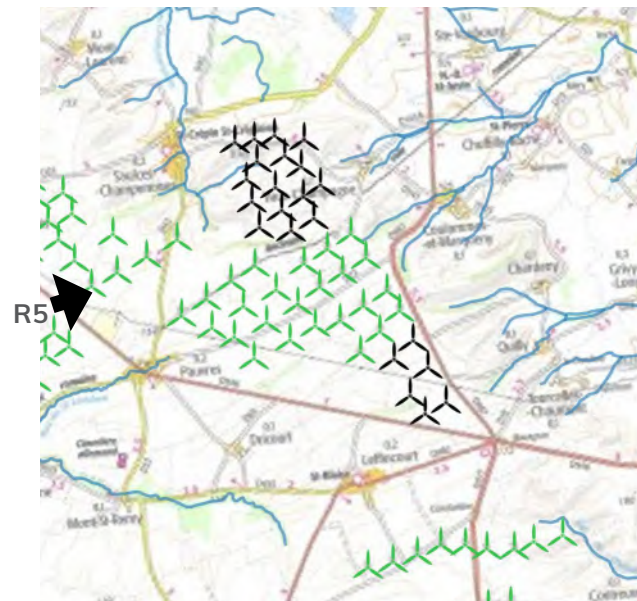
Ce secteur de la plaine concentre les caractéristiques industrielles du paysage : plaine agricole, usine de déshydratation, éolien, lignes électriques.

Ces éléments ponctuent aléatoirement le socle de la plaine. Le regard est ici attiré par l'usine de déshydratation avant de filer sur les lointains.

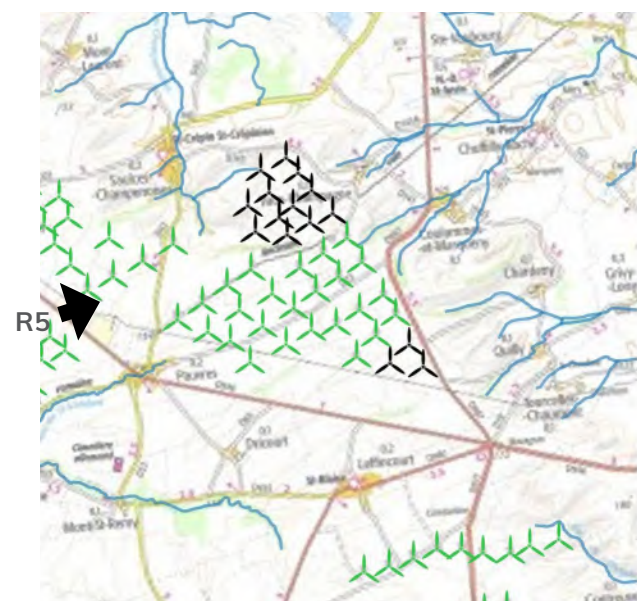
Le projet est à l'arrière-plan de ce pôle éolien, à plus de 4 km. L'installation de nouveaux parcs dans ces secteurs appelle à une grande vigilance pour maintenir cette fluidité de lecture du paysage.

Commentaire concernant les variantes (photomontages en page suivante)

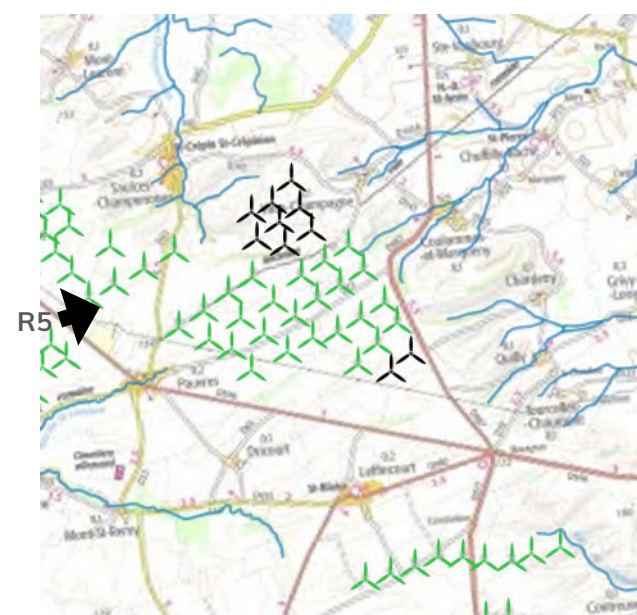
Les variantes de 21 et 15 éoliennes optimisent le potentiel énergétique du site. Mais la concentration éolienne vient concurrencer le bâti de l'usine de déshydratation dans la lecture du paysage. La variante allégée à 10 éoliennes s'inscrit dans la logique du pôle éolien en densité et rapport d'échelle.



Variante 1 : un projet de 21 éoliennes



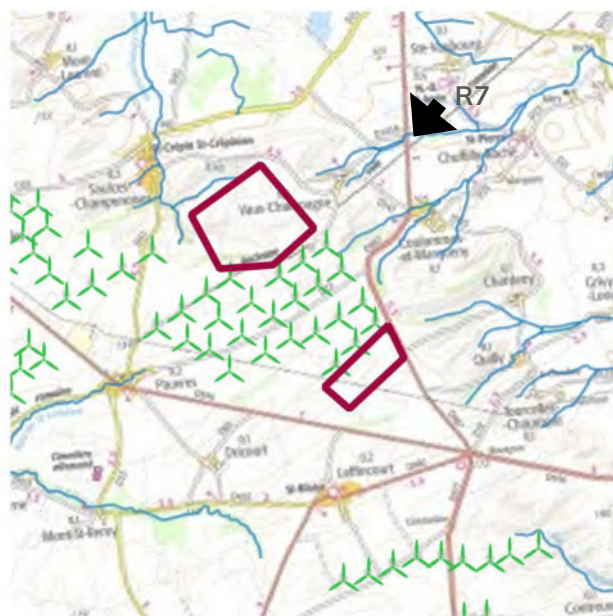
Variante 2 : un projet de 15 éoliennes



Variante 3 (projet retenu) : un projet de 10 éoliennes adapté



Comparaison des variantes - VUE n°R7



Etat initial

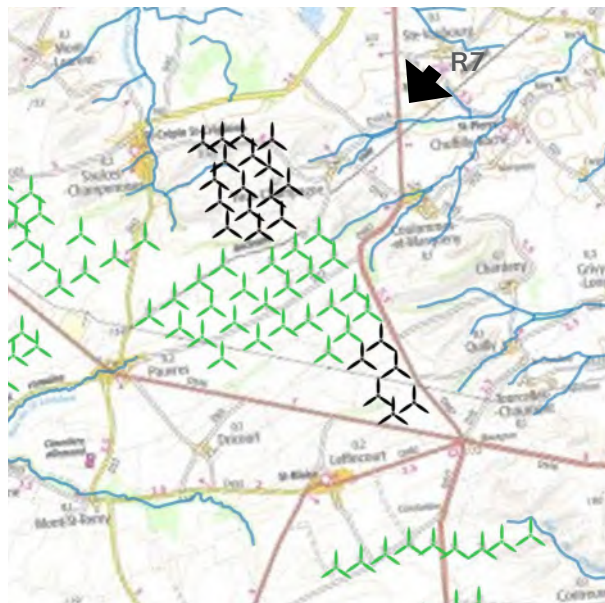
Vue prise depuis les abords de Sainte-Vaubourg (à plus de 4 km de la ZIP)

Orientation : Sud-Ouest

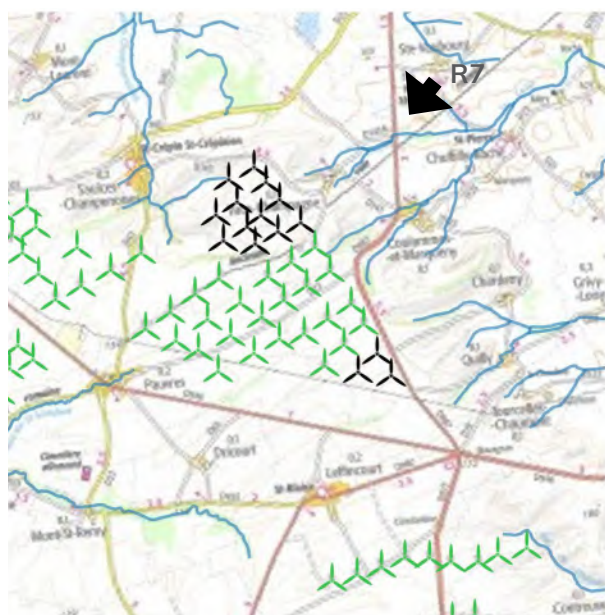
A la douceur du relief en creux d'avant-plan répond la douceur des lignes de la côte de Bourcq à l'horizon, en particulier le secteur central qui vient en proéminence sur la plaine, la dominant de 70m. L'éolien appartient à ce paysage, il borde la Côte de Bourcq.

Commentaire concernant les variantes (photomontages en page suivante)

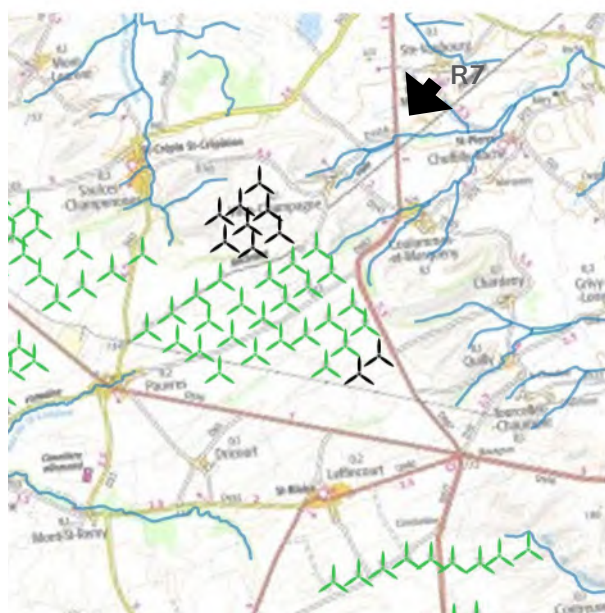
Les trois variantes s'inscrivent dans la continuité des projets existants, avec le même rapport d'échelle et une implantation similaire plutôt géométriques. Les variantes comportant 21 et 15 éoliennes sont plus denses et dépassent la Côte de Bourcq, altérant et uniformisant ce relief géographique. En revanche, la variante de 10 éoliennes (dont 8 visibles ici sur la ZIP nord) est plus aérée et laisse place à un relief doux qui s'étend vers la plaine. Elle s'intègre ainsi harmonieusement dans le paysage local.



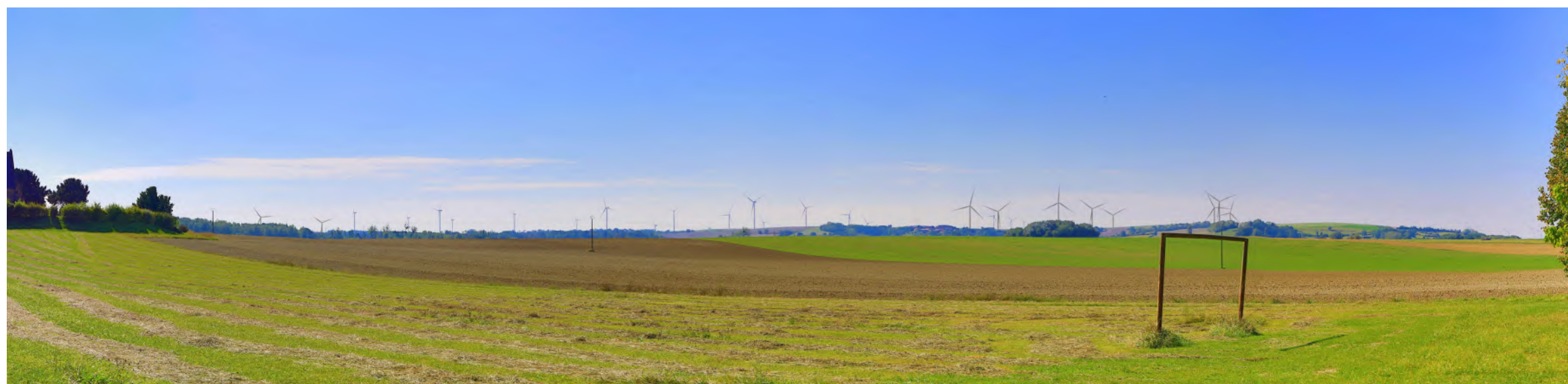
Variante 1 : un projet de 21 éoliennes



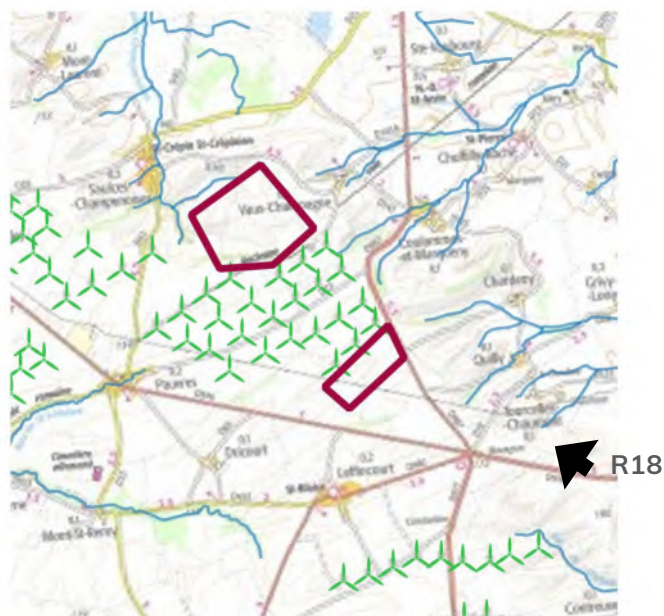
Variante 2 : un projet de 15 éoliennes



Variante 3 (projet retenu) : un projet de 10 éoliennes adaptées



Comparaison des variantes - VUE n°R18



Etat initial

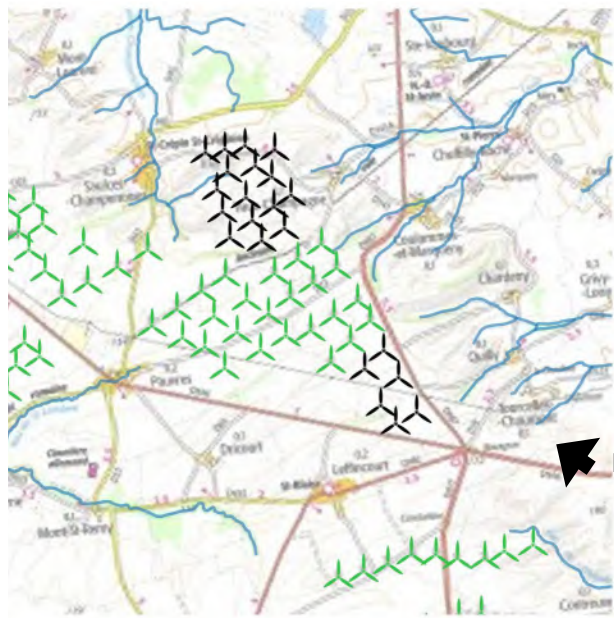
Vue prise depuis la D946 à 4 km de la ZIP sud et 7 km de la ZIP nord

Orientation : Nord

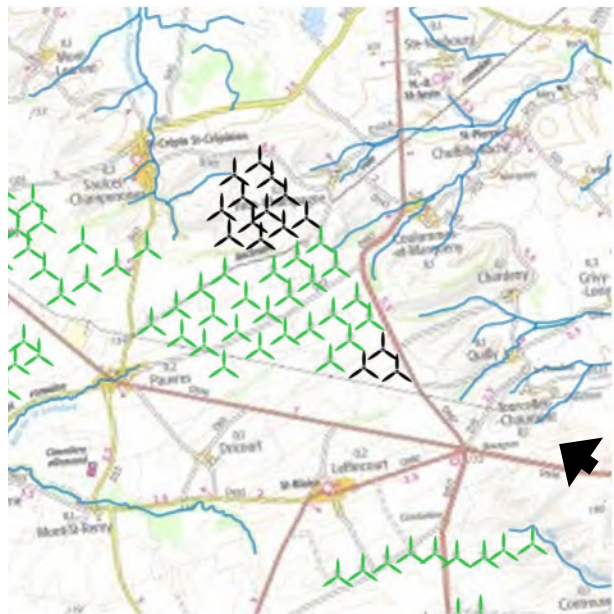
Ce panorama donne à voir le village et la Côte de Bourcq. La Côte est marquée par le relief mais aussi par une mosaïque végétale spécifique. Les éoliennes appartiennent clairement au plateau, dans un rapport d'échelle cohérent. Le village, au relief aplani, est très lisible à droite.

Commentaire concernant les variantes (photomontages en page suivante)

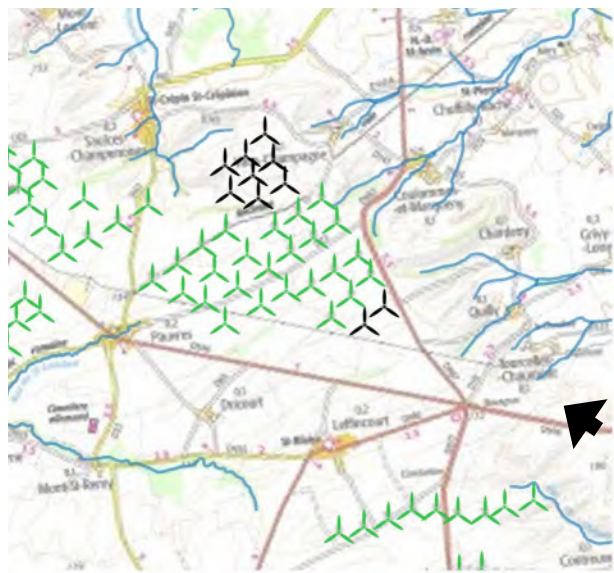
De ce point de vue, les éoliennes des 3 variantes se tiennent à distance de la Côte de Bourcq et du Vallage. Elles appartiennent à la plaine et densifient le pôle éolien : la variante 3, moins dense, s'intègre mieux (implantation plus aérée, retrait plus marqué par rapport à la Côte de Bourcq). Au premier plan, l'éolien se rapproche de l'observateur, et la variante 3 (avec ses 2 éoliennes sur la ZIP sud) est moins pregnante.



Variante 1 : un projet de 21 éoliennes



Variante 2 : un projet de 15 éoliennes



Variante 3 (projet retenu) : un projet de 10 éoliennes adapté



2 Analyse des impacts du projet

ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET

- L'analyse des impacts du projet se base sur trois approches différentes :
- 1-l'analyse théorique de la visibilité du projet à l'échelle du bassin de perception potentiel
 - 2 - Angles d'occupation, respiration et densité éolienne théoriques autour des lieux de vie
 - 3 - Présentation de l'impact sur les paysages et lieux de vie par étude des photomontages

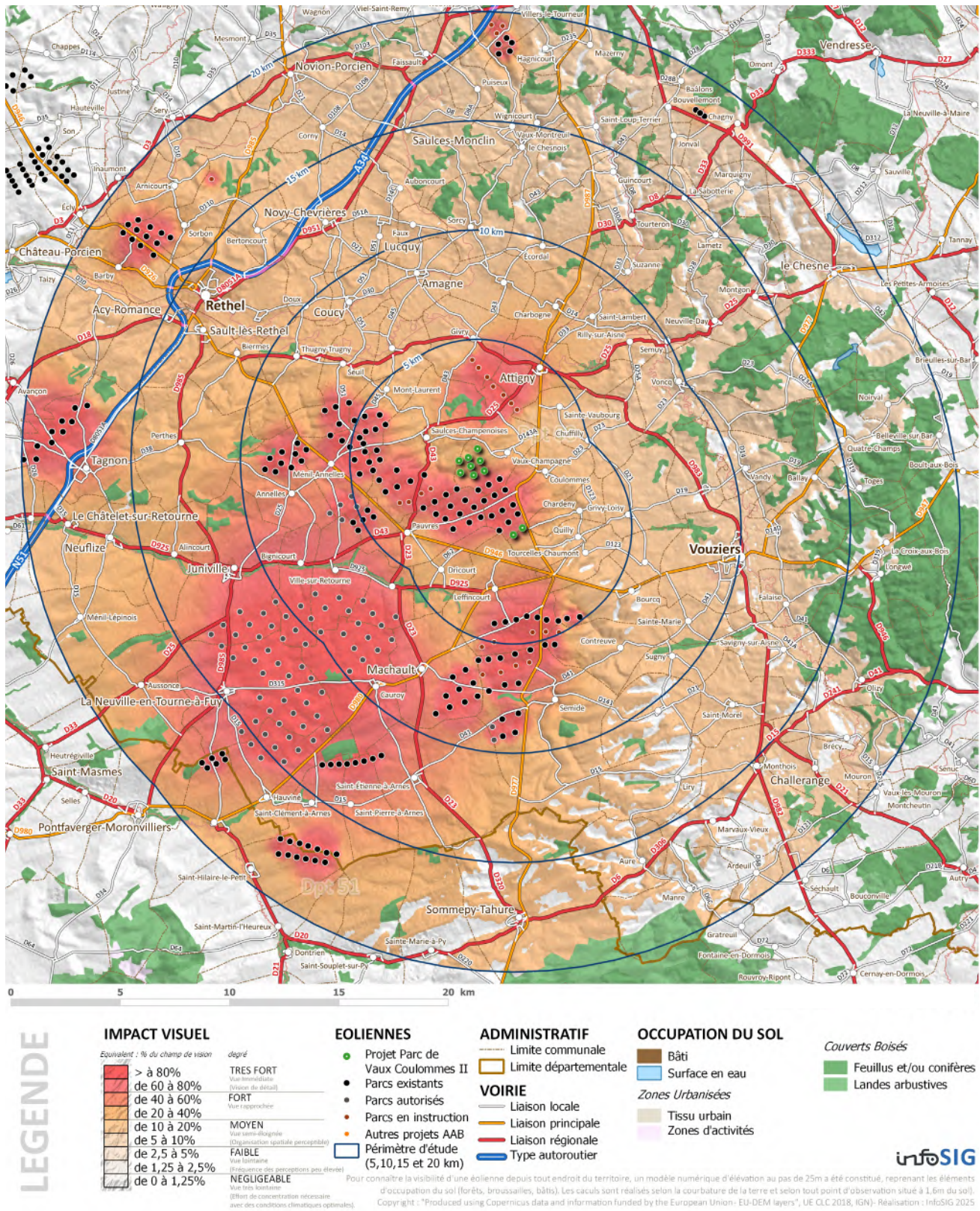
1-Analyse théorique de la visibilité du projet

Dans un rayon de 20 km autour du projet, une analyse cartographique a été réalisée afin d'établir l'impact visuel théorique du projet. Le projet s'inscrit dans un contexte où l'éolien occupe une place importante en termes de visibilité. En effet, depuis des espaces correspondant à environ 90 % de la zone d'étude (rayon de 20 km autour du projet), l'éolien est actuellement perceptible. Pour cette analyse, les parcs éoliens construits, autorisés et en instruction ont été pris en compte.

Cette analyse prend en compte la topographie, le bâti et la végétation lorsqu'ils sont connus. Ainsi, sur la totalité de la surface étudiée, le projet est visible depuis 67 % des espaces (972 km²). Ces espaces sont cartographiés sur la page suivante. Cependant, étant donné le contexte éolien existant, cet impact visuel ne correspond qu'à une majoration d'environ 0,08 % des espaces depuis lesquels des éoliennes sont visibles (1,2 km²). Cette augmentation de l'impact visuel ne modifie globalement pas le pourcentage des espaces depuis lesquels l'éolien est visible (90% de la zone d'étude). L'augmentation de l'impact visuel à l'échelle de cette zone d'étude élargie peut ainsi être considérée comme négligeable.

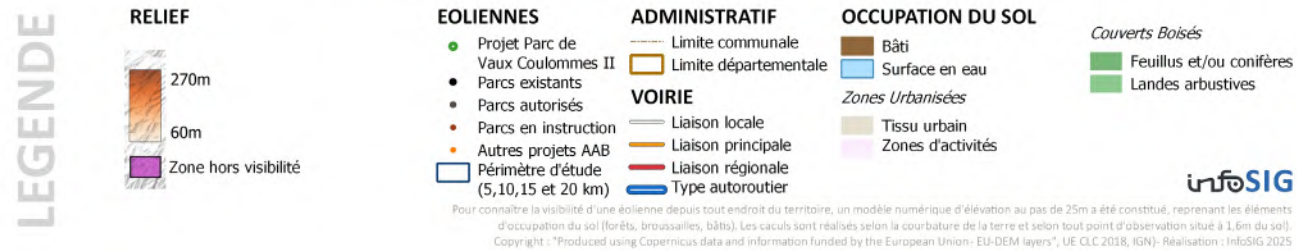
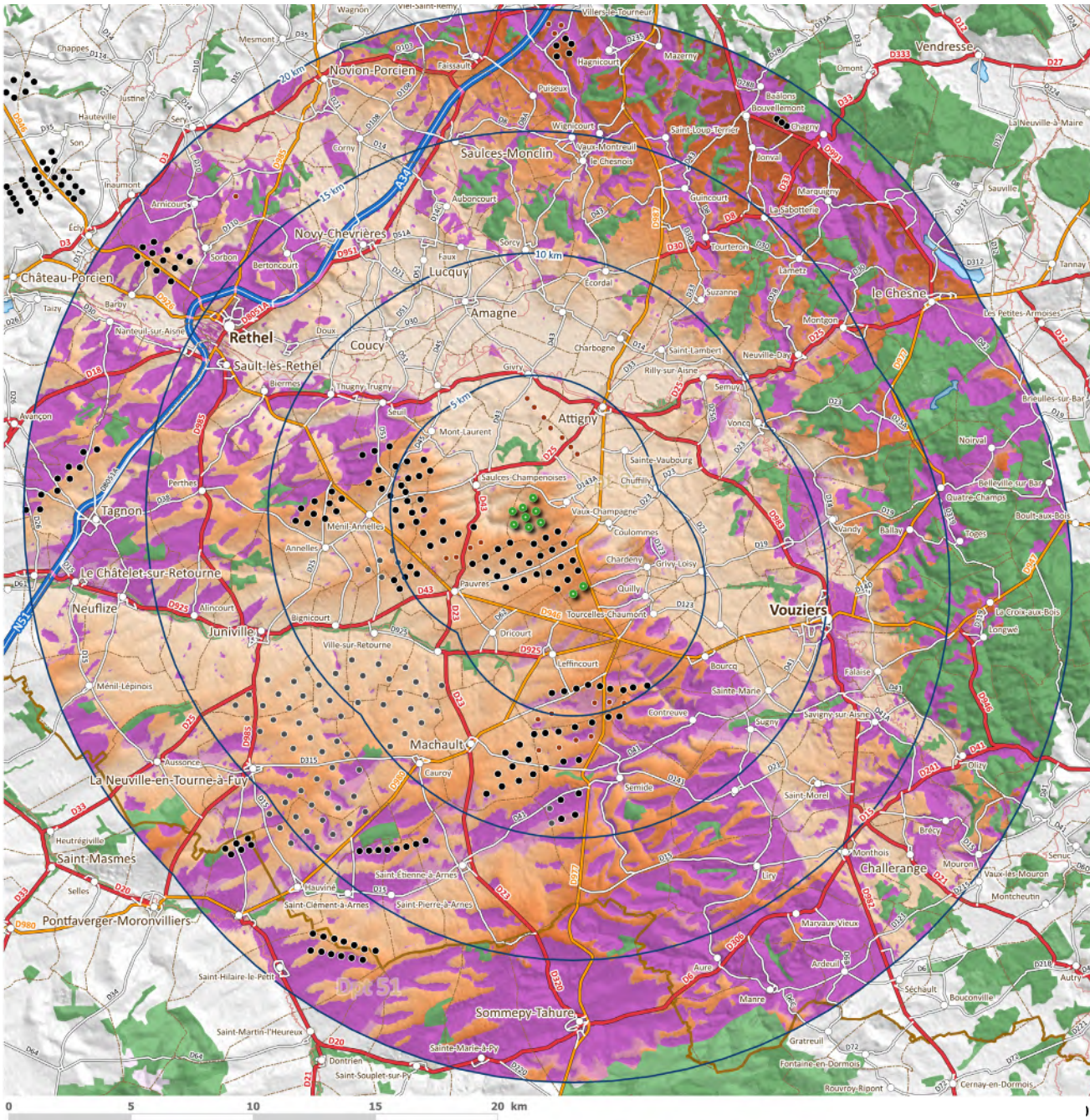
La visibilité théorique du projet est également à nuancer par la prégnance des éoliennes dans le champ de vision. En effet, les espaces depuis lesquels les éoliennes sont perceptibles correspondent à tous les espaces depuis lesquels un observateur peut percevoir ne serait-ce que l'extrémité d'une pale. En ce sens, cette analyse n'est que théorique et est complétée par l'analyse de photomontages qui permettent d'analyser plus finement l'impact réel que pourra avoir le projet sur les perceptions.

Etat des lieux de la visibilité théorique de l'éolien sans le projet



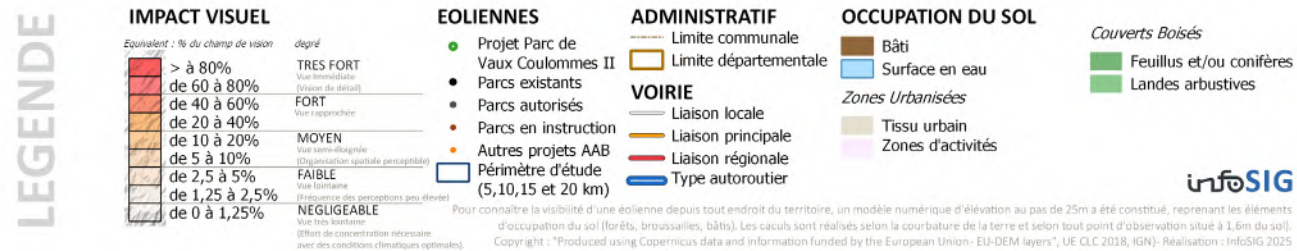
Cette carte représente les zones de perception et non perception du projet.

Impact visuel du projet de Parc Eolien de Vaux Coulommès II



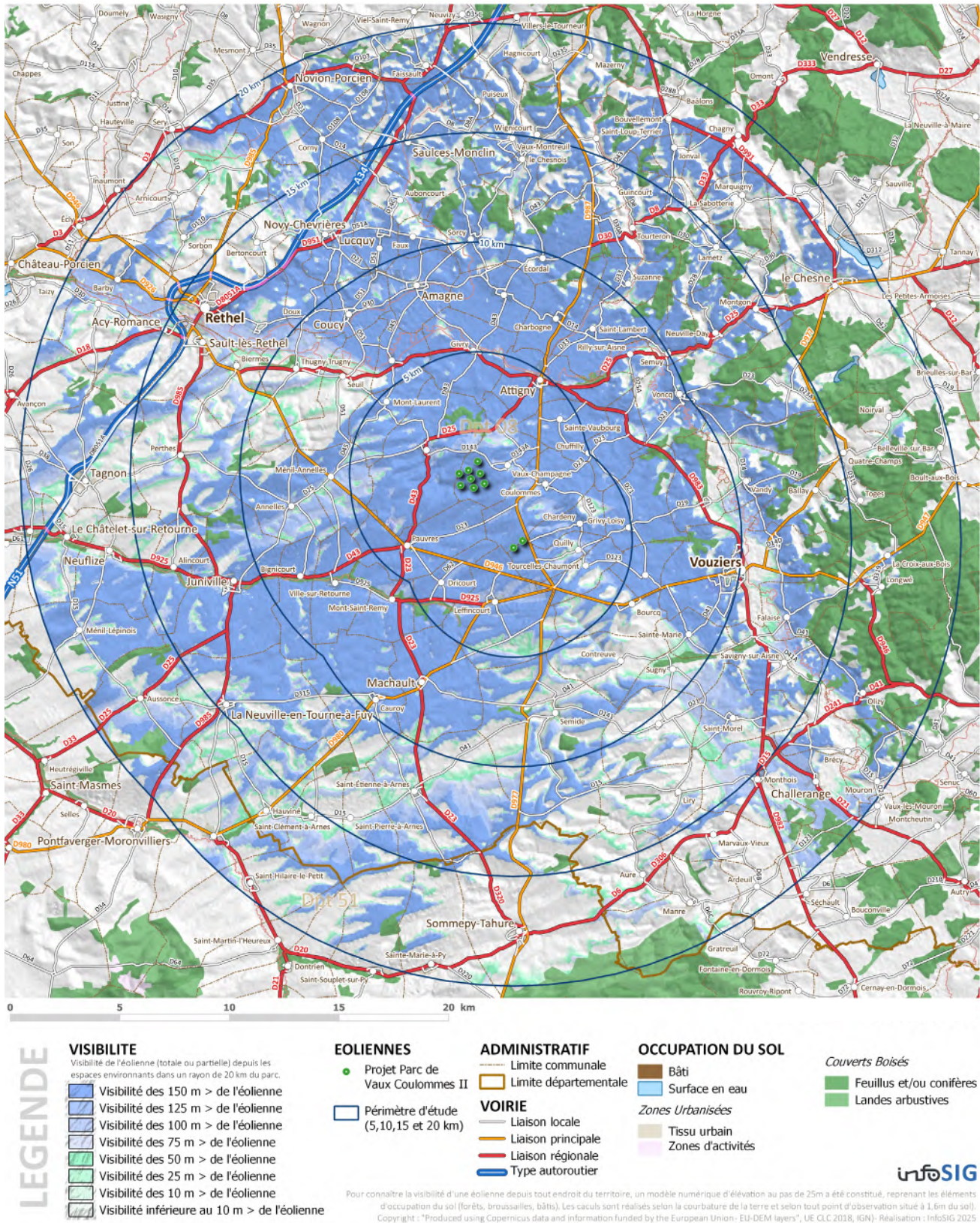
Cette carte représente l'impact visuel du projet seul, sans prendre en compte le contexte éolien alentour. Elle met en évidence que l'impact visuel fort à très fort est exclusivement présent dans un périmètre rapproché de moins de 5 km autour du projet. Au-delà de 10 km, l'impact devient faible, voire négligeable.

Impact visuel du projet de Parc Eolien de Vaux Coulommès II



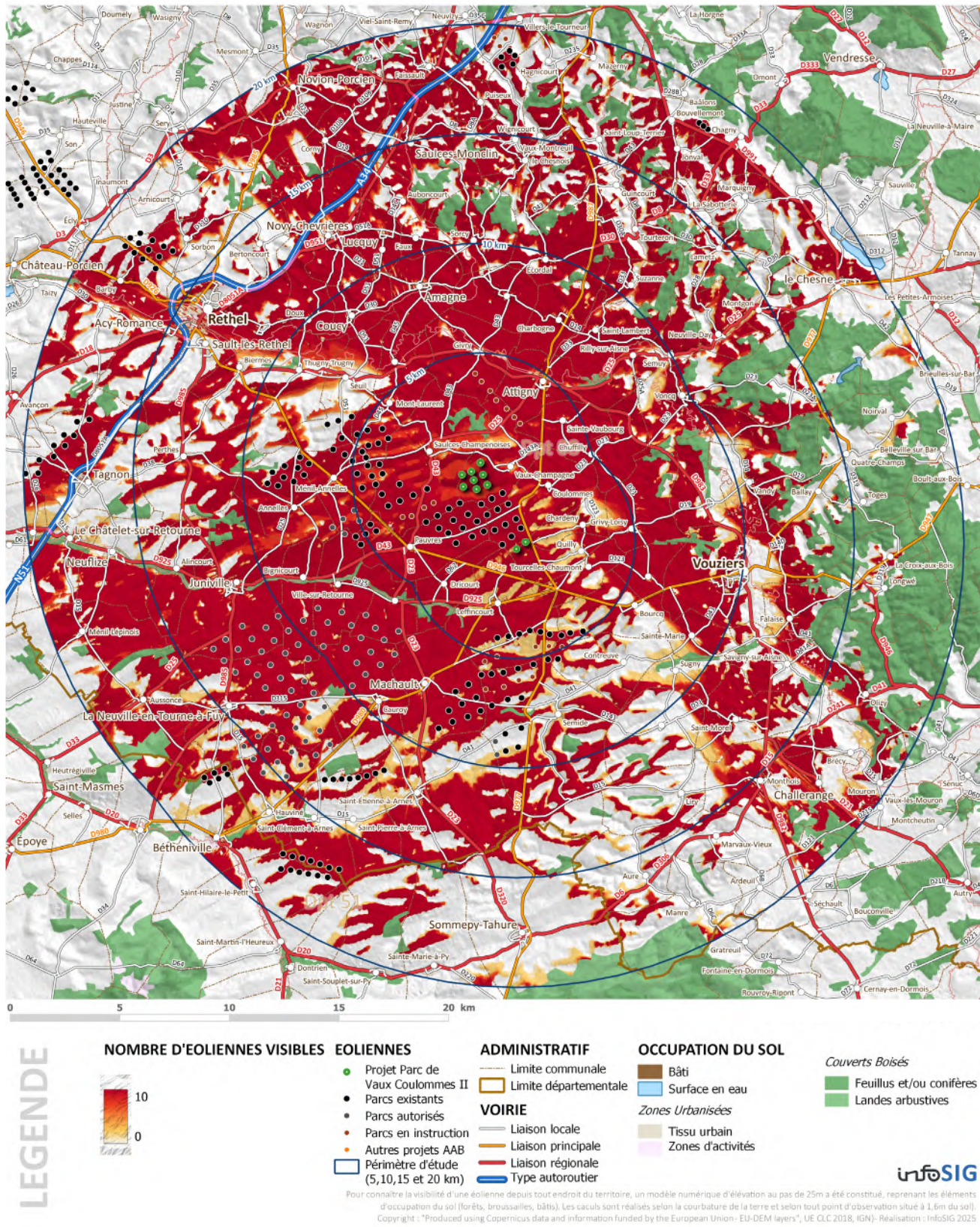
Cette carte représente une analyse des espaces en fonction de la visibilité de la hauteur des éoliennes du projet de Parc Eolien de Vaux Coulommès II. Les espaces bleus correspondent aux espaces depuis lesquels au moins la moitié de la hauteur des éoliennes est visibles (au moins 100 m de l'éolienne sont visibles). Pour les autres espaces, moins de 100 m des éoliennes sont visibles ce qui diminue la prégnance visuelle. Parmi ces espaces pour lesquels la prégnance visuelle est moins forte, on peut citer le sud, l'ouest et l'est de la zone.

Hauteur visible des éoliennes du projet de Parc Eolien de Vaux Coulommès II



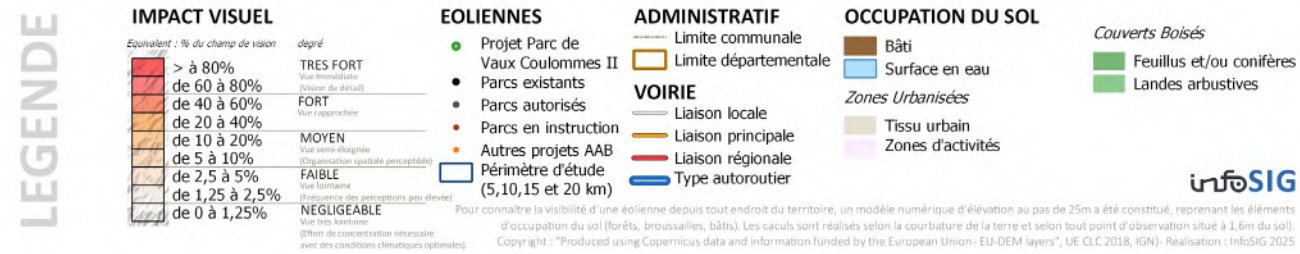
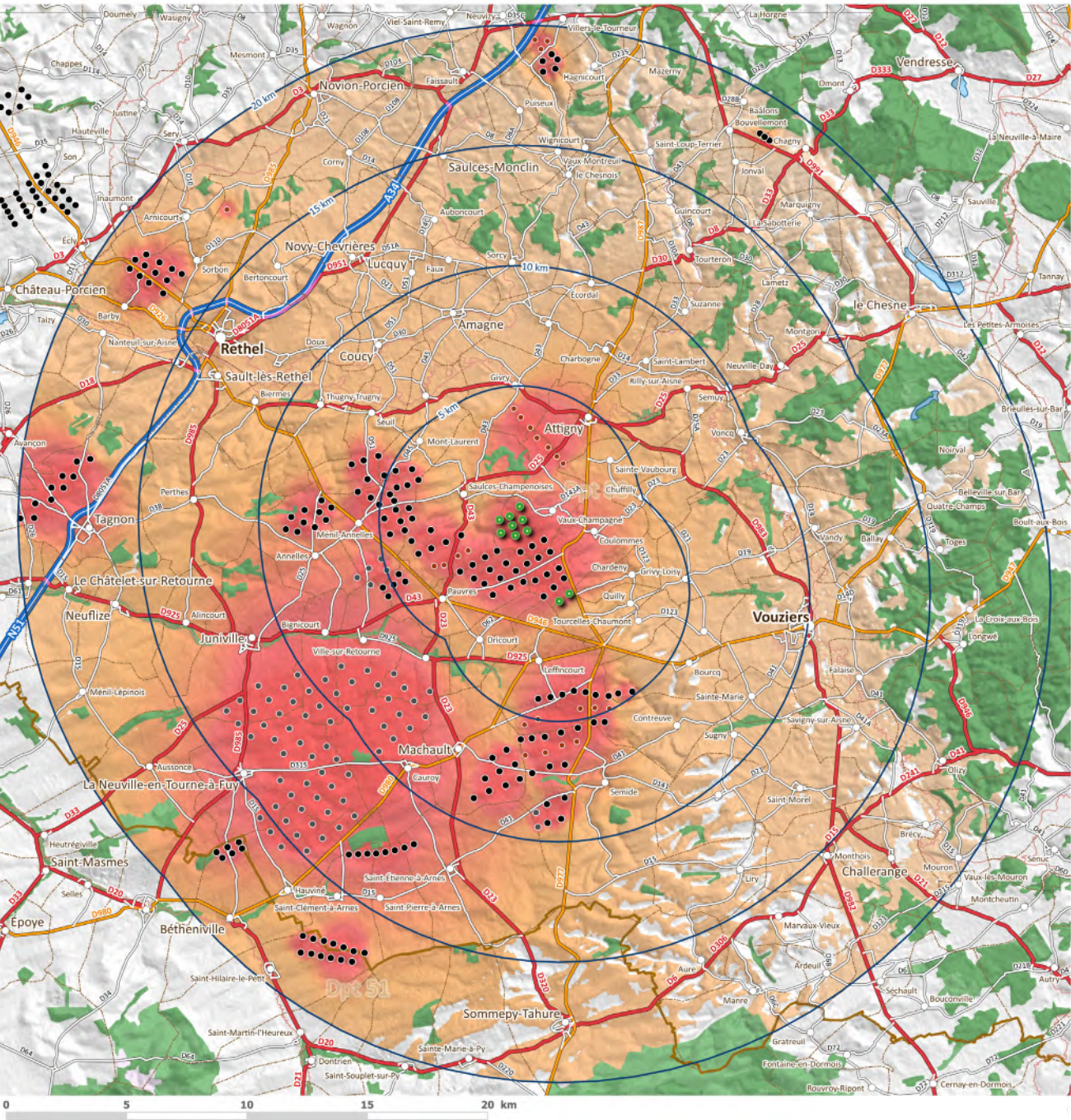
Cette carte met en évidence le nombre d'éoliennes du projet potentiellement visibles en tout point de la zone d'étude (sans prendre en compte la proportion d'éoliennes effectivement perceptible). Ainsi, on s'aperçoit que le projet est perceptible dans sa totalité (en nombre d'éoliennes) depuis un grand nombre d'espaces y compris éloignés. L'ouest, le sud et l'est sont moins concernés.

Nombre d'éoliennes visibles du projet de Parc Eolien de Vaux Coulommès II

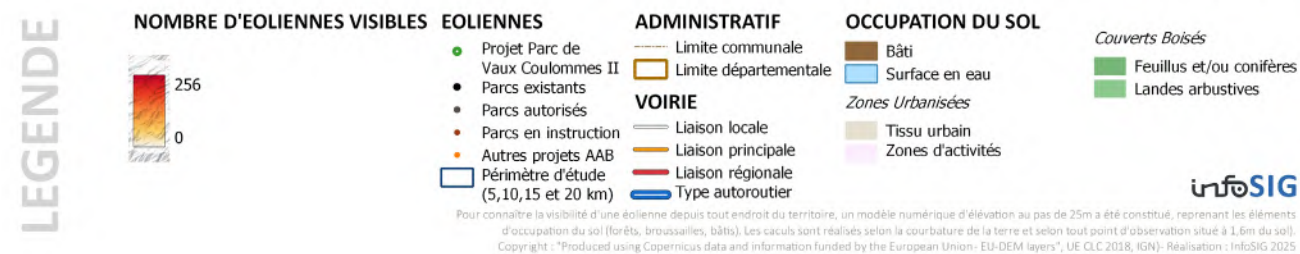
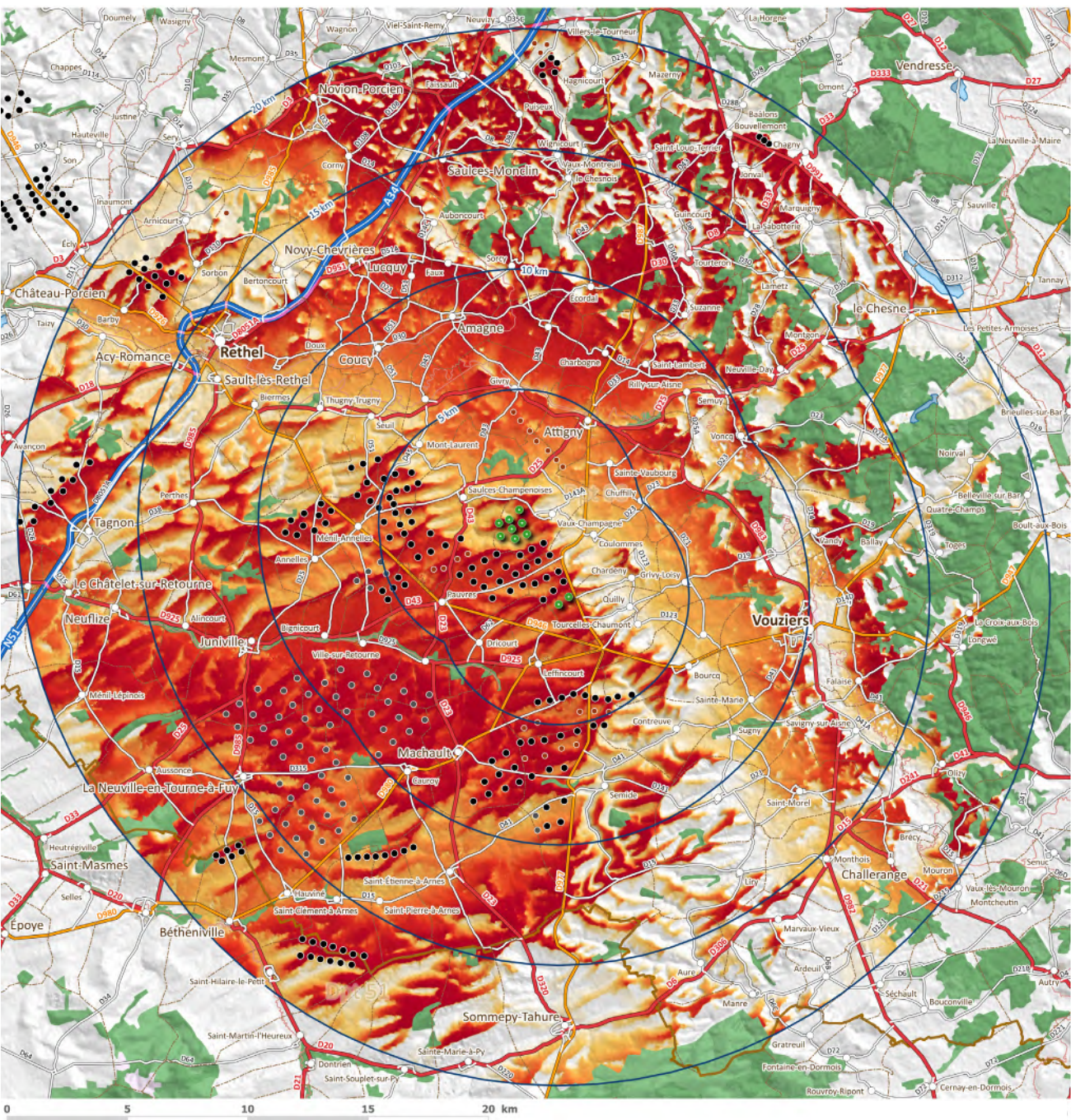


Cette carte met en évidence le nombre d'éoliennes visibles au sein de la zone d'étude (donnée brute, certaines pouvant être très partiellement perceptibles). Dans les zones cartographiées en rouge, le nombre d'éoliennes visibles s'élève à 256. On peut ainsi conclure que la présence visuelle en éoliennes y est forte. Ces espaces concernent les hauteurs des espaces agricoles de la plaine et des crêtes.

Impact visuel cumulé (parcs existants/autorisés et à l'instruction + projet de Parc Eolien de Vaux Coulommès II)



Nombre d'éoliennes visibles avec les parcs existants/autorisés et à l'instruction + projet de Parc Eolien de Vaux Coulommès II)



Conclusion de l'analyse théorique de visibilité du projet

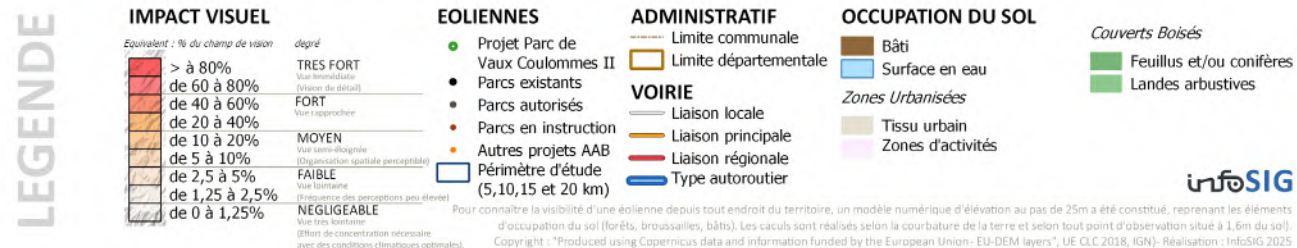
Le projet de Parc Eolien de Vaux Coulommes II s'inscrit dans un territoire connaissant un développement éolien important. En effet, depuis des espaces correspondant à 90 % de la zone d'étude (rayon de 20 km autour du projet), l'éolien est actuellement perceptible.

L'impact visuel des 10 éoliennes du projet ne correspond qu'à une majoration d'environ 0,08 % des espaces depuis lesquels une ou des éoliennes sont visibles (1.2 km²). L'augmentation de l'impact visuel à l'échelle de cette zone d'étude élargie peut ainsi être considérée comme négligeable.

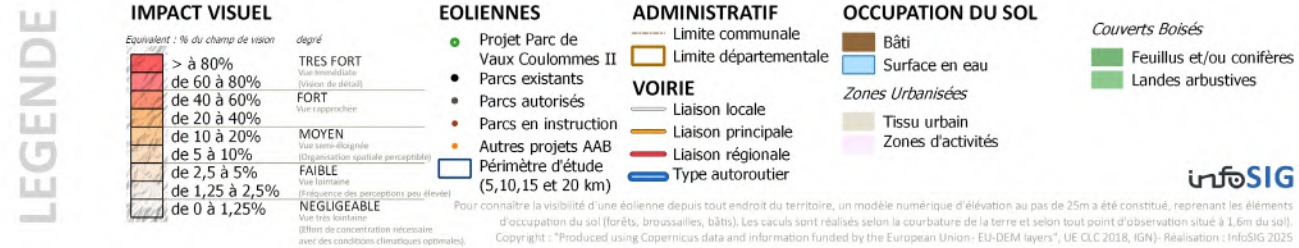
Les principaux impacts sur les perceptions concernent l'espace à proximité du projet. Le projet occupe

ainsi une place importante de certaines vues immédiates et rapprochées (entre 20 et plus de 80 % du champ de vision dominé par l'éolien dans le rayon de moins de 5 km). Globalement, le projet est souvent perçu dans sa globalité ou presque depuis le relief de la plaine et des crêtes, même depuis des points de vues lointains. Mais à partir d'une distance de 10 km, les points de vue depuis lesquels le projet est perceptible dans sa globalité, sont moins nombreux en particulier à l'ouest, au sud et à l'est. L'analyse des photomontages permettra de comprendre l'intégration du projet dans le système paysager.

Impact visuel supplémentaire du projet de Parc Eolien de Vaux Coulommes II seul



Impact visuel cumulé (projet de Vaux Coulommes II et contexte éolien)



2-Angles d'occupation, respiration et densité éolienne théoriques autour des lieux de vie

La visibilité sur les éoliennes ne porte pas forcément atteinte aux paysages et aux commodités de voisinage. Toutefois la saturation visuelle peut être avérée lorsque l'observateur se retrouve entouré d'éoliennes et que l'ensemble des champs visuels depuis un lieu de vie est en confrontation avec des parcs éoliens. L'encerclement (prémices de la saturation visuelle) correspond à la part que prennent les éoliennes autour des lieux habités. Pour un point donné, il s'agit des angles de l'horizon qui sont interceptés par des éoliennes par rapport au panorama intégral de 360°. Selon le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts : « La notion d'encerclement permet quant à elle d'évaluer les effets de la densification éolienne plus spécifiquement sur les lieux de vie (analyse des ouvertures visuelles depuis les villages, prise en compte des masques, etc.). ».

Afin d'objectiver les effets d'encerclement, le présent chapitre s'appuie sur les méthodes développées par les DREAL (DREAL Centre, DREAL Haut de France). La méthode est adaptée dans l'objectif de respecter au mieux les préconisations inscrites dans les documents cadres locaux.

Méthodologie pour illustrer l'encerclement

L'encerclement peut être appréhendé pour les habitants d'un village en cartographiant les angles d'occupation visuelle des éoliennes à partir d'un point théorique de référence qui se situe au coeur du village. À l'aide d'un diagramme d'encerclement, l'occupation de l'horizon par l'éolien est évaluée pour les parcs construits, accordés et en projet, en tenant compte de l'ensemble des éoliennes de chaque parc. L'angle d'occupation visuelle ajouté par le projet est représenté afin d'évaluer l'effet de cumul avec le contexte éolien.

Le bureau d'études a fait le choix de présenter les résultats selon deux intervalles par rapport au coeur du village : un premier entre 0 et 5 km et un second entre 5 et 10 km, distances retenues selon l'effet considéré d'une éolienne en fonction du degré de la taille apparente de celle-ci (figure ci-contre en haut).

Entre 0 et 5 km, on considère que les éoliennes visibles ont une taille forte à moyenne, tandis qu'entre 5 et 10 km, les éoliennes ont une taille apparente qui peut être qualifiée de faible. Au-delà de 10 km, les éoliennes sont alors considérées comme ayant une taille apparente très faible (figure ci-contre en bas). Ainsi, au-delà de ces 10 km, les éoliennes ne sont plus considérées pour les calculs, bien qu'elles soient théoriquement encore visibles. Afin de faciliter l'approche du diagramme d'encerclement, des rayons de 5 et 10 km ont donc été retenus par le bureau d'études comme valeurs de distances facilement identifiables.

Dans certains cas, les angles occupés par les éoliennes peuvent présenter une emprise au-delà du contexte éolien compris dans les rayons de 0 à 5 km et 5 à 10 km. .

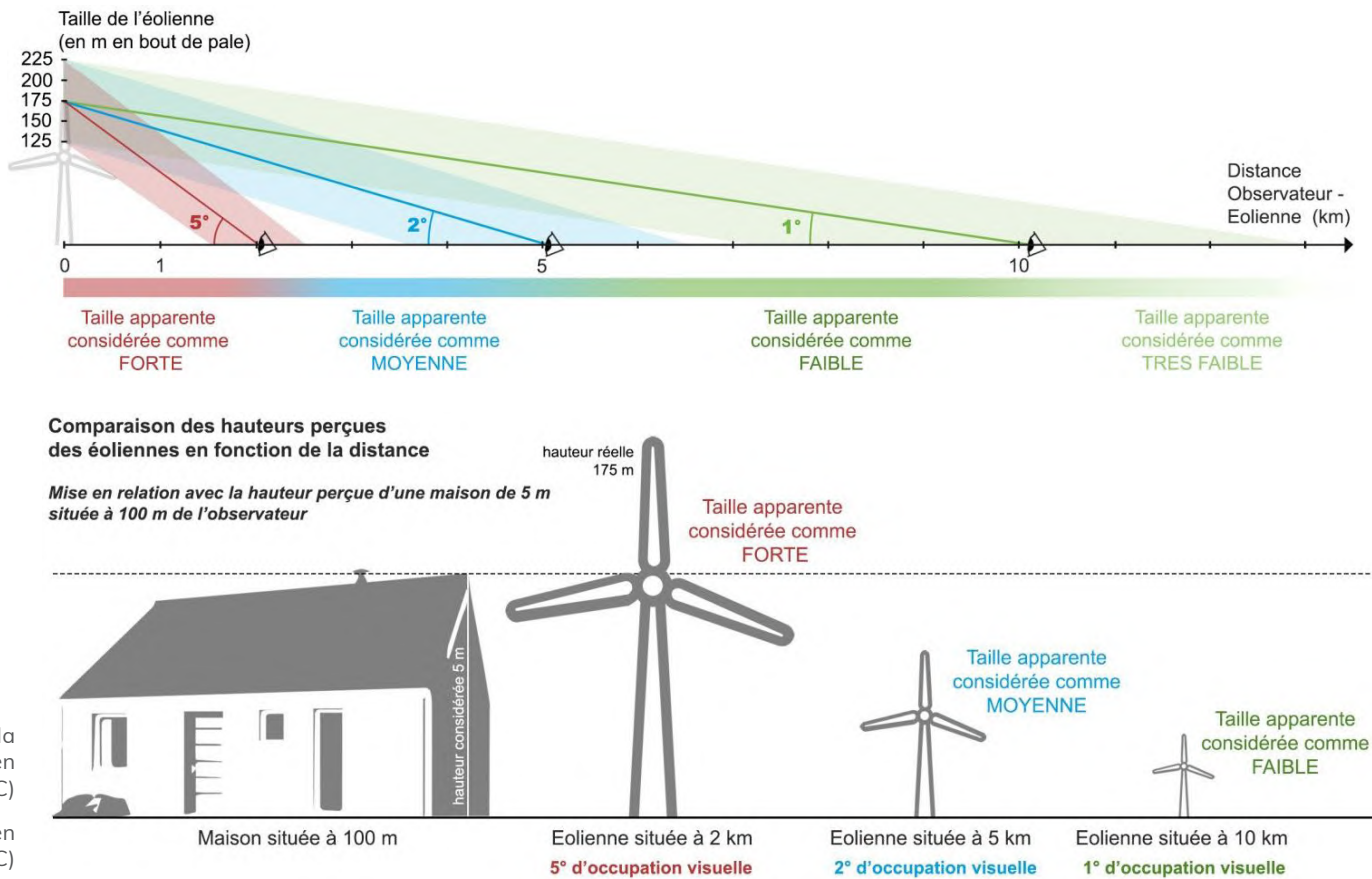
Comme l'effet d'encerclement participe à la saturation visuelle, l'étude des angles a pour objectif de déterminer les espaces occupés et les espaces de respiration visuelle autour du projet. On considérera que des espaces de respiration (angle continu sans éoliennes)

En haut : taille apparente d'une éolienne en fonction de la hauteur maximale de l'éolienne et de la distance, exprimée en degré (Source : BE JC)

En bas : comparaison des hauteurs perçues des éoliennes en fonction de la distance (Source : BE JC)

supérieurs à 60° (entre l'impression réduite et la vision latérale de la vue humaine) sont un minimum pour être considérés, tandis que des angles compris entre 160° et 180° sont souhaitables pour permettre une véritable respiration visuelle. Ces valeurs n'ont pas vocation à être des seuils d'acceptation mais indiquent simplement des ordres de grandeur pour l'analyse des impacts.

Cette analyse 2D de l'encerclement demeure théorique car elle ne prend pas en compte à ce stade les éléments susceptibles d'occulter ou d'atténuer la perception réelle des éoliennes depuis les lieux de vie considérés, comme le relief, les écrans végétaux, la distance des parcs, les éléments anthropiques depuis les points de vue pertinents. Elle maximise les sensibilités. Il faut donc considérer les cartes d'encerclement comme un outil d'appréciation de la saturation qui doit absolument être complété par l'appréciation de l'influence visuelle du projet en fonction des filtres ainsi que de la densité de la composante éolienne depuis les points de vue pertinents identifiés dans l'état initial (voir les volets analyse de visibilité et analyse des photomontages).



Méthologie pour calculer les indices de la saturation visuelle potentielle

Selon la Méthode d'analyse de la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens en région Hauts-de-France, document publié en mai 2021 par la DREAL Hauts-de-France, la lecture des diagrammes d'encerclement doit s'accompagner du calcul de trois indices (Figure ci-dessous) :

1. L'incidence d'occupation de l'horizon (IOH) qui représente la somme des angles de l'horizon interceptés par des parcs éoliens, présents entre 0 et 10 km du point central. Cet indice est issu d'une lecture cartographique en cumulant l'ensemble des angles à l'horizon ;
2. L'indice d'espace de respiration (IER) qui représente le plus grand continu sans éolienne à 10 km ;
3. L'indice de densité éolienne (ID) qui représente le nombre d'éoliennes en fonction d'une surface. La densité moyenne est ici obtenue par la formule : $ID = E/314 \text{ km}^2$ avec E le nombre d'éoliennes.

Pour chaque indice défini dans ce document, la région Grand Est propose des seuils d'alerte permettant des clefs de lecture quant aux risques d'encerclement et de saturation visuelle pour les villages de proximité :

- L'indice d'occupation des horizons (IOH) : seuil > 180°
- L'indice d'espace de respiration (IER) : seuil < 60°
- L'indice de densité éolienne (ID) : sensibilité au-delà de 0.25

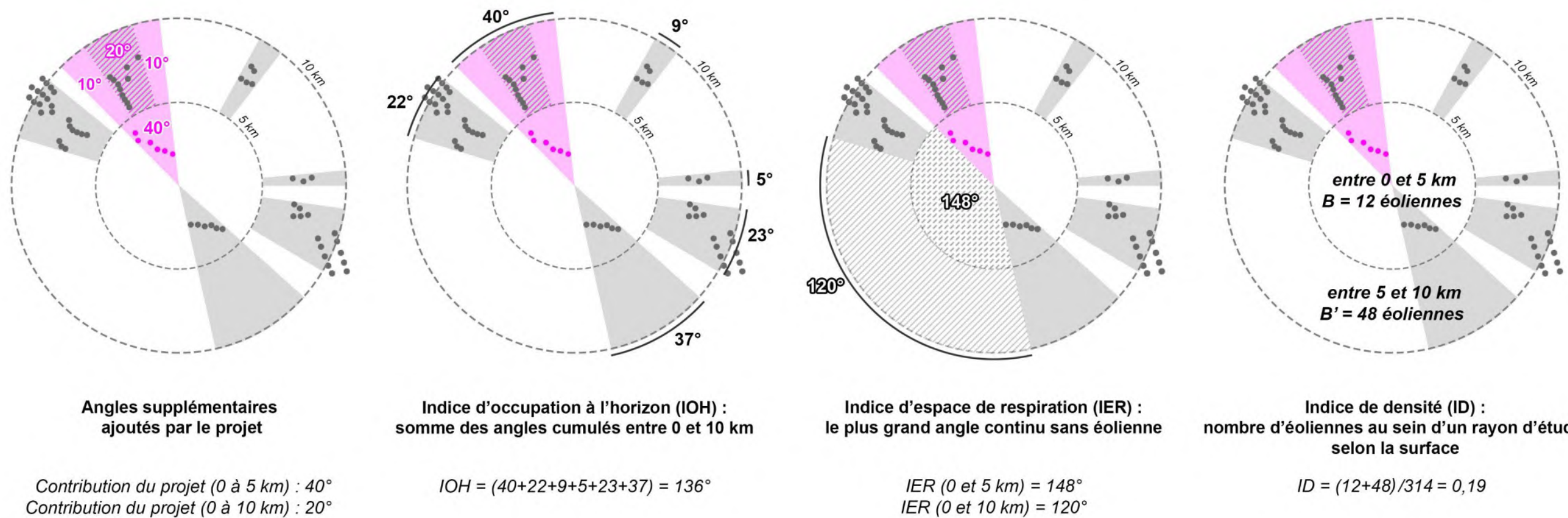
L'indice de densité est même considéré comme fort au-delà de 0,1 par le Plan de Paysage Eolien du département des Ardennes (DDT, 2020).

Pour chaque village de proximité, situé dans l'aire d'étude immédiate, un tableau présentant les résultats des indices est associé au diagramme d'encerclement.

Une conclusion permet d'identifier les secteurs les plus sensibles au projet. Car le calcul des angles d'occupation et de respiration n'est qu'un indice des effets de saturation. Les valeurs plancher ont ainsi une valeur indicative.

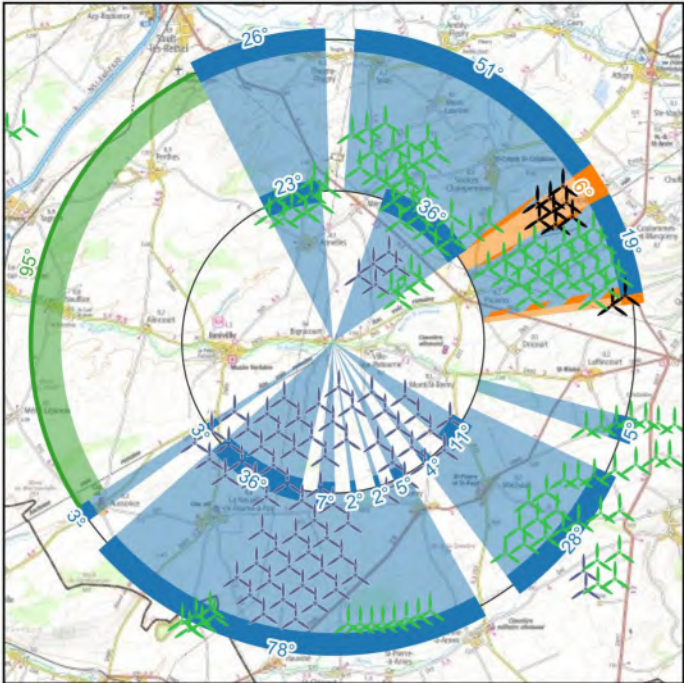
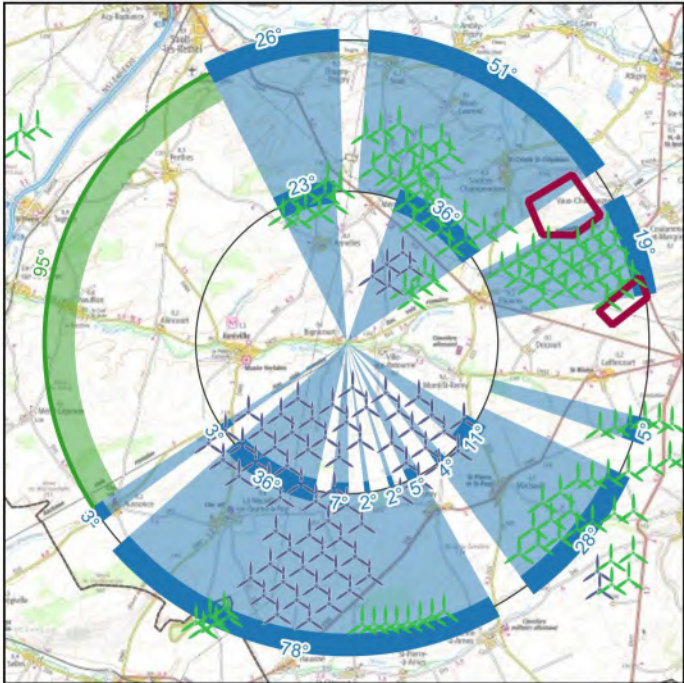
Pour ce travail, l'état de l'éolien de référence date du 1er avril 2025.

Schématisation de la contribution du projet au contexte éolien et des trois indices d'évaluation des effets d'encerclement et de saturation visuelle (Source : BE JC)

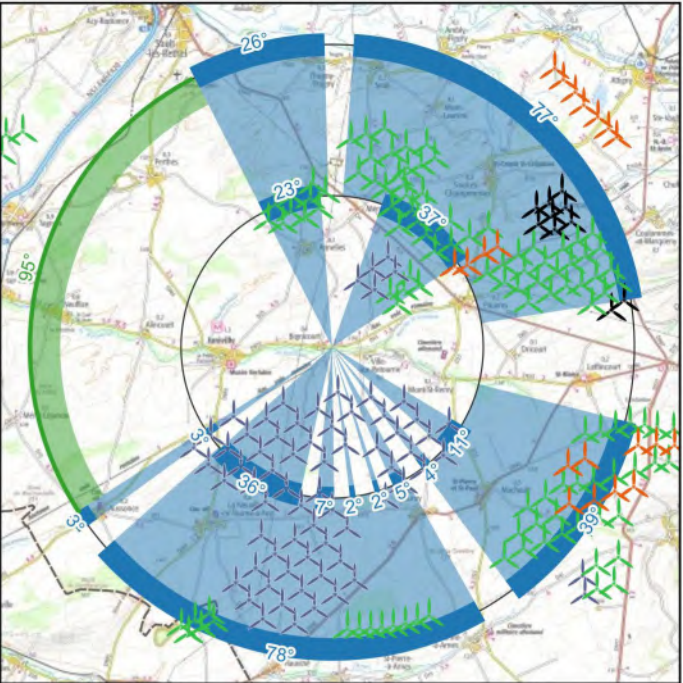
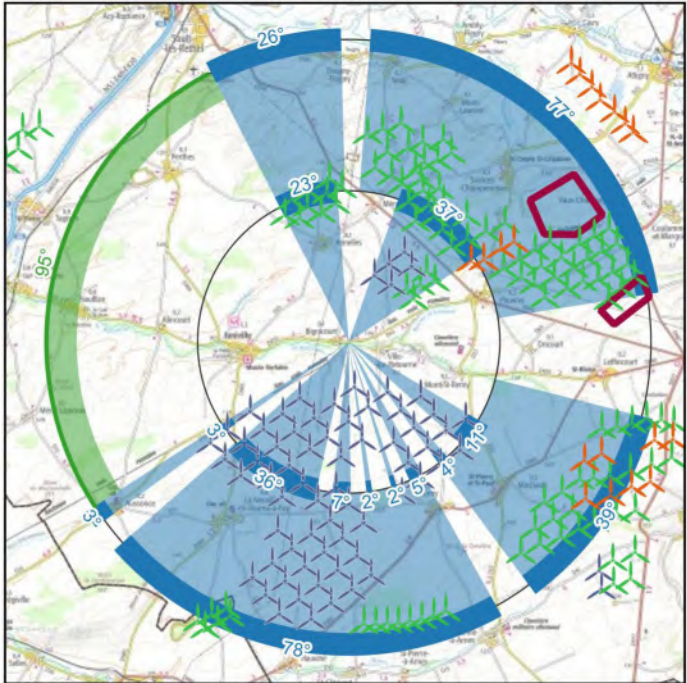


Etude encerclement : Bignicourt/Ville-sur-Retourne

Encerclement avec les projets autorisés et construits :



Encerclement avec les projets autorisés et construits et à l'instruction (effets cumulés) :



0 5000 10000 m

Zone d'implantation potentielle

Projet PEVCII

Eoliennes construites

Eoliennes autorisées

Eoliennes à l'instruction

Espace de respiration (> au seuil d'alerte de 60°)
Angle de présence de l'éolien à 5km et 10 km

Projet seul

Projet cumulé avec d'autres parcs

Etat actuel :

Ce sont en tout 163 éoliennes (construites, autorisées) qui sont présentes dans un rayon de 10 km, occupant environ 209,8° sur les 360° du champ de vision potentiel.

Un angle de respiration de plus de 60° existe à l'ouest.

> L'effet de saturation potentielle est modéré.

Avec le projet de Vaux-Coulommes II :

Les 10 éoliennes du projet sont dans le rayon de 10 km autour du village et augmentent la densité et l'occupation à l'horizon. L'espace de respiration est inchangé.

> L'effet de saturation potentielle augmente avec PEVCII, mais demeure modéré.

Effets cumulés (avec projets à l'instruction et PEVCII)

8 éoliennes à l'instruction sont situées dans le rayon de 10km et augmentent la densité et l'occupation à l'horizon. L'espace de respiration est inchangé.

> L'effet de saturation potentielle s'amplifie mais demeure modéré en effets cumulés.

Critères d'évaluation et valeurs seuils	Données actuelles sans le projet	Avec le projet Vaux-Coulommes II	Effets cumulés (PEVCII et instruction)
>> Indice d'occupation à l'horizon à 10 km (favorable si <120°, alerte si >180°) = somme des angles interceptés par des éoliennes entre 0 et 10km	209,8	218,04	224,5
Nombre d'éoliennes dans un rayon de 10 km autour du village	163 éoliennes	173 éoliennes	181 éoliennes
>> Indice de densité éolienne = nombre d'éoliennes sur l'aire du rayon de 10 km (vigilance si >0.25)	0.52	0.55	0.58
>> Indice d'espace de respiration (favorable si >160°, alerte si <60°) = plus grand angle continu sans éolienne	95,8°	95,8°	95,8°

Effet de saturation potentielle

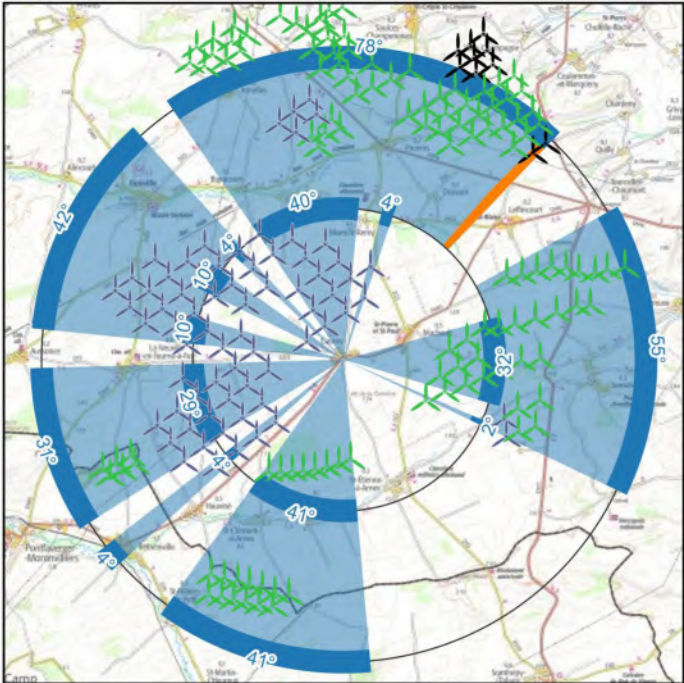
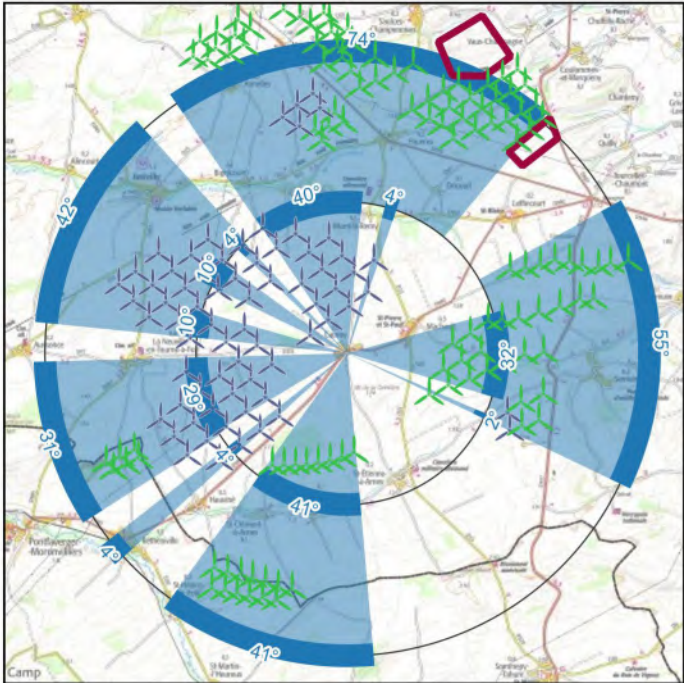
Modéré

Modéré

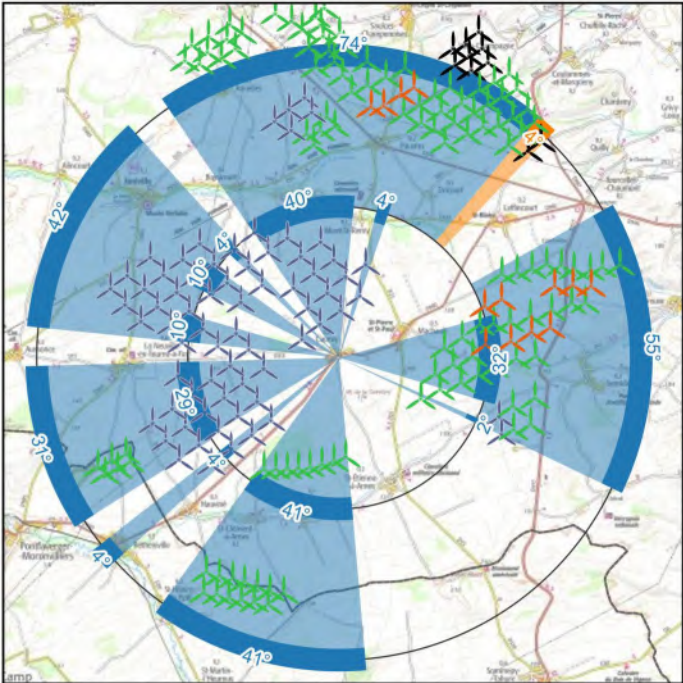
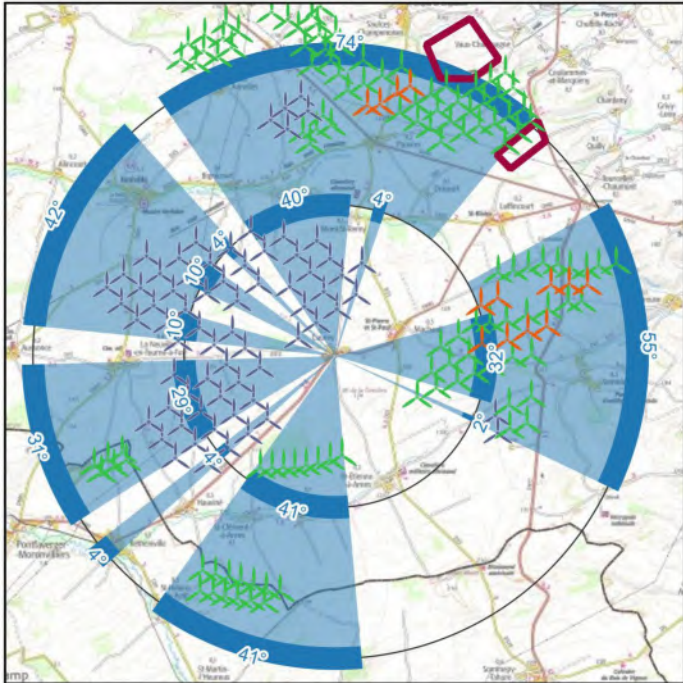
Modéré

Etude encerclement : Cauroy

Encerclement avec les projets autorisés et construits :



Encerclement avec les projets autorisés et construits et à l'instruction (effets cumulés) :



0 5000 10000 m

Zone d'implantation potentielle

Projet PEVCII

Eoliennes construites

Eoliennes autorisées

Eoliennes à l'instruction

Espace de respiration (> au seuil d'alerte de 60°)
Angle de présence de l'éolien à 5km et 10 km

Projet seul

Projet cumulé avec d'autres parcs

Etat actuel :

Ce sont en tout 162 éoliennes (construites, autorisées) qui sont présentes dans un rayon de 10 km, occupant environ 246,5° sur les 360° du champ de vision potentiel. Un angle de respiration d'un peu moins de 60° persiste au sud-est du village.

> L'effet de saturation potentielle est avéré.

Avec le projet de Vaux-Coulommès II :

Les 2 éoliennes de la partie sud du projet seront comprises dans le rayon de 10km réduisant les espaces sans éoliennes de 4°. Les 2 éoliennes ne modifient pas l'indice de densité. L'angle de respiration sera toujours présents.

> L'effet de saturation potentielle demeure avéré sans modification notable avec PEVCII.

Effets cumulés (avec projets à l'instruction et PEVCII)

11 éoliennes à l'instruction sont situées dans le rayon de 10km. L'angle de respiration n'est pas réduit.

> L'effet de saturation potentielle demeure avéré

Critères d'évaluation et valeurs seuils	Données actuelles sans le projet	Avec le projet Vaux-Coulommès II	Effets cumulés (PEVCII et instruction)
>> Indice d'occupation à l'horizon à 10 km (favorable si <120°, alerte si >180°) = somme des angles interceptés par des éoliennes entre 0 et 10km	246,5	250,7	250,7
Nombre d'éoliennes dans un rayon de 10 km autour du village	162 éoliennes	164 éoliennes	175 éoliennes
>> Indice de densité éolienne = nombre d'éoliennes sur l'aire du rayon de 10 km (vigilance si >0.25)	0.52	0.52	0.56
>> Indice d'espace de respiration (favorable si >160°, alerte si <60°) = plus grand angle continu sans éolienne	59,47°	59,47°	59,47°

Effet de saturation potentielle

Avéré

Avéré

Avéré

Etude encerclement : Coulommès

Encerclement avec les projets autorisés et construits :



Encerclement avec les projets autorisés et construits et à l'instruction (effets cumulés) :

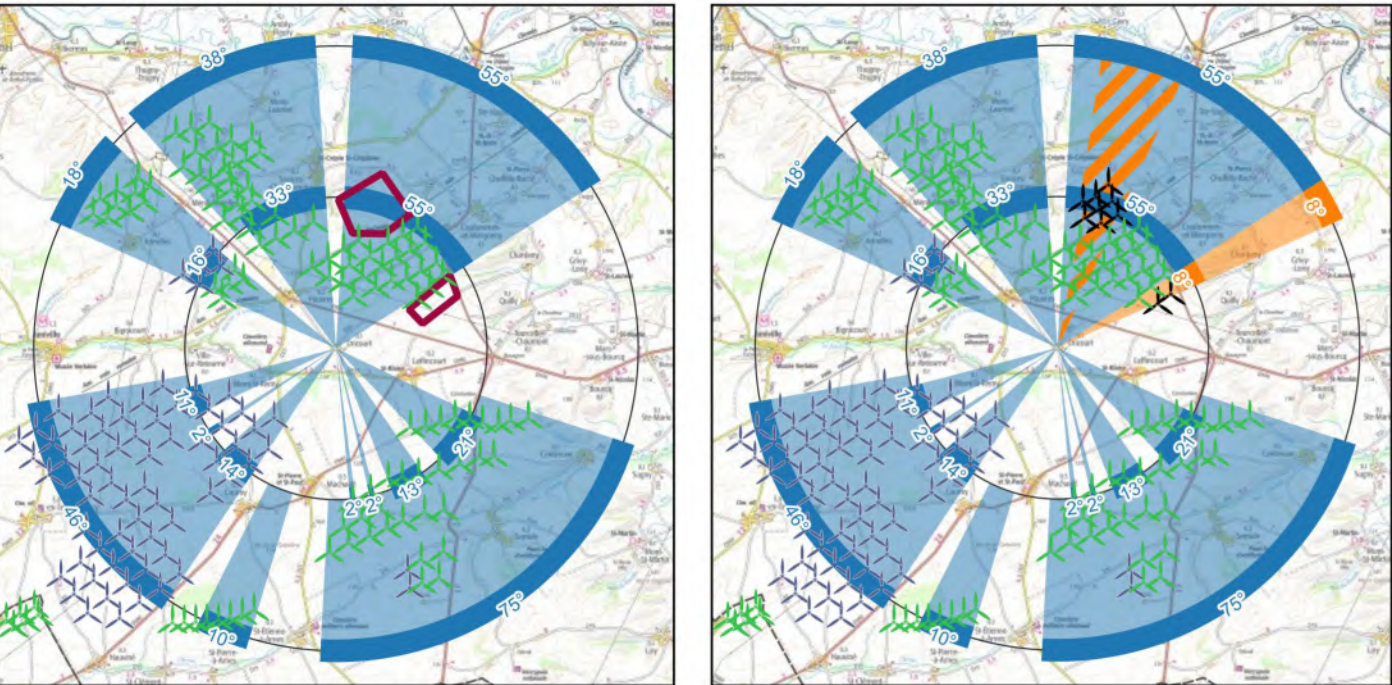


- Etat actuel :
Ce sont en tout 24 éoliennes (construites, autorisées) qui sont présentes dans un rayon de 10 km, occupant environ 116° sur les 360° du champ de vision potentiel.
Un vaste espace de respiration de 235° parcourt le nord-est du village.
 > L'effet de saturation potentielle est négligeable.
- Avec le projet de Vaux-Coulommès II :
Les 10 éoliennes du projet sont dans le rayon de 5 km autour du village et augmentent la densité qui entre en seuil de vigilance. Le projet ne réduit pas le vaste espace de respiration
 > L'effet de saturation potentielle devient faible avec PEVCII.
- Effets cumulés (avec projets à l'instruction et PEVCII)
20 éoliennes à l'instruction sont situées dans le rayon de 10km. L'angle de respiration est réduit par un projet isolé dans le vallon au nord de Coulommès.
 > L'effet de saturation potentielle demeure faible

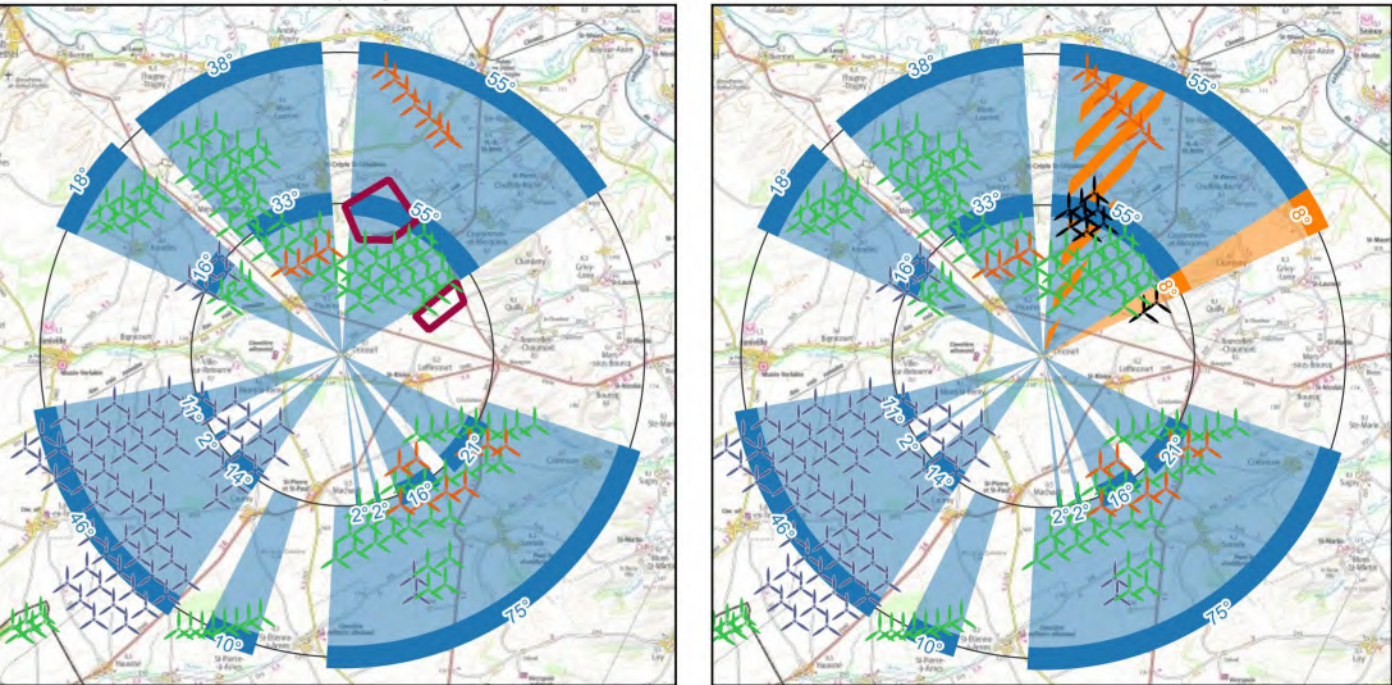
Critères d'évaluation et valeurs seuils	Données actuelles sans le projet	Avec le projet Vaux-Coulommès II	Effets cumulés (PEVCII et instruction)
>> Indice d'occupation à l'horizon à 10 km (favorable si <120°, alerte si >180°) = somme des angles interceptés par des éoliennes entre 0 et 10km	116,1	124,7	135,5
Nombre d'éoliennes dans un rayon de 10 km autour du village	80 éoliennes	90 éoliennes	110 éoliennes
>> Indice de densité éolienne = nombre d'éoliennes sur l'aire du rayon de 10 km (vigilance si >0.25)	0.25	0.29	0.35
>> Indice d'espace de respiration (favorable si >160°, alerte si <60°) = plus grand angle continu sans éolienne	235,25°	235,25°	188,8°
Effet de saturation potentielle	Non avéré	Faible	Faible

Etude encerclement : Dricourt

Encerclement avec les projets autorisés et construits :



Encerclement avec les projets autorisés et construits et à l'instruction (effets cumulés) :



- Zone d'implantation potentielle

Projet PEVCII

Eoliennes construites

Eoliennes autorisées

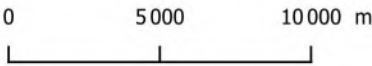
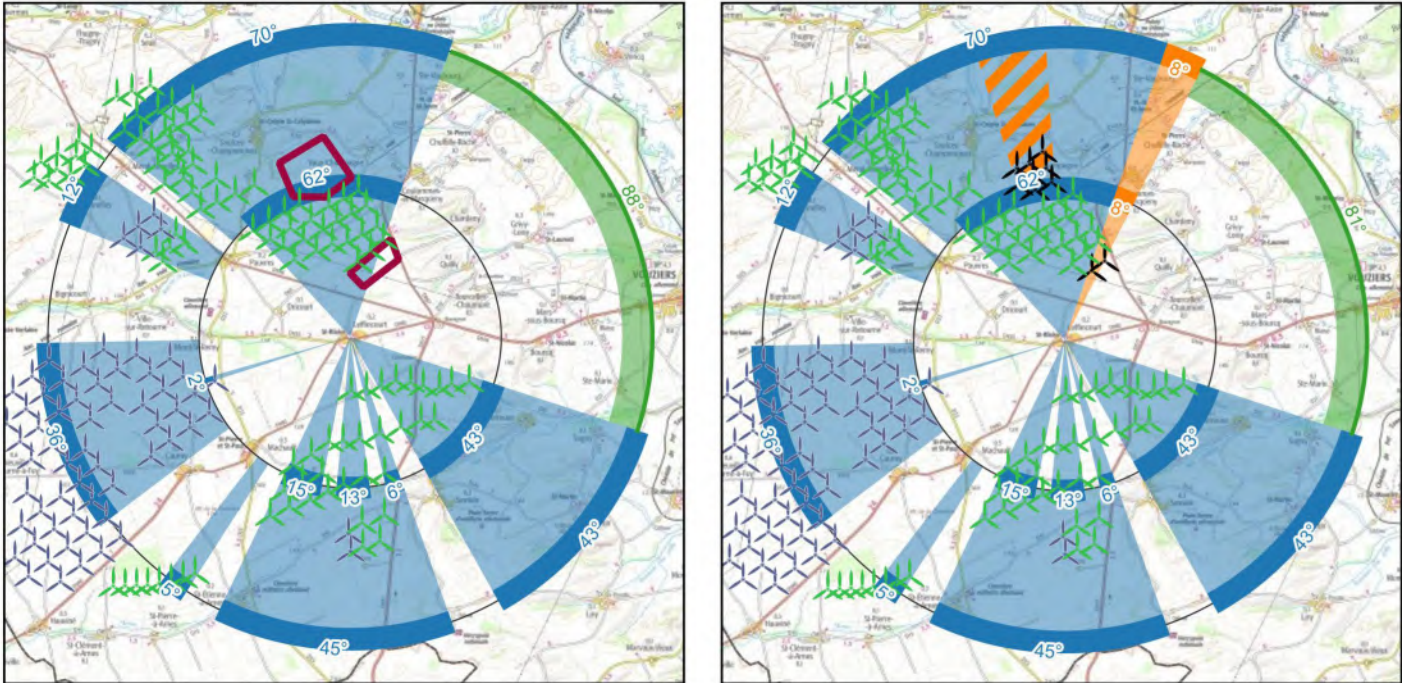
Eoliennes à l'instruction
- Espace de respiration (> au seuil d'alerte de 60°)
- Angle de présence de l'éolien à 5km et 10 km
- Projet seul
- Projet cumulé avec d'autres parcs

- Etat actuel :
Ce sont en tout 159 éoliennes (construites, autorisées) qui sont présentes dans un rayon de 10 km, occupant environ 241° sur les 360° du champ de vision potentiel.
Aucun espace de respiration de plus de 60° n'existe, mais 2 angles de 40 à 50° demeurent à l'ouest et à l'est.
 > L'effet de saturation potentielle est avéré.
- Avec le projet de Vaux-Coulommes II :
Les 10 éoliennes du projet sont dans le rayon de 5-10 km autour du village. Le projet réduit de 8° l'angle de respiration est.
 > L'effet de saturation potentielle est avéré et augmente avec PEVCII.
- Effets cumulés (avec projets à l'instruction et PEVCII)
20 éoliennes à l'instruction sont situées dans le rayon de 10km. La densité éolienne augmente, sans que les 2 derniers angles de respiration ne soient plus réduits
 > L'effet de saturation potentielle demeure avéré mais augmente peu.

Critères d'évaluation et valeurs seuils	Données actuelles sans le projet	Avec le projet Vaux-Coulommes II	Effets cumulés (PEVCII et instruction)
>> Indice d'occupation à l'horizon à 10 km (favorable si <120°, alerte si >180°) = somme des angles interceptés par des éoliennes entre 0 et 10km	241,6	249,6	249,6
Nombre d'éoliennes dans un rayon de 10 km autour du village	159 éoliennes	169 éoliennes	189 éoliennes
>> Indice de densité éolienne = nombre d'éoliennes sur l'aire du rayon de 10 km (vigilance si >0.25)	0.51	0.54	0.6
>> Indice d'espace de respiration (favorable si >160°, alerte si <60°) = plus grand angle continu sans éolienne	50,3°	42,3°	42,3°
Effet de saturation potentielle	Avéré	Avéré	Avéré

Etude encerclement : Leffincourt

Encerclement avec les projets autorisés et construits :



Zone d'implantation potentielle

Projet PEVCII

Eoliennes construites

Eoliennes autorisées

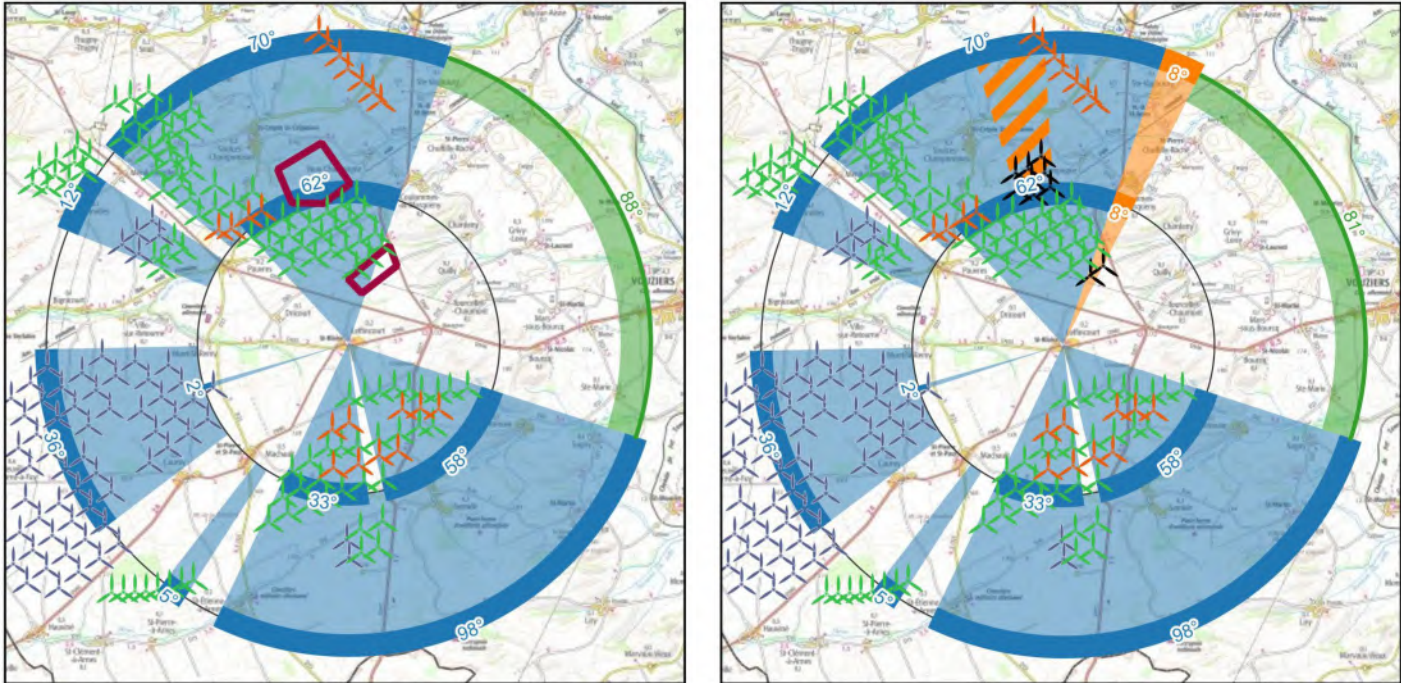
Eoliennes à l'instruction

Espace de respiration (> au seuil d'alerte de 60°)
Angle de présence de l'éolien à 5km et 10 km

Projet seul

Projet cumulé avec d'autres parcs

Encerclement avec les projets autorisés et construits et à l'instruction (effets cumulés) :



Etat actuel :

Ce sont en tout 123 éoliennes (construites, autorisées) qui sont présentes dans un rayon de 10 km, occupant environ 210° sur les 360° du champ de vision potentiel.

Un angle de respiration de plus de 60° s'ouvre à l'est.

> L'effet de saturation potentielle est modéré.

Avec le projet de Vaux-Coulommès II :

Les 10 éoliennes du projet sont dans le rayon de 10 km autour du village. Les 3 indices sont dégradés sans dépasser de seuils.

> L'effet de saturation potentielle s'amplifie avec PEVCII mais demeure modéré.

Effets cumulés (avec projets à l'instruction et PEVCII)

18 éoliennes à l'instruction sont situées dans le rayon de 10km. L'espace de respiration demeure identique à celui de PEVCII

> L'effet de saturation potentielle demeure modéré en effets cumulés.

Critères d'évaluation et valeurs seuils	Données actuelles sans le projet	Avec le projet Vaux-Coulommès II	Effets cumulés (PEVCII et instruction)
>> Indice d'occupation à l'horizon à 10 km (favorable si <120°, alerte si >180°) = somme des angles interceptés par des éoliennes entre 0 et 10km	210,64	218,34	228
Nombre d'éoliennes dans un rayon de 10 km autour du village	123 éoliennes	133 éoliennes	151 éoliennes
>> Indice de densité éolienne = nombre d'éoliennes sur l'aire du rayon de 10 km (vigilance si >0.25)	0.39	0.42	0.48
>> Indice d'espace de respiration (favorable si >160°, alerte si <60°) = plus grand angle continu sans éolienne	88,91°	81,21°	81,21°

Effet de saturation potentielle

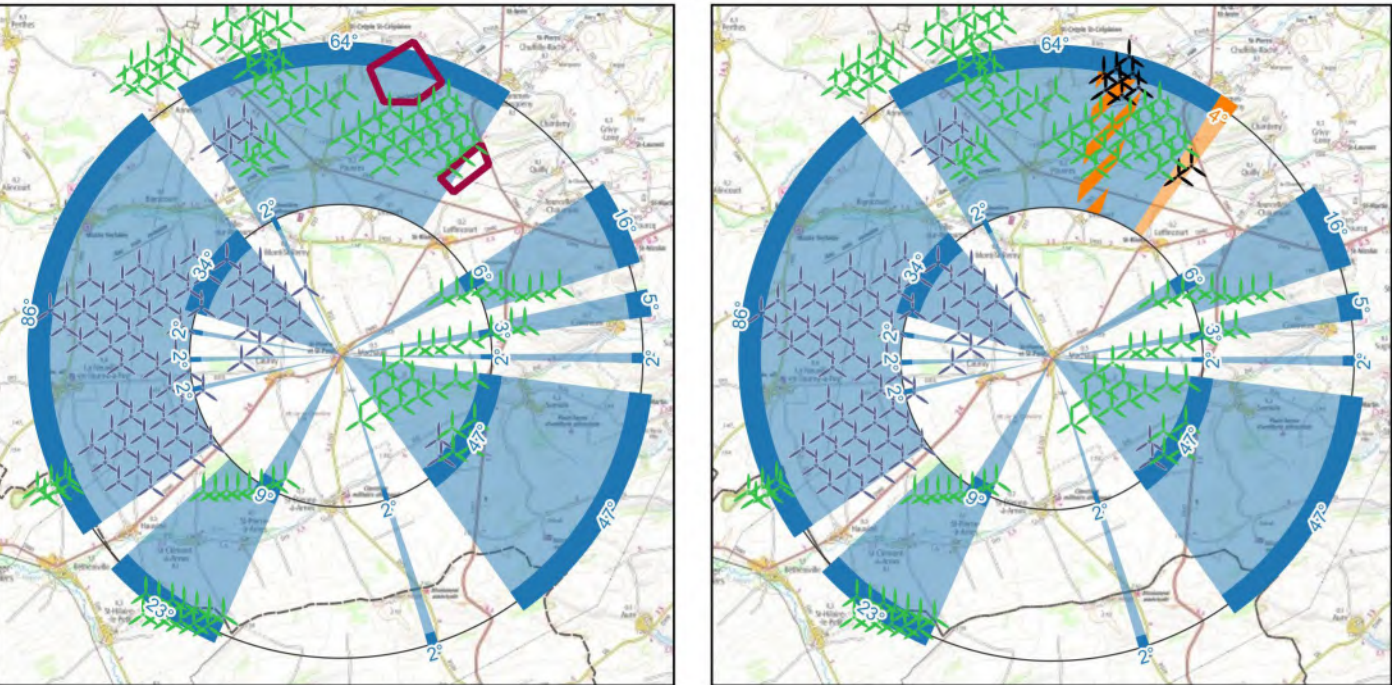
Modéré

Modéré

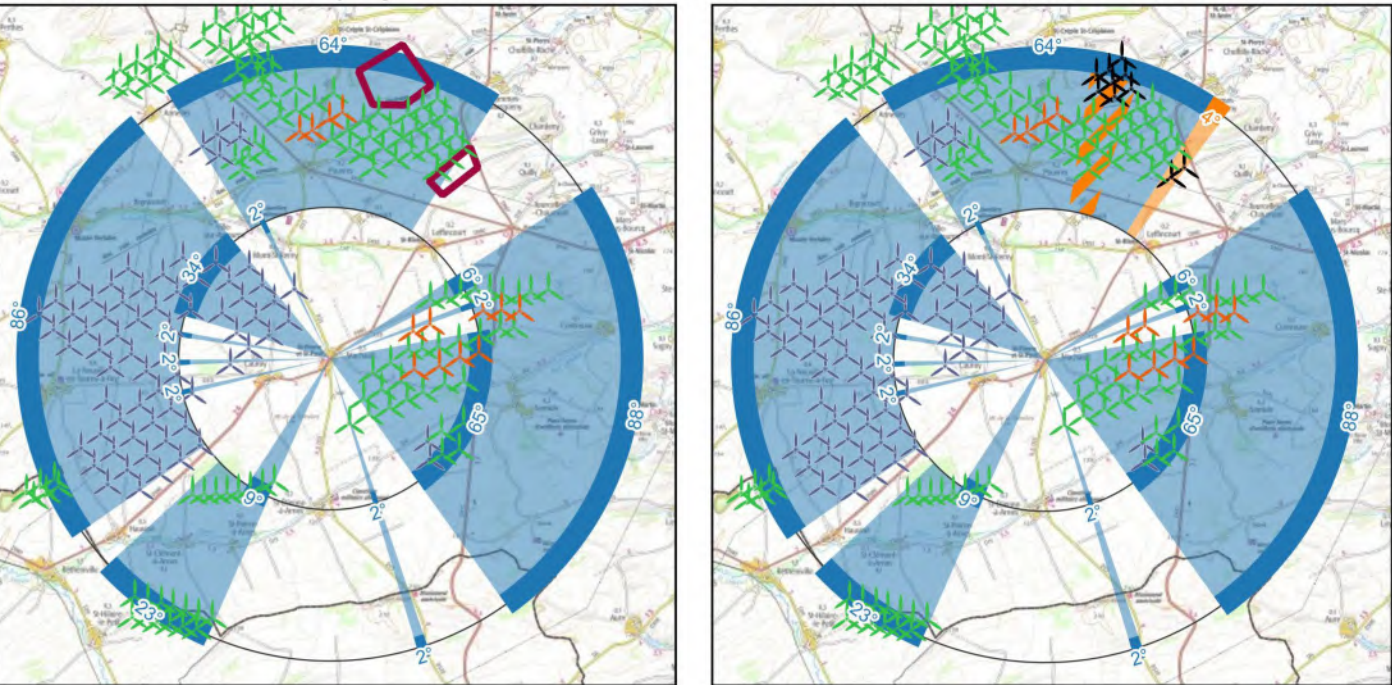
Modéré

Etude encerclement : Machault

Encerclement avec les projets autorisés et construits :



Encerclement avec les projets autorisés et construits et à l'instruction (effets cumulés) :



- Zone d'implantation potentielle

Projet PEVCII

Eoliennes construites

Eoliennes autorisées

Eoliennes à l'instruction
- Espace de respiration (> au seuil d'alerte de 60°)

Angle de présence de l'éolien à 5km et 10 km
- Projet seul

Projet cumulé avec d'autres parcs

- Etat actuel :
Ce sont en tout 159 éoliennes (construites, autorisées) qui sont présentes dans un rayon de 10 km, occupant environ 245° sur les 360° du champ de vision potentiel.
Les angles de respiration sont résiduels mais répartis dans toutes les direction autour du village.
 > L'effet de saturation potentielle est avéré.
- Avec le projet de Vaux-Coulommes II :
9 éoliennes du projet sont dans le rayon de 10 km autour du village et augmentent la densité. Les deux éoliennes du sud réduisent un des angles de respiration résiduel de 4°.
 > L'effet de saturation potentielle s'amplifie avec PEVCII.
- Effets cumulés (avec projets à l'instruction et PEVCII)
13 éoliennes à l'instruction sont situées dans le rayon de 10km. La densité éolienne augmente donc.
 > L'effet de saturation potentielle est similaire à la situation précédente.

Critères d'évaluation et valeurs seuils	Données actuelles sans le projet	Avec le projet Vaux-Coulommes II	Effets cumulés (PEVCII et instruction)
>> Indice d'occupation à l'horizon à 10 km (favorable si <120°, alerte si >180°) = somme des angles interceptés par des éoliennes entre 0 et 10km	245,3	249,0	266,4
Nombre d'éoliennes dans un rayon de 10 km autour du village	159 éoliennes	168 éoliennes	181 éoliennes
>> Indice de densité éolienne = nombre d'éoliennes sur l'aire du rayon de 10 km (vigilance si >0.25)	0.51	0.53	0.58
>> Indice d'espace de respiration (favorable si >160°, alerte si <60°) = plus grand angle continu sans éolienne	40,47°	40,47°	40,47°

Effet de saturation potentielle

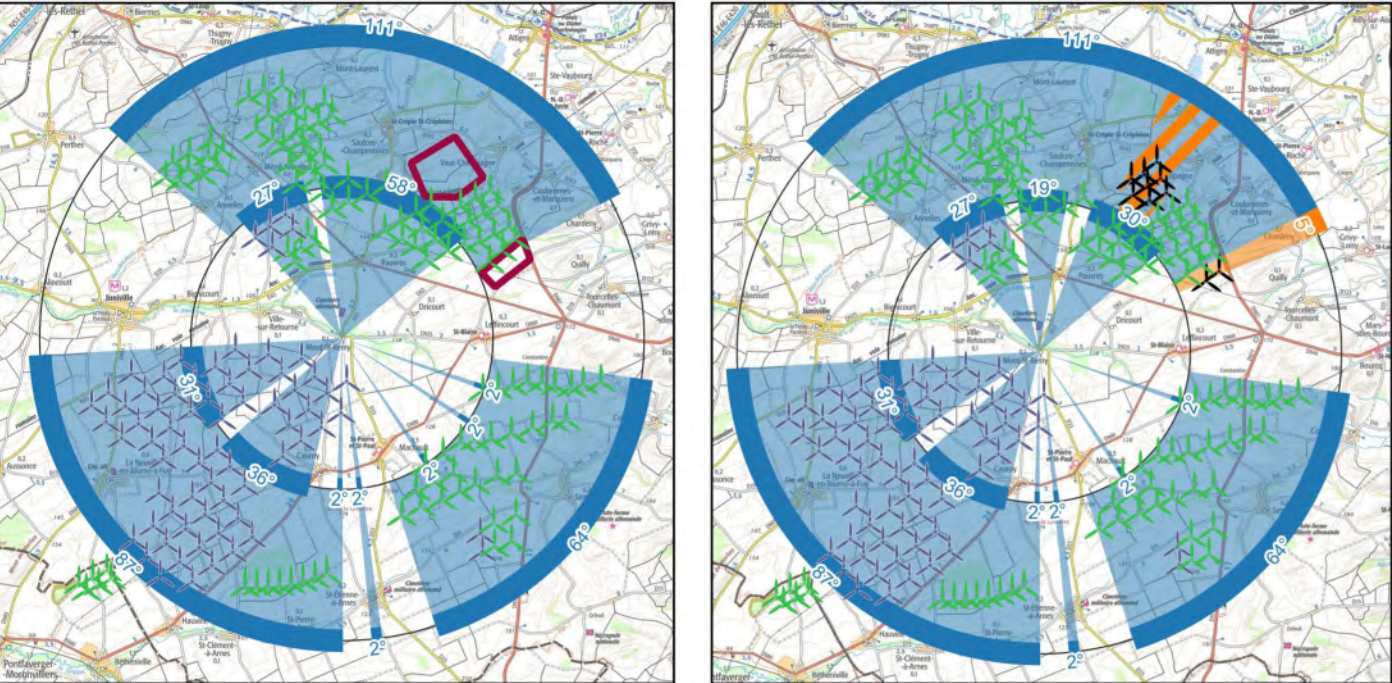
Avéré

Avéré

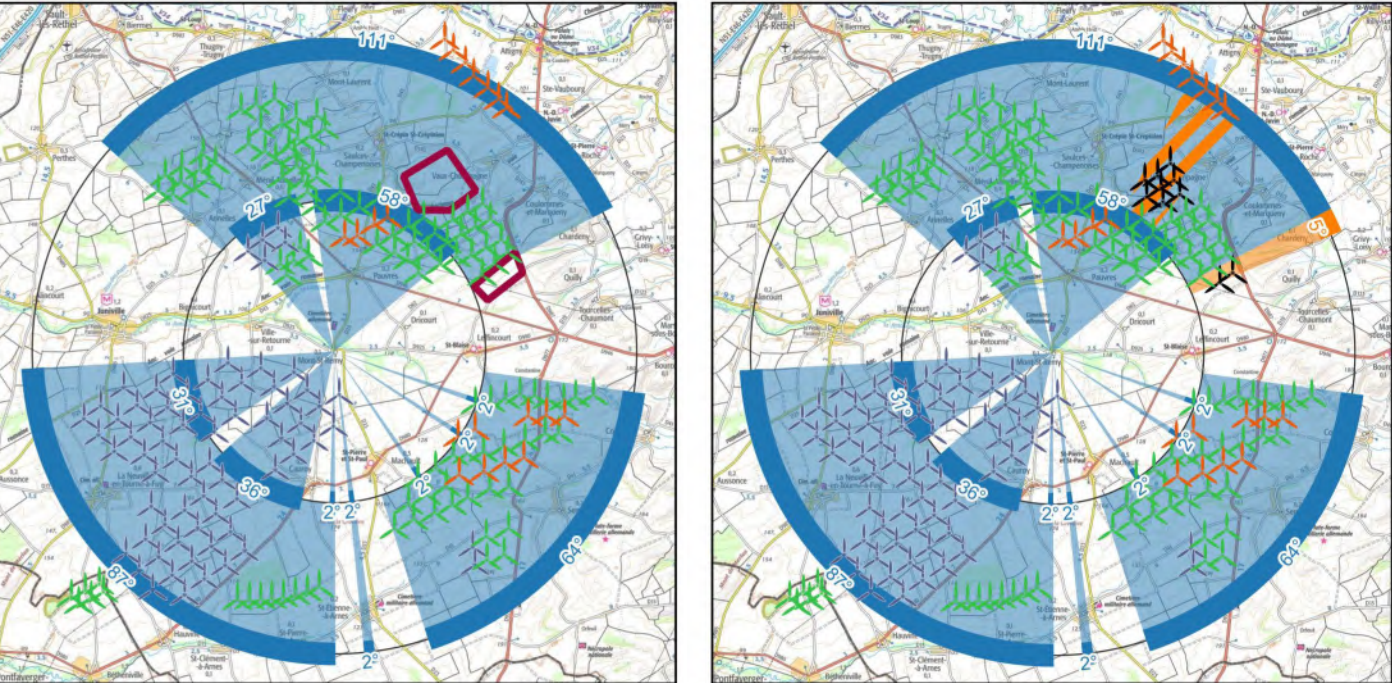
Avéré

Etude encerclement : Mont-Saint-Rémy

Encerclement avec les projets autorisés et construits :



Encerclement avec les projets autorisés et construits et à l'instruction (effets cumulés) :



- Zone d'implantation potentielle

Eoliennes construites

Eoliennes autorisées

Eoliennes à l'instruction
- Espace de respiration (> au seuil d'alerte de 60°)

Angle de présence de l'éolien à 5km et 10 km
- Projet seul

Projet cumulé avec d'autres parcs
- Projet PEVCII

- Etat actuel :
Ce sont en tout 178 éoliennes (construites, autorisées) qui sont présentes dans un rayon de 10 km, occupant environ 263° sur les 360° du champ de vision potentiel.
Deux angles de respiration de moins de 60° existent à l'est et à l'ouest.
 > L'effet de saturation potentielle est négligeable.
- Avec le projet de Vaux-Coulommes II :
Les 10 éoliennes du projet sont dans le rayon de 10 km autour du village et augmentent la densité. Les deux éoliennes du sud réduisent un des angles de respiration résiduel de 5°.
 > L'effet de saturation potentielle s'amplifie avec PEVCII.
- Effets cumulés (avec projets à l'instruction et PEVCII)
14 éoliennes à l'instruction sont situées dans le rayon de 10km. La densité éolienne augmente, mais l'indice d'occupation à l'horizon et l'indice d'espace de respiration ne sont pas modifiés
 > L'effet de saturation potentielle est proche de la situation précédente.

Critères d'évaluation et valeurs seuils	Données actuelles sans le projet	Avec le projet Vaux-Coulommes II	Effets cumulés (PEVCII et instruction)
>> Indice d'occupation à l'horizon à 10 km (favorable si <120°, alerte si >180°) = somme des angles interceptés par des éoliennes entre 0 et 10km	263,8	268,4	268,4
Nombre d'éoliennes dans un rayon de 10 km autour du village	178 éoliennes	188 éoliennes	202 éoliennes
>> Indice de densité éolienne = nombre d'éoliennes sur l'aire du rayon de 10 km (vigilance si >0.25)	0.57	0.6	0.64
>> Indice d'espace de respiration (favorable si >160°, alerte si <60°) = plus grand angle continu sans éolienne	45,18°	45,18°	45,18°

Effet de saturation potentielle

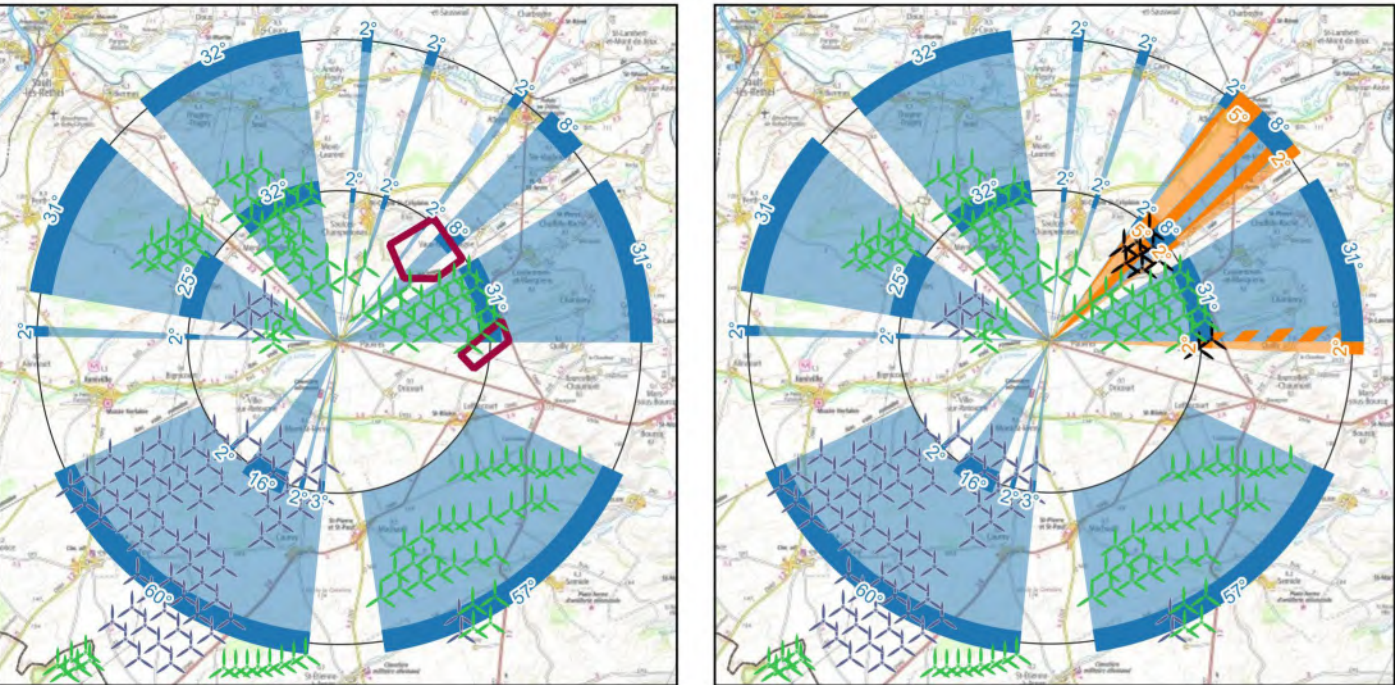
Avéré

Avéré

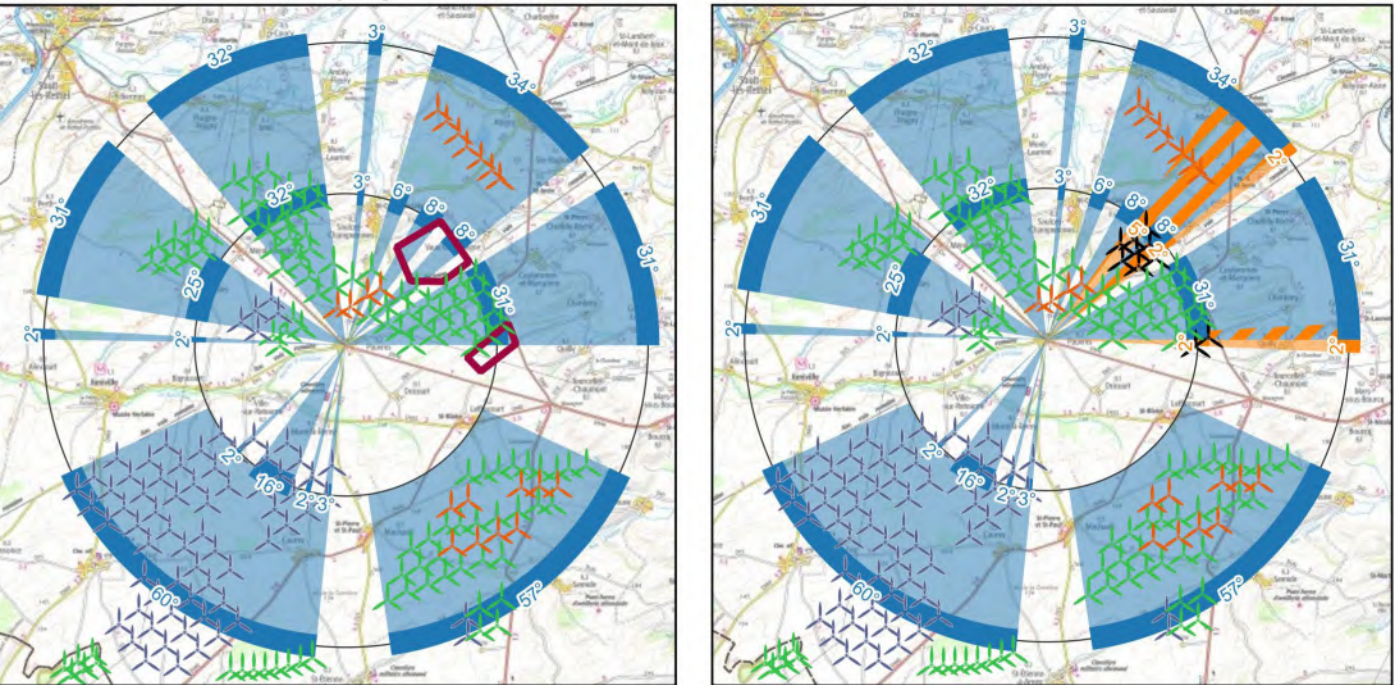
Avéré

Etude encerclement : Pauvres

Encerclement avec les projets autorisés et construits :



Encerclement avec les projets autorisés et construits et à l'instruction (effets cumulés) :



- Zone d'implantation potentielle

Projet PEVCII

Eoliennes construites

Eoliennes autorisées

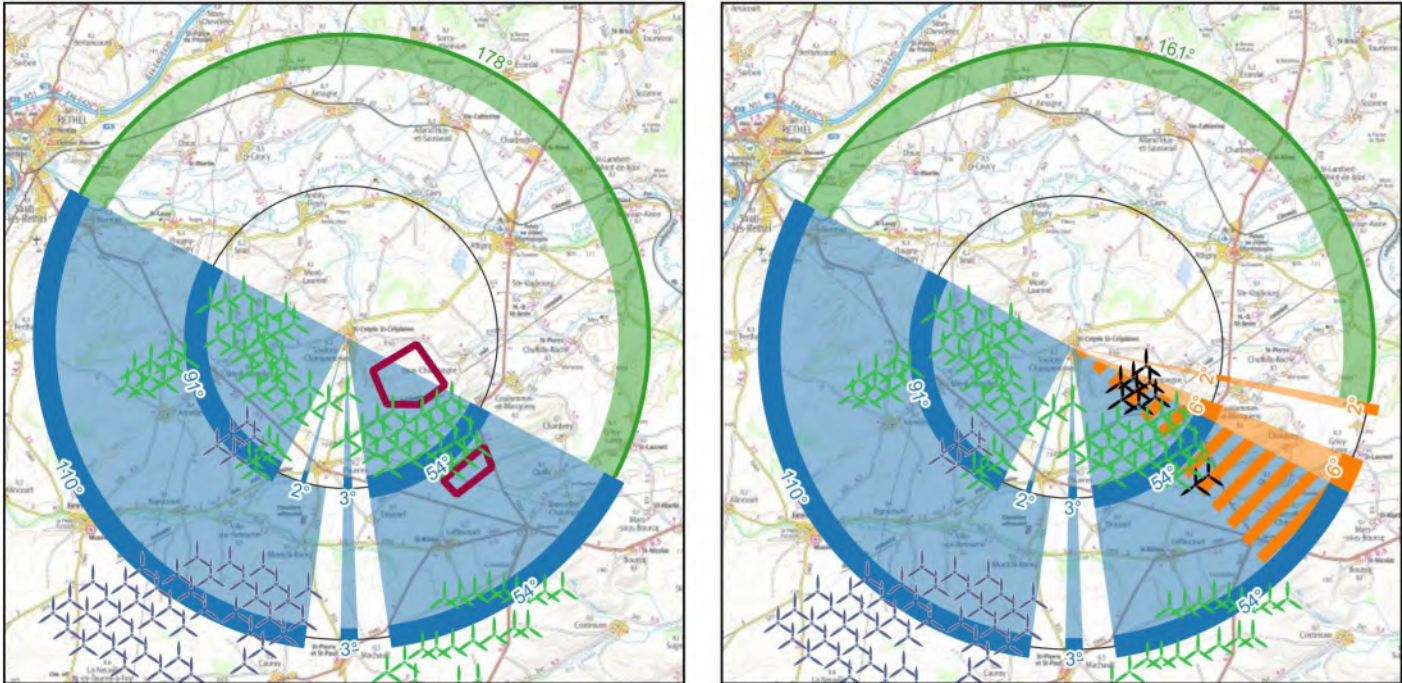
Eoliennes à l'instruction
- Espace de respiration (> au seuil d'alerte de 60°)
- Angle de présence de l'éolien à 5km et 10 km
- Projet seul
- Projet cumulé avec d'autres parcs

- Etat actuel :
Ce sont en tout 152 éoliennes (construites, autorisées) qui sont présentes dans un rayon de 10 km, occupant environ 227° sur les 360° du champ de vision potentiel.
De nombreux petits angles de respiration demeurent autour du village.
 > L'effet de saturation potentielle est avéré.
- Avec le projet de Vaux-Coulommès II :
Les 10 éoliennes du projet sont dans le rayon de 5 à 10 km autour du village et augmentent la densité. Le projet augmente l'indice d'occupation à l'horizon de 10°.
 > L'effet de saturation potentielle s'amplifie avec PEVCII.
- Effets cumulés (avec projets à l'instruction et PEVCII)
20 éoliennes à l'instruction sont situées dans le rayon de 10km. La densité éolienne augmente, ainsi que l'occupation à l'horizon.
 > L'effet de saturation potentielle est plus important en effet cumulés.

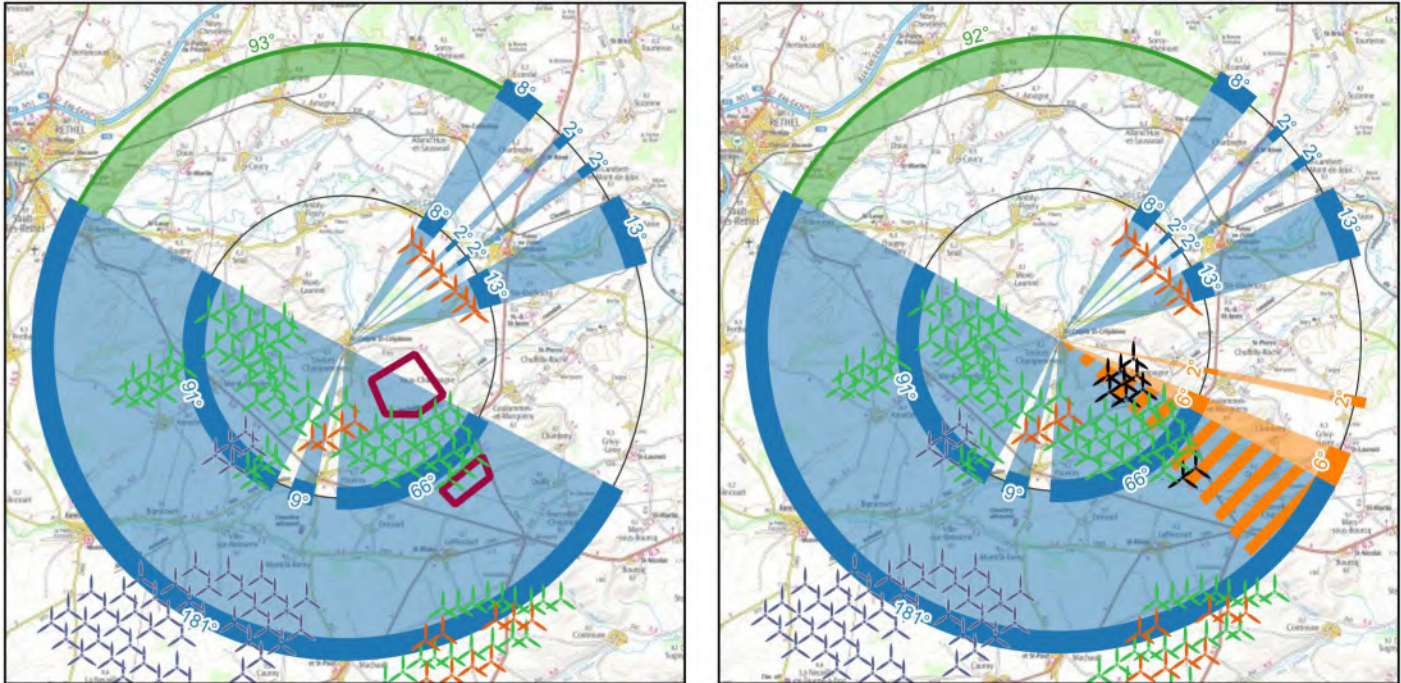
Critères d'évaluation et valeurs seuils	Données actuelles sans le projet	Avec le projet Vaux-Coulommès II	Effets cumulés (PEVCII et instruction)
>> Indice d'occupation à l'horizon à 10 km (favorable si <120°, alerte si >180°) = somme des angles interceptés par des éoliennes entre 0 et 10km	227,67	237,56	254,34
Nombre d'éoliennes dans un rayon de 10 km autour du village	152 éoliennes	162 éoliennes	182 éoliennes
>> Indice de densité éolienne = nombre d'éoliennes sur l'aire du rayon de 10 km (vigilance si >0.25)	0.48	0.52	0.58
>> Indice d'espace de respiration (favorable si >160°, alerte si <60°) = plus grand angle continu sans éolienne	25,72°	25,72°	25,72°
Effet de saturation potentielle	Avéré	Avéré	Avéré

Etude encerclement : Saulces-Champenoises

Encerclement avec les projets autorisés et construits :



Encerclement avec les projets autorisés et construits et à l'instruction (effets cumulés) :



- Zone d'implantation potentielle

Projet PEVCII

Eoliennes construites

Eoliennes autorisées

Eoliennes à l'instruction
- Espace de respiration (> au seuil d'alerte de 60°)

Angle de présence de l'éolien à 5km et 10 km
- Projet entre 0 et 5 km

Entre 5 et 10 km, indicateur de présence du projet de 0 et 5

• Etat actuel :

Ce sont en tout 93 éoliennes (construites, autorisées) qui sont présentes dans un rayon de 10 km, occupant environ 168° sur les 360° du champ de vision potentiel.

Un vaste angle de respiration de 179° est présent au nord du village

> L'effet de saturation potentielle est faible.

• Avec le projet de Vaux-Coulommès II :

Les 10 éoliennes du projet sont dans le rayon de 10 km autour du village et augmentent la présence sur l'horizon. L'espace de respiration baisse de 17°.

> L'effet de saturation potentielle s'amplifie avec PEVCII mais demeure faible.

• Effets cumulés (avec projets à l'instruction et PEVCII)

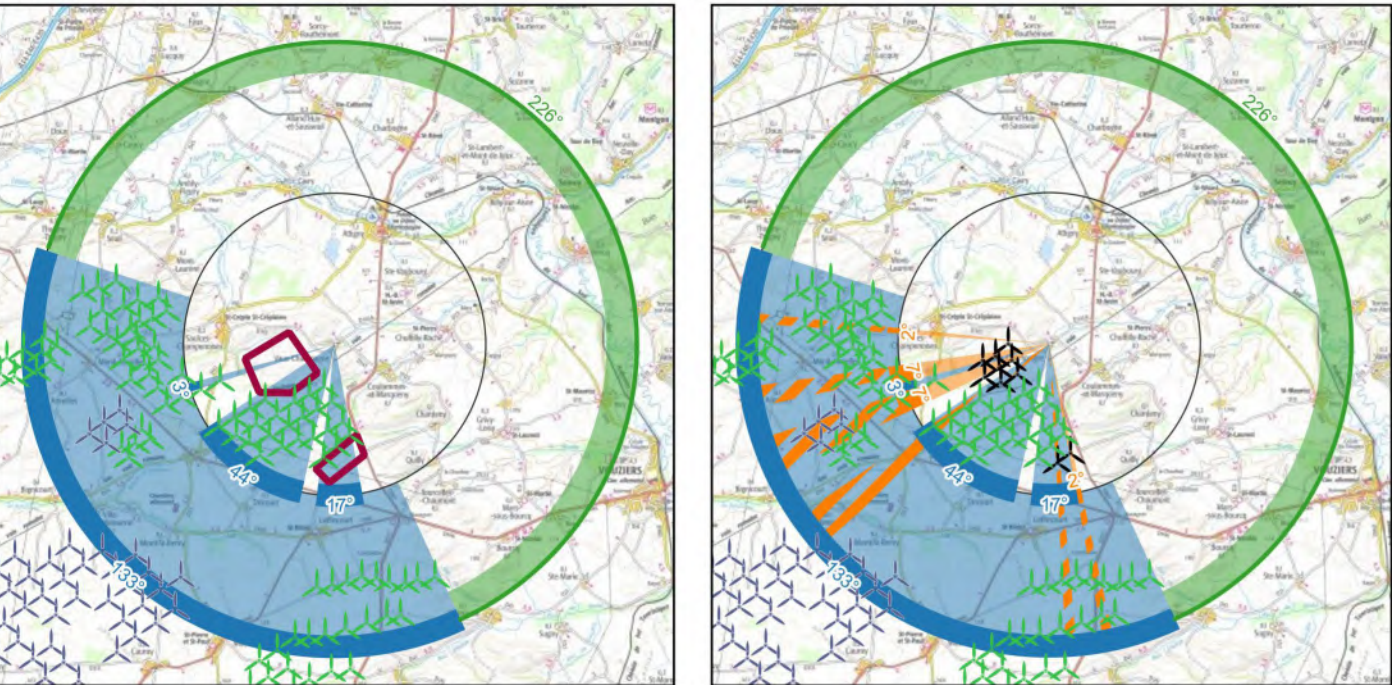
13 éoliennes à l'instruction sont situées dans le rayon de 10km. L'indice d'occupation à l'horizon dépasse le seuil d'alerte.

> L'effet de saturation potentielle devient modéré en effets cumulés.

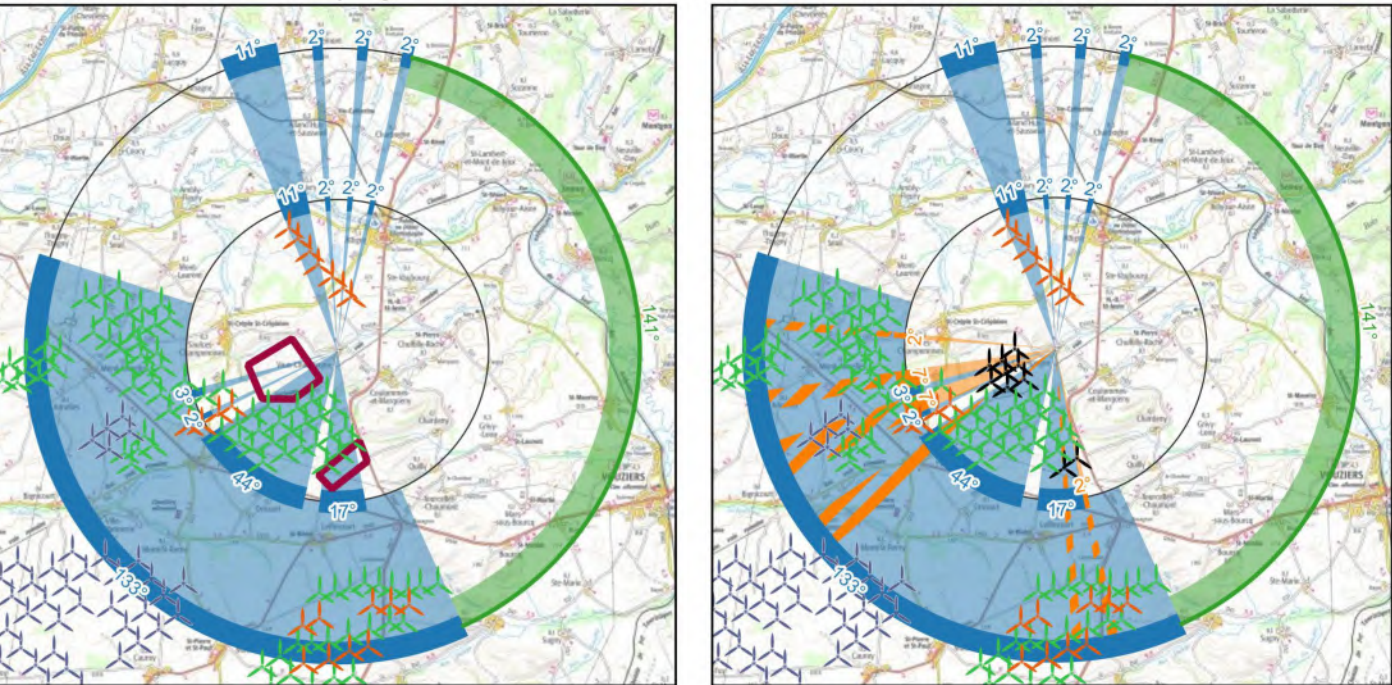
Critères d'évaluation et valeurs seuils	Données actuelles sans le projet	Avec le projet Vaux-Coulommès II	Effets cumulés (PEVCII et instruction)
>> Indice d'occupation à l'horizon à 10 km (favorable si <120°, alerte si >180°) = somme des angles interceptés par des éoliennes entre 0 et 10km	167,93	176,22	210,00
Nombre d'éoliennes dans un rayon de 10 km autour du village	93 éoliennes	103 éoliennes	116 éoliennes
>> Indice de densité éolienne = nombre d'éoliennes sur l'aire du rayon de 10 km (vigilance si >0.25)	0.3	0.33	0.37
>> Indice d'espace de respiration (favorable si >160°, alerte si <60°) = plus grand angle continu sans éolienne	178°	161°	82,43°
Effet de saturation potentielle	Faible	Faible	Modéré

Etude encerclement : Vaux-Champagne

Encerclement avec les projets autorisés et construits :



Encerclement avec les projets autorisés et construits et à l'instruction (effets cumulés) :



- Zone d'implantation potentielle

Projet PEVCII

Eoliennes construites

Eoliennes autorisées

Eoliennes à l'instruction
- Espace de respiration (> au seuil d'alerte de 60°)

Angle de présence de l'éolien à 5km et 10 km
- Projet seul

Projet cumulé avec d'autres parcs

- Etat actuel :
Ce sont en tout 88 éoliennes (construites, autorisées) qui sont présentes dans un rayon de 10 km, occupant environ 132° sur les 360° du champ de vision potentiel.
Un vaste espace de respiration de 227° existe autour du village.
 > L'effet de saturation potentielle est faible.
- Avec le projet de Vaux-Coulommès II :
Les 10 éoliennes du projet sont dans le rayon de 10 km autour du village et augmentent la densité. Le projet ne remet pas en cause l'occupation à l'horizon ni l'espace de respiration
 > L'effet de saturation potentielle est quasiment inchangé avec PEVCII, et demeure faible.
- Effets cumulés (avec projets à l'instruction et PEVCII)
18 éoliennes à l'instruction sont situées dans le rayon de 10km. Les trois indices sont dégradés.
 > L'effet de saturation potentielle devient modéré en effets cumulés.

Critères d'évaluation et valeurs seuils	Données actuelles sans le projet	Avec le projet Vaux-Coulommès II	Effets cumulés (PEVCII et instruction)
>> Indice d'occupation à l'horizon à 10 km (favorable si <120°, alerte si >180°) = somme des angles interceptés par des éoliennes entre 0 et 10km	132,6	132,6	149,4
Nombre d'éoliennes dans un rayon de 10 km autour du village	88 éoliennes	98 éoliennes	116 éoliennes
>> Indice de densité éolienne = nombre d'éoliennes sur l'aire du rayon de 10 km (vigilance si >0.25)	0.28	0.31	0.37
>> Indice d'espace de respiration (favorable si >160°, alerte si <60°) = plus grand angle continu sans éolienne	227,33°	227,33°	141,03°

Effet de saturation potentielle

Faible

Faible

Modéré

Conclusion de l'étude d'encerclement

Le projet de Vaux-Coulommes II est implanté dans un pôle éolien afin contribuer à une densification de l'existant sans compromettre la lisibilité des espaces vierges d'éoliennes.

Ainsi les seuils existants ne sont pas augmentés par le projet, sauf Coulommes de façon négligeable (aucun seuil d'alerte n'est dépassé). L'analyse des photomontages permettra de vérifier la réalité sensible de la saturation pour ce village situé au pied de la Côte de Bourcq.

Les effets cumulés sont plus marqués pour Saulces-Champenoises et Vaux-Champagne qui sont directement concernés par le projet du Pied des Monts au sud d'Attigny : ce projet entame un vaste espace de respiration au nord des villages. Dans ce contexte, le parc de Vaux-Coulommes a une incidence bien moins marquée.

L'analyse des photomontages permettra de vérifier la réalité sensible de la saturation pour ces villages.

Synthèse de l'étude d'encerclement : état de la saturation potentielle (sur la base de l'analyse 2D théorique de l'encerclement)

	Etat initial	Avec PEVCII	Effets cumulés
Bignicourt/Ville-sur- Retourne	Modéré	Modéré	Modéré
Cauroy	Avééré	Avééré	Avééré
Coulommes	Non avéré	Faible	Faible
Dricourt	Avééré	Avééré	Avééré
Leffincourt	Modéré	Modéré	Modéré
Machault	Avééré	Avééré	Avééré
Mont-St-Rémy	Avééré	Avééré	Avééré
Pauvres	Avééré	Avééré	Avééré
Saulces	Faible	Faible	Modéré
Vaux-Champagne	Faible	Faible	Modéré

3-Présentation de l’impact sur les paysages par étude des photomontages

Simulations du Parc Eolien de Vaux-Coulommès II dans son contexte paysager

Les pages qui suivent présentent une simulation du projet.

Les photomontages intègrent l’insertion des éoliennes construites, mais aussi pour les effets cumulés autorisées et en instruction au 31/03/2025, dans le périmètre des 3 aires d'étude paysage. Cette démarche permet de pouvoir juger de l’impact du projet seul et de l'effet d’accumulation prévisible.

Les sensibilités étudiées par ces 34 photomontages sont reportées dans le tableau ci-contre. Elles sont sélectionnées en lien avec les conclusions de l'état initial. Les impacts du projet et les impacts cumulés sont synthétisés ici.

A ce stade, avant mise en oeuvre de l'ensemble de la séquence ERC, le projet éolien a globalement un **impact négligeable à modéré depuis l'aire d'étude éloignée**.

Le projet a un impact globalement **faible depuis l'aire d'étude immédiate** (espaces du plateau agricole), avec une vue à impact modérée depuis l'ouest de la zone d'implantation nord. Les 2 éoliennes du sud sont en continuité des alignements structurés du Parc de Vaux-Coulommès et suit la logique de la découpe parcellaire et du relief. Les 8 éoliennes du nord respectent les éléments de paysage voire composent avec les terrasses et chemins.

Le projet a **globalement un impact négligeable à modéré depuis l'aire d'étude rapprochée**. L'impact le plus important concerne les vues en contre-plongée depuis le village de Vaux-Champagne où les cumuls des éoliennes avec des réseaux aériens déjà peu intégrés continuent de rendre moins lisible la silhouette du village. Des mesures spécifiques d'enfouissement des réseaux permettront un bien meilleur dialogue du bâti avec l'éolien (voir chapitre mesures). Pour les autres points de vue, l'impact depuis les franges des villages du plateau et du vallage est faible à modéré, le projet densifiant souvent l'éolien déjà en place sans remettre en cause la lisibilité du paysage. En particulier l'ourlet de la Côte de Bourcq est respecté par le projet, avec la mise en valeur des circonvolutions du relief et de ses micro-paysages associés (bois, terrasses, vergers).

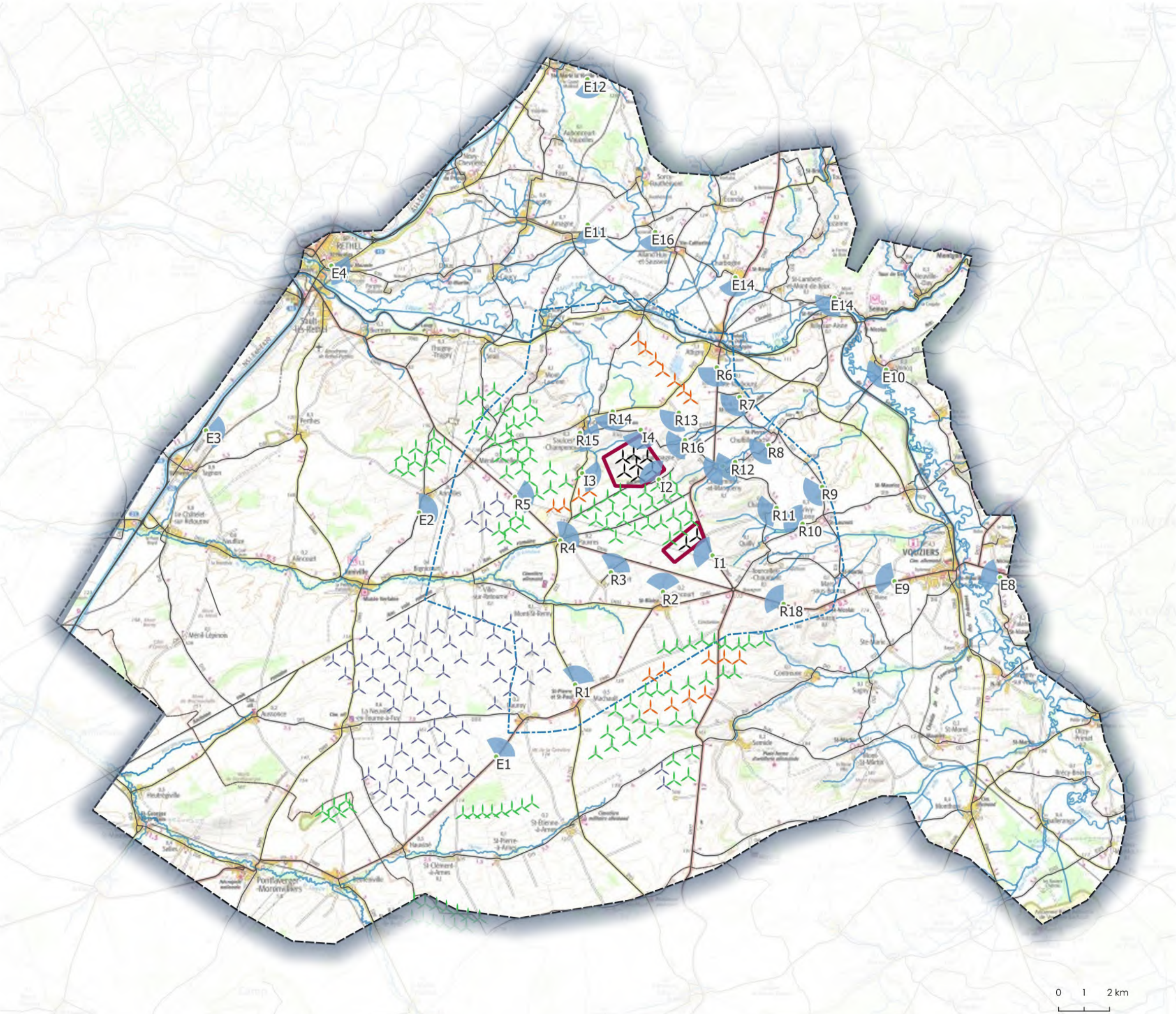
Le projet a un impact **négligeable à modéré** depuis l'aire d'étude éloignée. Ce sont les vues dégagées depuis les franges du plateau (E1) et le nord du vallage (E14, E16) qui sont les plus sensibles au projet. Celui-ci densifie alors l'éolien déjà présent sur l'horizon.

Des mesures d'intégration spécifiques seront développées pour les secteurs impactés (voir chapitre dédié).

N° point de vue	Titre du point de vue	Thème 1	Thème 2	Impacts PEVCII	Impacts cumulés *
Aire d'étude immédiate					
I1	Depuis la D987 (orienté nord)	Axe	–	FAIBLE	FAIBLE
I2	Depuis l'ancienne voie romaine (orienté nord)	Randonnée	–	FAIBLE	MODERE
I3	Depuis la D43	Axe	–	MODERE	MODERE
I4	Depuis la D143	Axe	–	FAIBLE	MODERE
Aire d'étude rapprochée					
R1	Depuis les abords de Machault (D23)	Bourg	Axe	FAIBLE	MODERE
R2	Depuis les abords de Leffincourt	Bourg	Axe	FAIBLE	MODERE
R3	Depuis les abords de Dricourt	Bourg	Axe	FAIBLE	MODERE
R4	Depuis Pauvres	Bourg	Axe	FAIBLE	FAIBLE
R5	Depuis la D946 à l'ouest	Axe	–	FAIBLE	MODERE
R6	Depuis les abords d'Attigny	Bourg	Axe	FAIBLE	FORT
R7	Entre le village de Sainte-Vaubourg et Notre-Dame Saint-Juvin	Monument	Bourg	MODERE	MODERE
R8	Depuis les abords de Chuffilly-Roche	Bourg	Axe	MODERE	MODERE
R9	Depuis les abords de Loisy	Bourg	Axe	FAIBLE	MODERE
R10	Depuis les abords de Grivy-Loisy	Bourg	Axe	FAIBLE	FAIBLE
R11	Depuis les abords de Chardeny	Bourg	Axe	NEGLIGEABLE	FAIBLE
R12	Depuis la D23 en approche de Coulommès-et-Marqueny	Bourg	Axe	FAIBLE	FAIBLE
R13	Voie vicinale au nord-est de Vaux-Champagne	Axe	–	FAIBLE	FAIBLE
R14	Depuis la D25	Axe	–	MODERE	MODERE
R15	Depuis Saulces-Champenoises	Bourg	–	FAIBLE	FAIBLE
R16	Voie principale de Vaux-Champagne	Bourg	–	MODERE A FORT	MODERE A FORT
R17	Centre de Coulommès-et-Marqueny	Bourg	–	NEGLIGEABLE	NEGLIGEABLE
R18	Depuis la D946 au sud	Axe	–	FAIBLE	FAIBLE
Aire d'étude éloignée					
E1	Depuis la D980 au sud	Axe	Bourg	FAIBLE	FORT
E2	Depuis les abords d'Annelles	Bourg	Axe	FAIBLE	MODERE
E3	A43 vers Tagnon	Axe	–	NEGLIGEABLE	FAIBLE
E4	Depuis le panorama qui surplombe Rethel	Bourg	–	FAIBLE	FORT
E8	Depuis la D41 en direction de Vouziers	Bourg	Axe	FAIBLE	MODERE
E9	D946 en sortie de Vouziers	Bourg	Axe	MODERE	FORT
E10	Panorama de Voncq	Tourisme	Bourg	FAIBLE	MODERE
E11	Amagne	Tourisme	Monument	FAIBLE	MODERE
E12	Vue sur l'église Saint-Pierre-du-Prieuré	Monument	Axe	NEGLIGEABLE	NEGLIGEABLE
E14	Charbogne	Monument	Bourg	MODERE	FORT
E16	Depuis Allant d'Huy-et-Sausseuil	Bourg	Axe	MODERE	FORT
E17	Depuis Mont de Jeux	Monument	–	FAIBLE	FORT

*Ces cumuls sont largement augmentés à cause du programme du Pied des Monts

Points de vue (photomontages)



Projet

Parcs alentours (mise à jour 01/04/2025)

- Eolienne construite
- Eolienne autorisée
- Eolienne à l'instruction

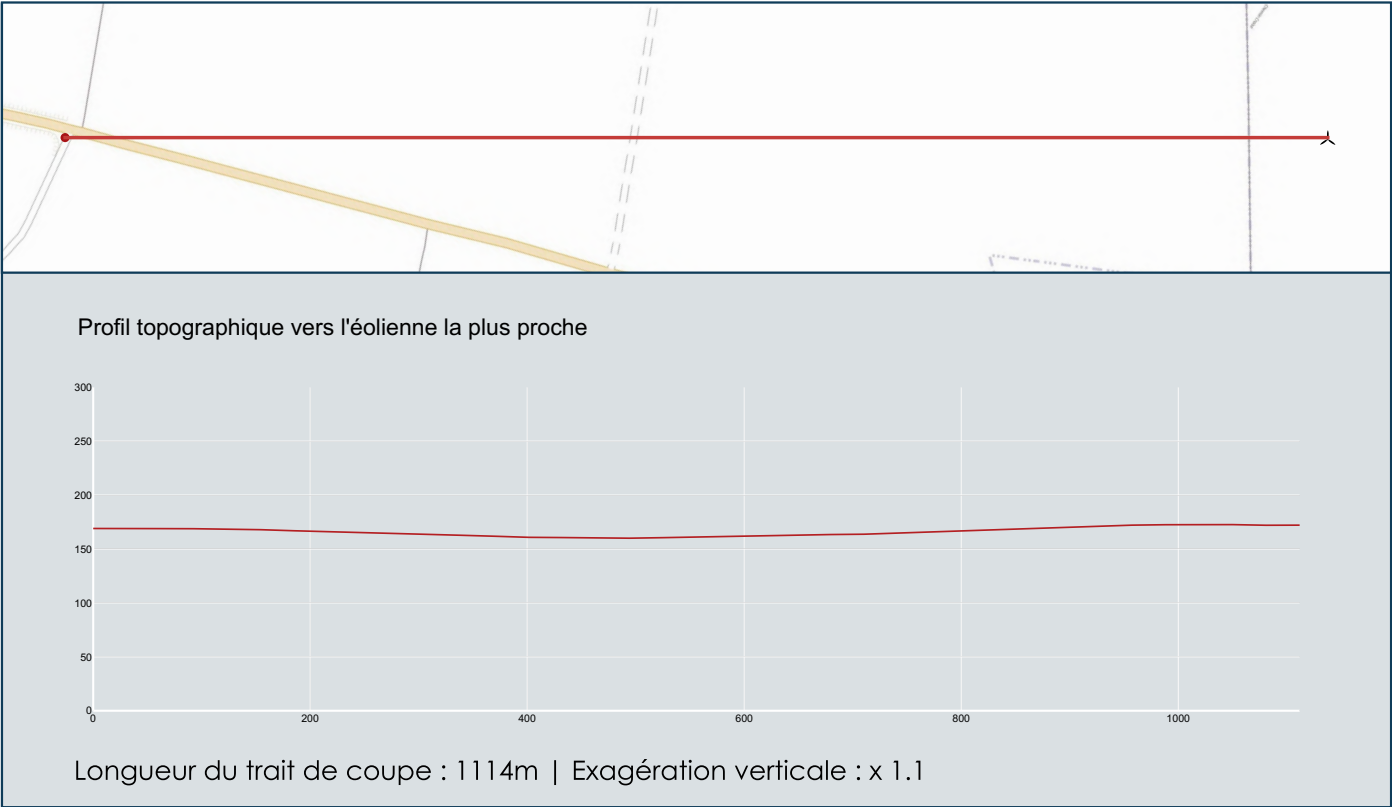
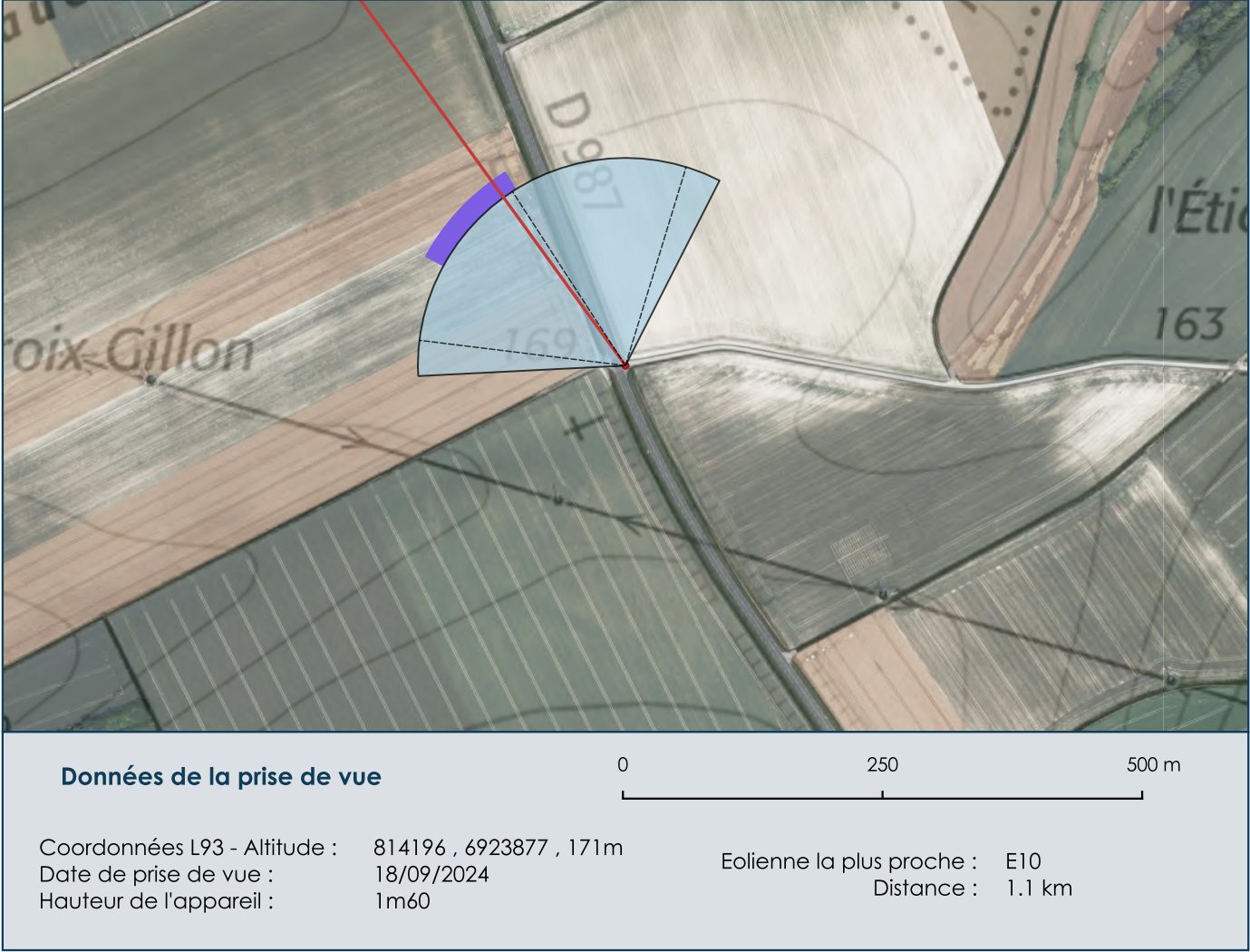
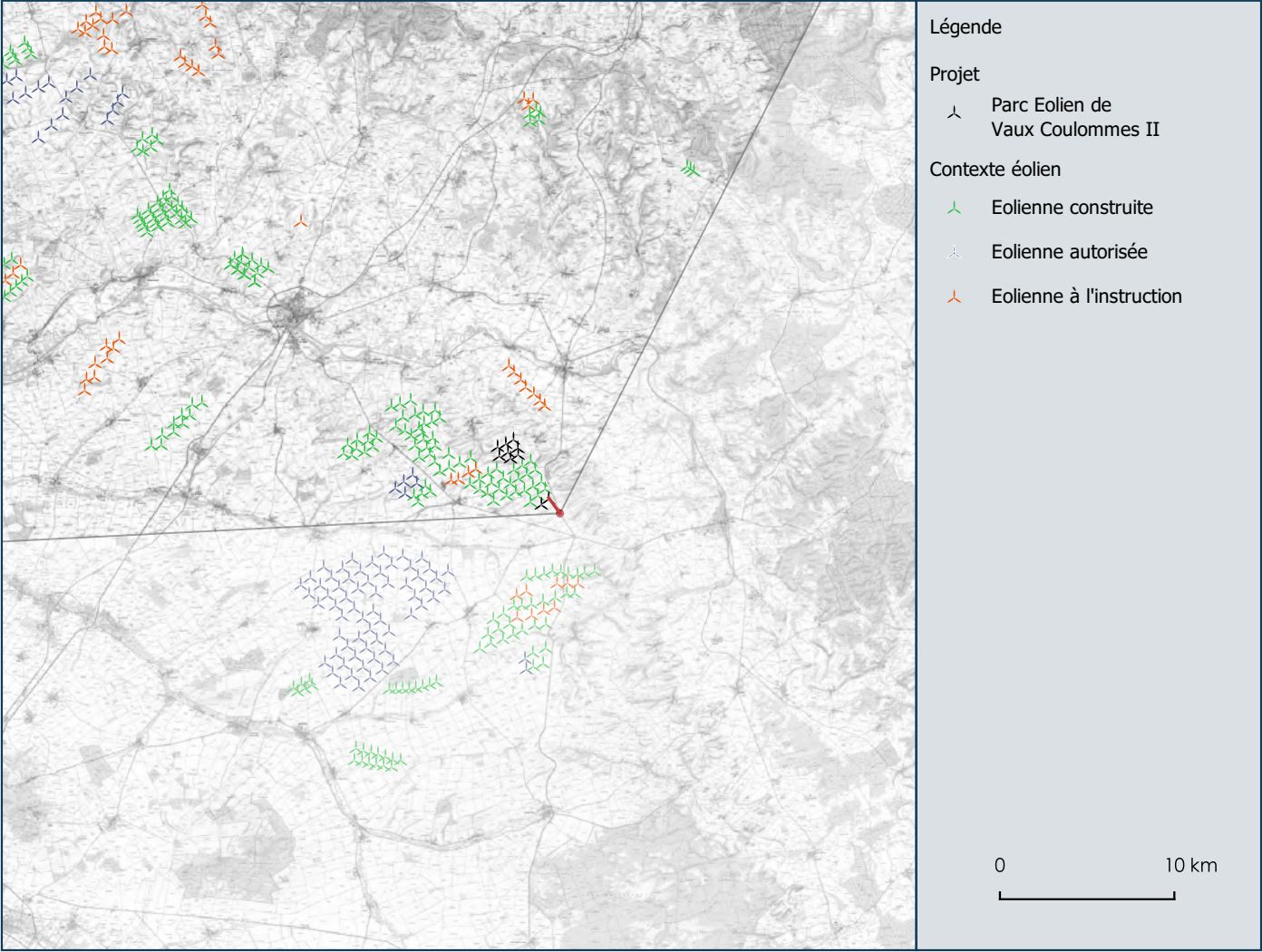
Aires d'étude paysagères

- Eloignée
- Rapprochée
- Zones d'implantation Nord et Sud

Photomontages



Vue depuis la D987 (orienté nord) - Vue n°11



Etat initial

La vue concerne une route qui est un axe de transit traversant la plaine du sud au nord, tout en dominant en balcon le vallon. L'éolien est bien présent à l'ouest. L'implantation en bord de route est très structurée le long de la route, et plus aléatoire vers les lointains. L'implantation rectiligne permet de marquer la transition entre les 2 ambiances paysagères (plateau et vallon au niveau de la Côte de Bourcq).

La vue cible la ZIP sud au premier plan, alors que la ZIP nord est sur l'horizon.

Etat final, projet seul

Les 2 éoliennes du sud sont visibles au premier plan. Elles s'inscrivent en totale continuité avec la structure en damier de l'existant, ne modifiant pas le fonctionnement paysager établi. Les 8 autres éoliennes du projet sont peu perceptibles : sur l'horizon, elles suivent l'implantation aléatoire des éoliennes déjà présentes décrite ci-dessus.

Niveau d'IMPACTS du parc de Vaux-Coulommes II seul : FAIBLE

Effets cumulés

Une gradation d'ambiance est perceptible. La densification éolienne est progressive depuis le vallon (exempt d'éoliennes), puis la Côte de Bourcq et la frange du plateau supportant des éoliennes structurantes et enfin un pôle éolien chargé dans le coeur de plaine. Les éoliennes autorisées et en projet respectent depuis cette vue cette organisation tout en la densifiant.

Niveau d'IMPACTS CUMULES : FAIBLE

Vue depuis la D987 (orienté nord) - Vue n°11 - Projet seul



Vue depuis la D987 (orienté nord) - Vue n°11 - Projet seul

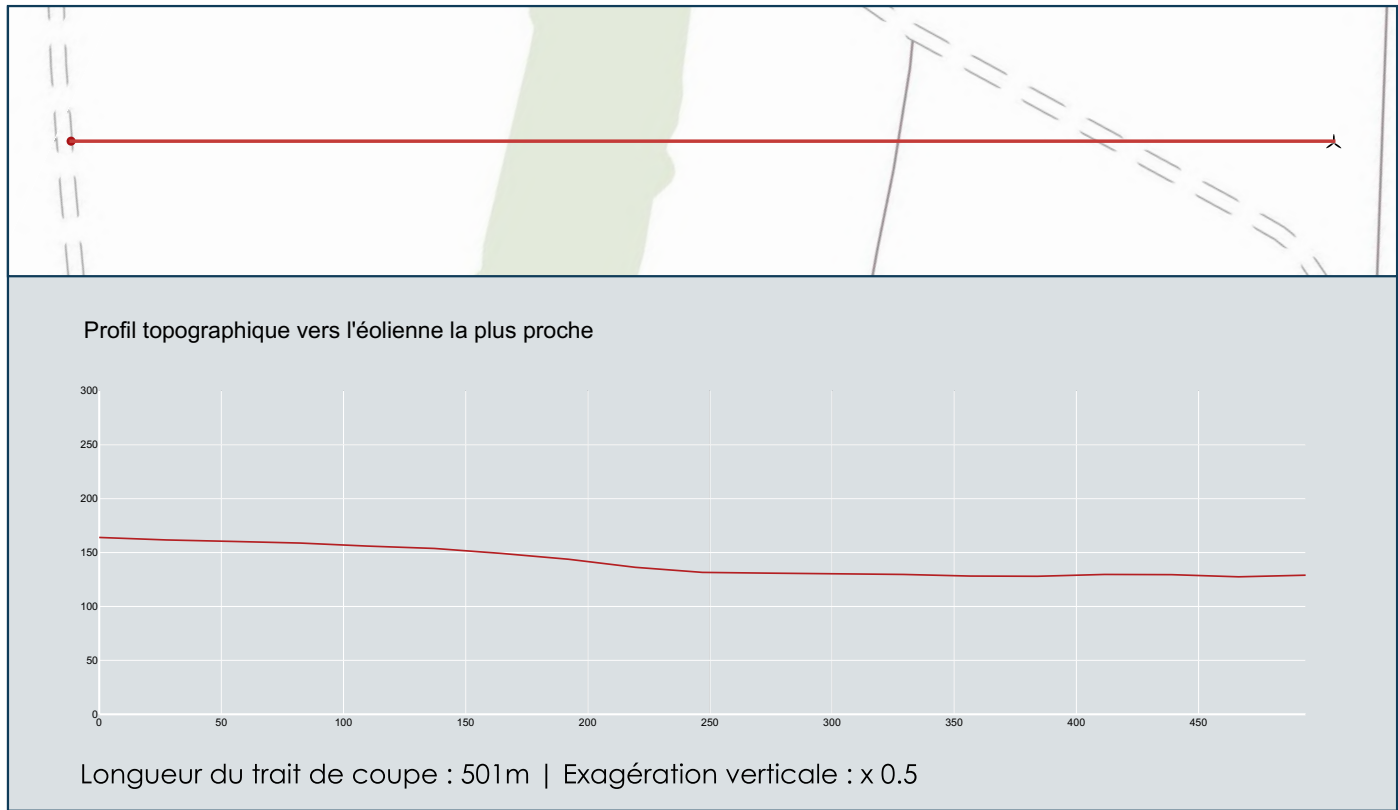
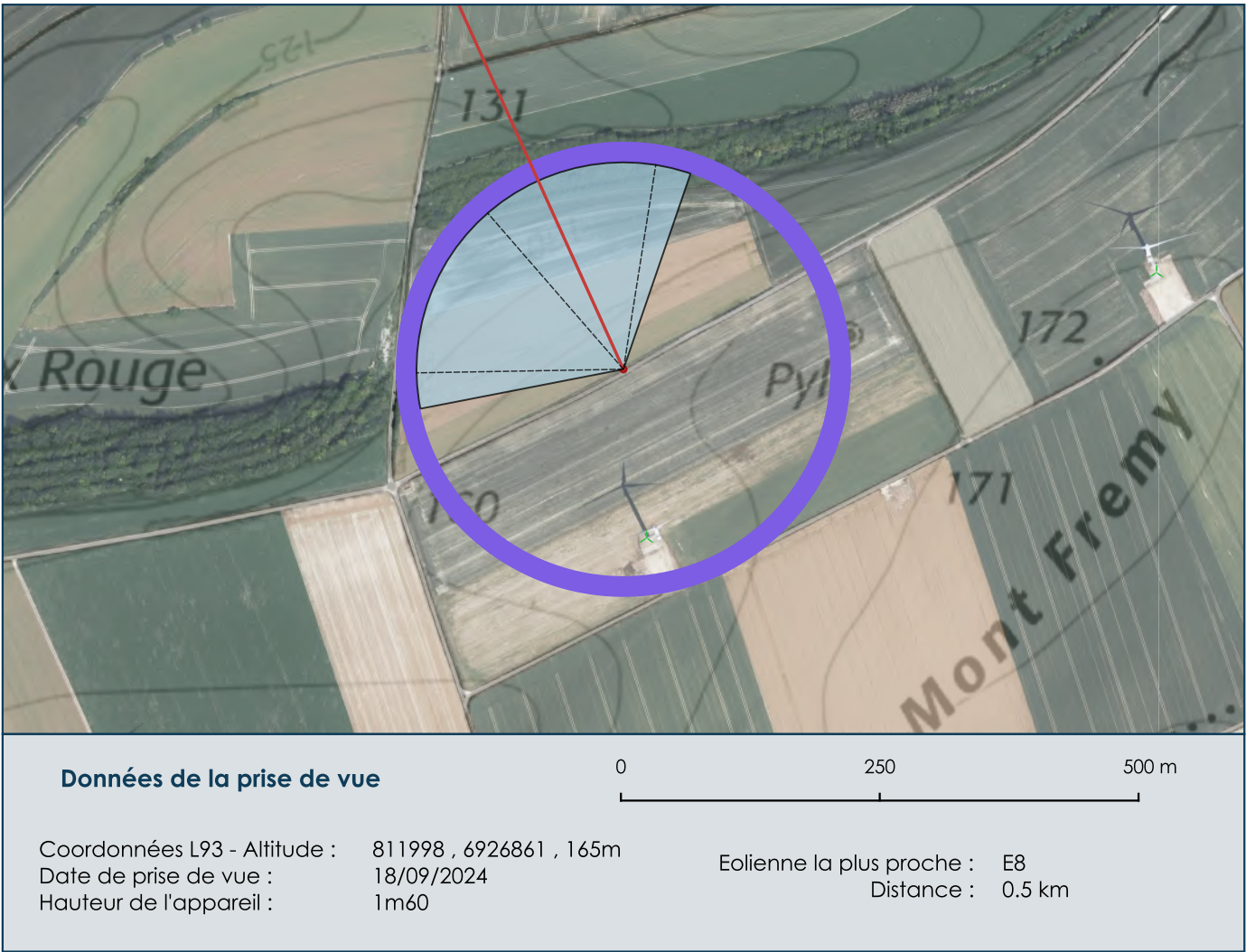
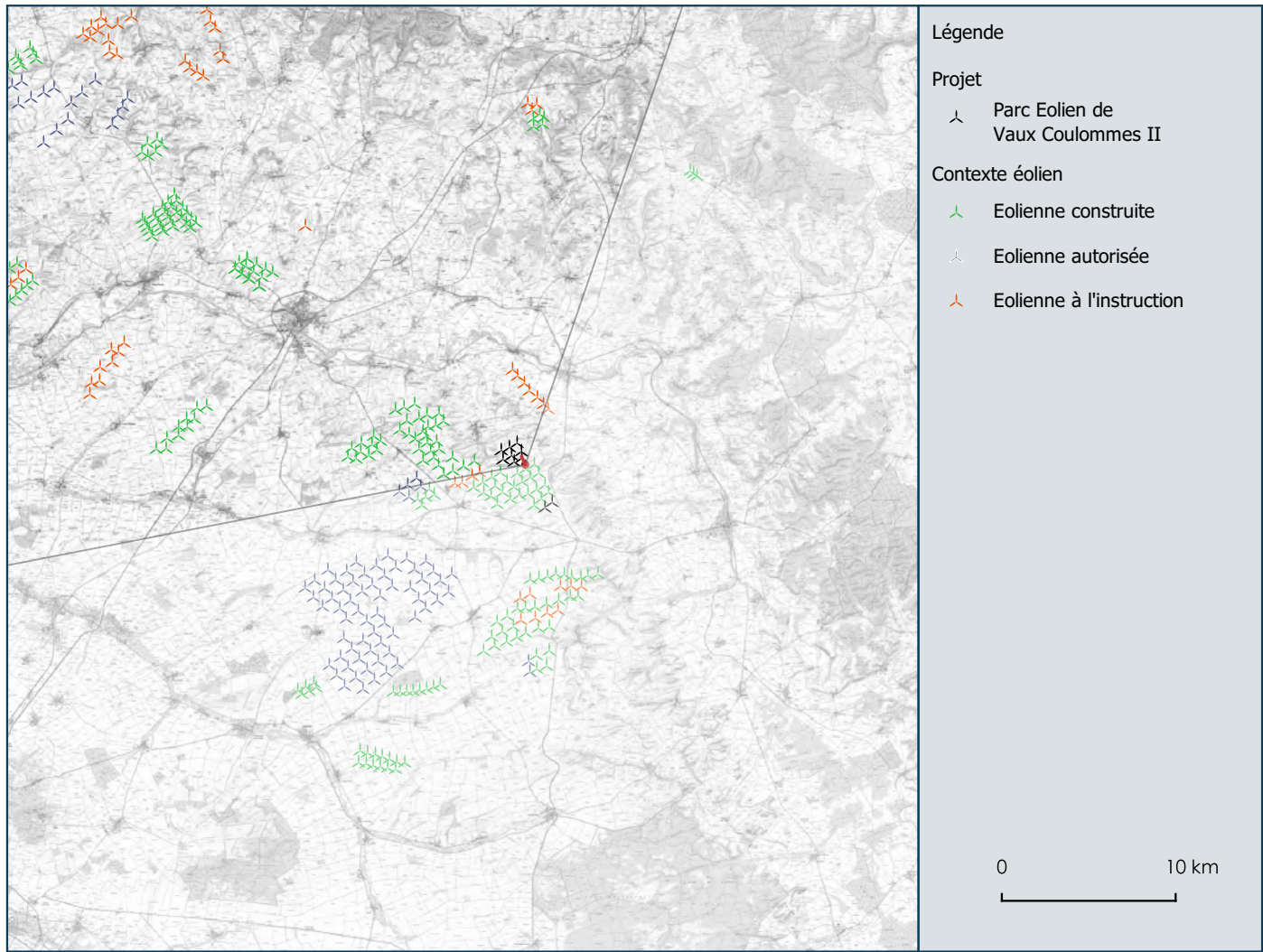


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

Vue depuis la D987 (orienté nord) - Vue n°11 - Effets cumulés



Vue depuis l'ancienne voie romaine (orienté nord) - Vue n°12



Etat initial

Cette vue prise depuis le chemin de randonnée de l'ancienne voie romaine vise la ZIP nord, au second plan. A cet endroit la voie romaine est un chemin agricole qui ne se distingue pas des autres chemins de desserte agricole.

Les éoliennes nombreuses et d'implantation aléatoire emplissent l'espace du plateau en affirmant son emprise à l'arrière-plan. Une infractuosit  de la C te de Bourq s t re devant les  oliennes. Elle est marqu e par les lignes bois es, et anime le premier plan sur le plateau.

Dans ce contexte, le site de la ZIP nord se pr sente comme la limite du plateau et fait transition avec la C te de Bourq (ondulations, lambeaux bois s).

Etat final, projet seul

Les 8  oliennes du nord prennent place sur le doux relief du plateau. Leur implantation est  pur e et a r e, participant   maintenir la qualit  paysag re. Les petits  l ments de paysage comme les bois et haies ne sont pas touch s.

Niveau d'IMPACTS du parc de Vaux-Coulommes II seul : FAIBLE

Effets cumul s

L' olien emplit l'espace, en particulier avec le projet des 7  oliennes du Pied des Monts   droite de la vue. Avec ce projet, qui est n anmoins peu visible car masqu  par le relief, les  oliennes n'appartiennent plus uniquement au plateau.

Niveau d'IMPACTS CUMULES : MODERE

Vue depuis l'ancienne voie romaine (orienté nord) - Vue n°12 - Projet seul



Vue depuis l'ancienne voie romaine (orienté nord) - Vue n°12 - Projet seul



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

Vue depuis l'ancienne voie romaine (orienté nord) - Vue n°12 - Projet seul

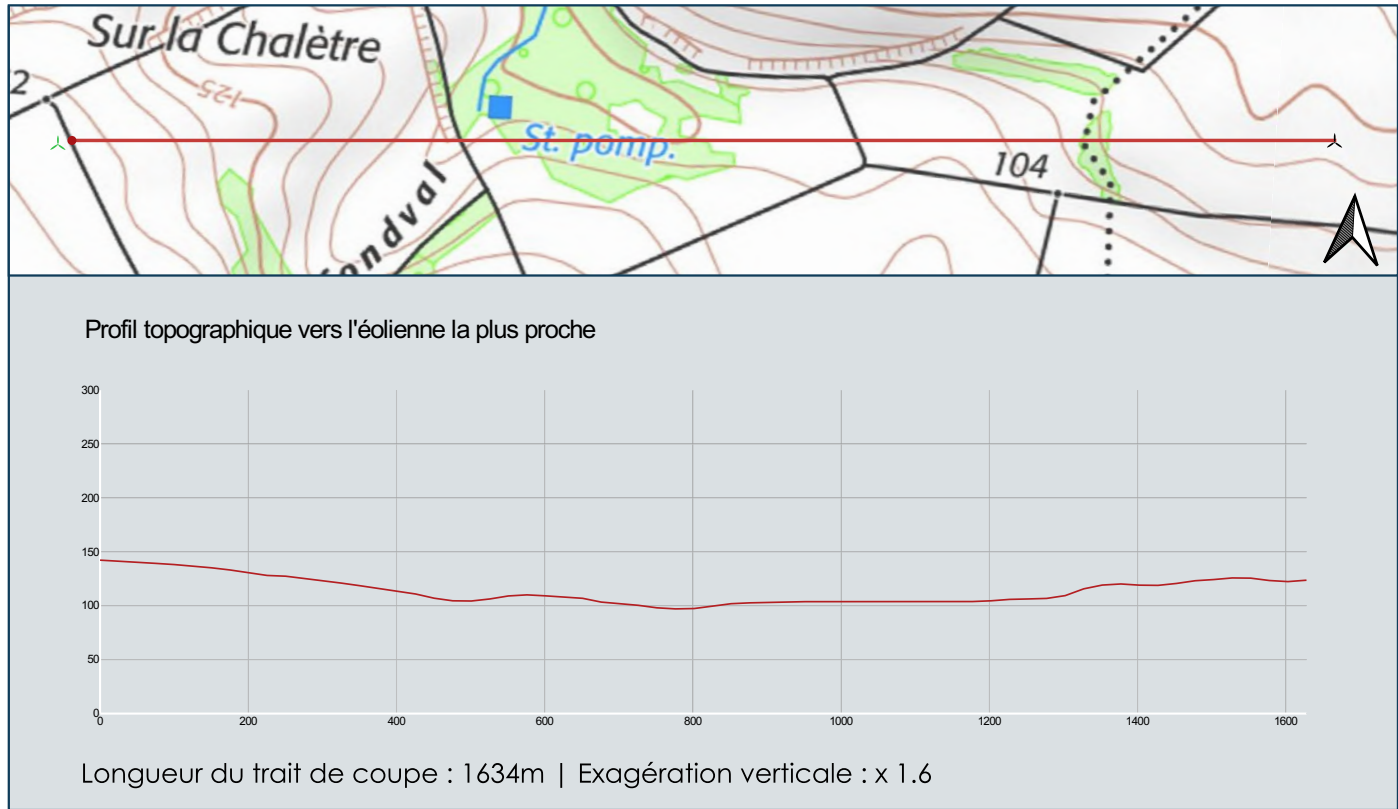
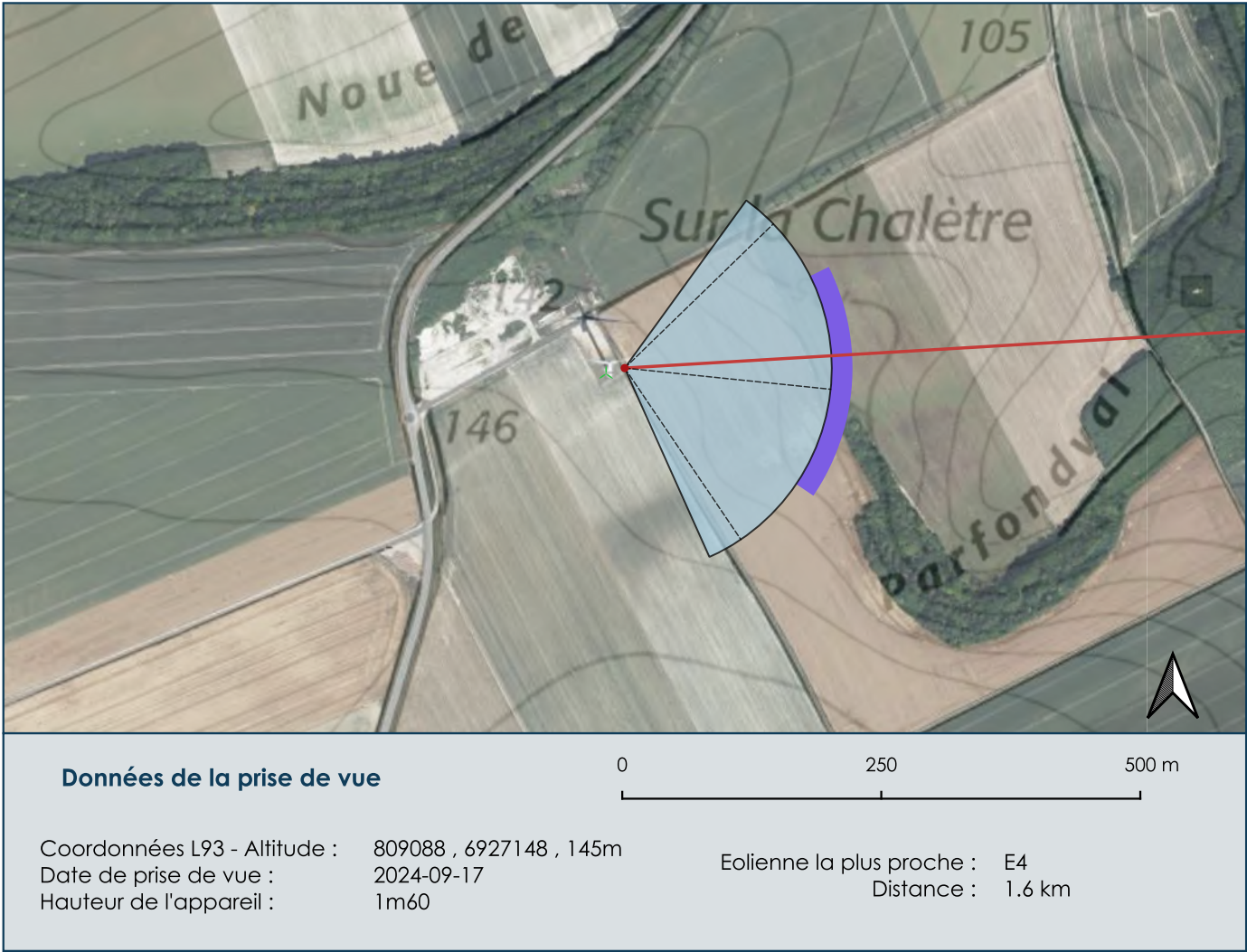
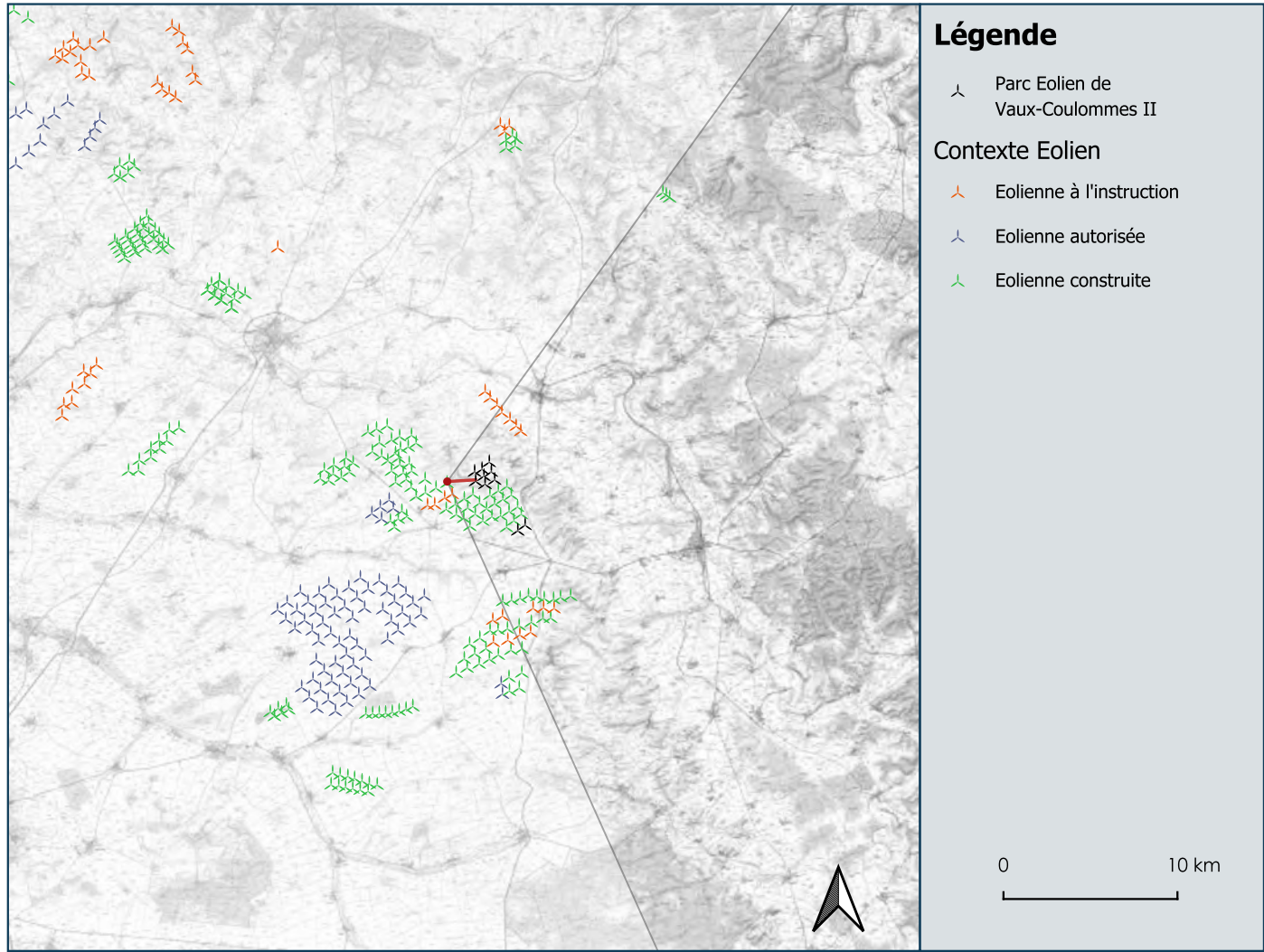


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

Vue depuis l'ancienne voie romaine (orienté nord) - Vue n°12 - Effets cumulés



Depuis la D43 - Vue n°13



Etat initial

Ce point de vue est localisé depuis le parc Energie du Partage 1. Les champs de la ZIP forment le soubassement de l'horizon, en continuité du plateau crayeux où sont déjà présentes de nombreuses éoliennes. Un vallon boisé témoigne de la proximité de la Côte de Bourq qui marque la transition avec la plaine.

Etat final, projet seul

Les 8 éoliennes prennent place sur le plateau dans un rapport homogène de forme et de taille avec les installations alentour. La rupture de pente vers le vallage et les lointains est préservée à gauche. L'implantation alignée est perçue aléatoire, dans la logique des éoliennes avoisinantes. Ce choix permet de ne pas achopper le regard et de conserver lisibles les formes particulières du relief d'avant-plan.

Niveau d'IMPACTS du parc de Vaux-Coulommes II seul : MODERE

Effets cumulés

L'éolien emplit l'espace, en particulier avec le projet des 7 éoliennes du Pied des Monts à gauche de la vue qui créent un nouveau champ en fond de perspective. Avec ce projet, qui est néanmoins peu visible car masqué par le relief, les éoliennes n'appartiennent plus uniquement au plateau.

Niveau d'IMPACTS CUMULES : MODERE

Depuis la D43 - Vue n°13 - Projet seul



Depuis la D43 - Vue n°13 - Projet seul



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

Depuis la D43 - Vue n°13 - Projet seul

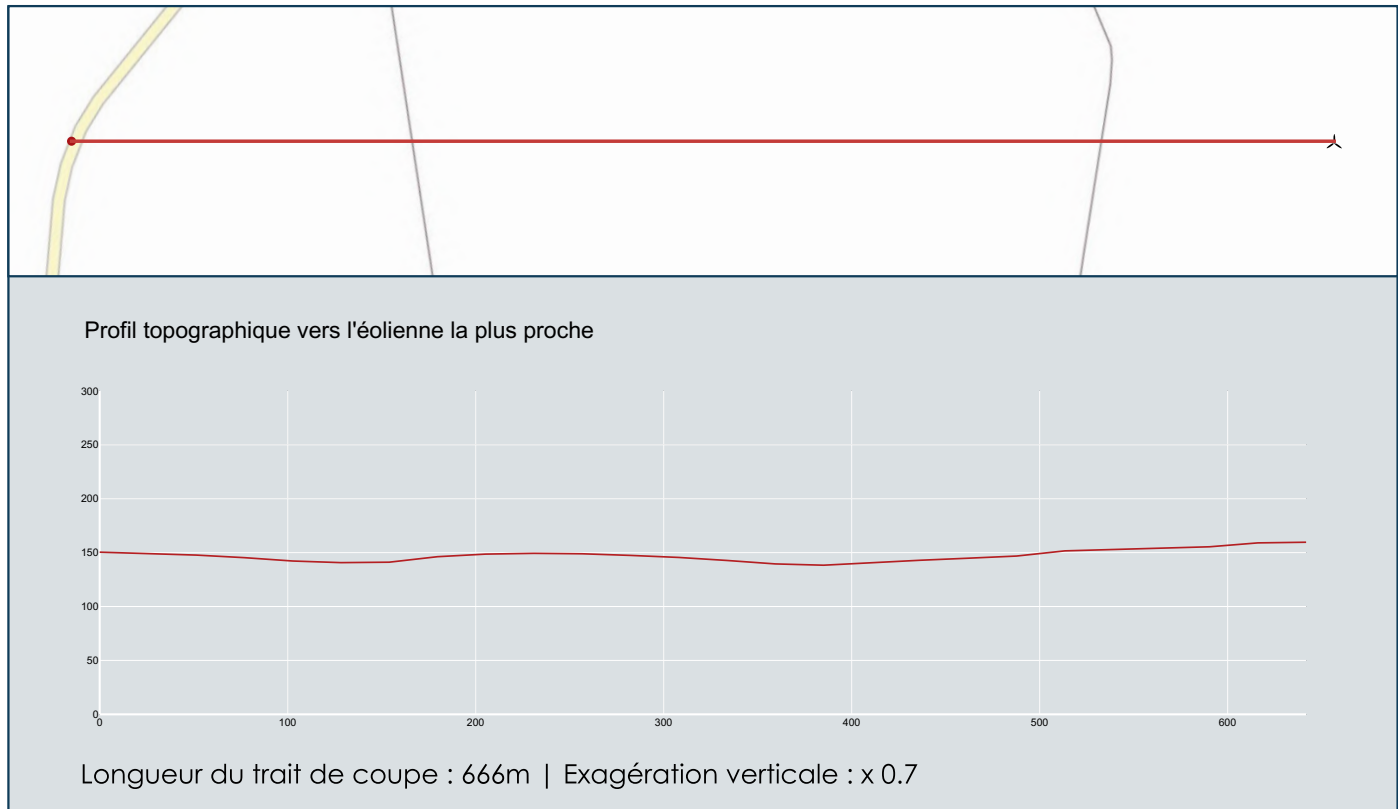
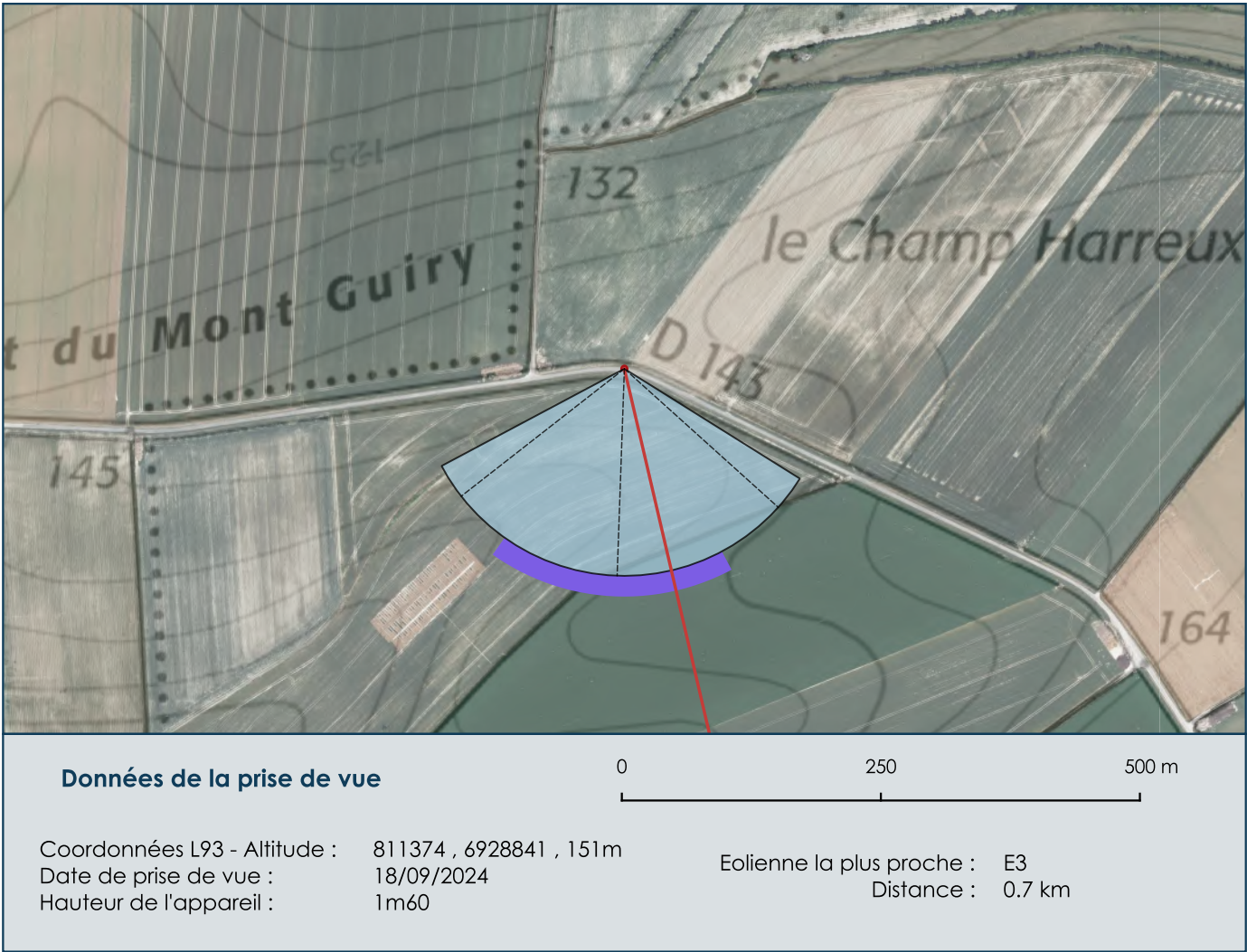
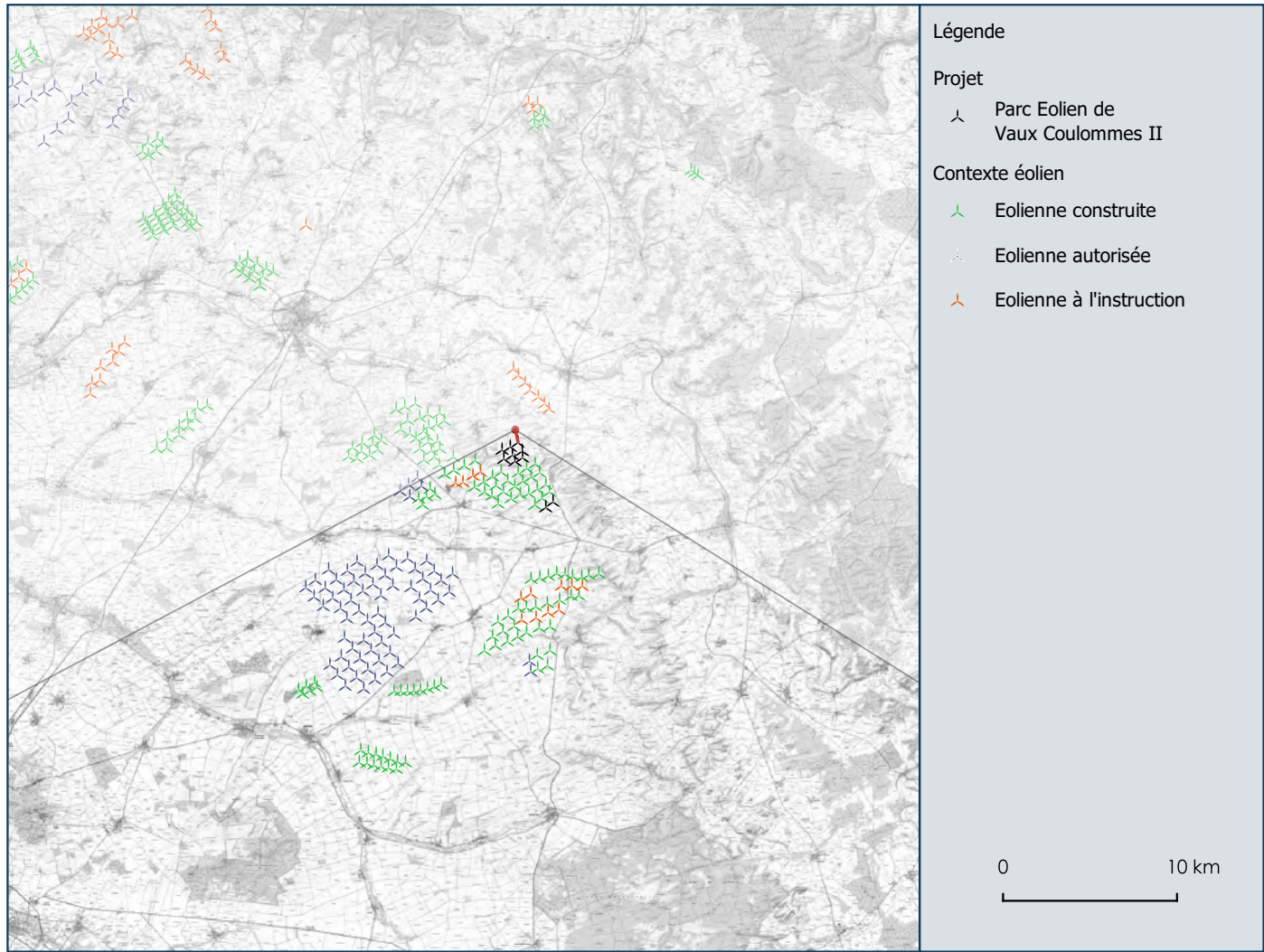


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

Depuis la D43 - Vue n°13 - Effets cumulés



Depuis la D143- Vue n°14



Etat initial

Cette petite route panoramique borde le sommet de la Côte de Bourq. La vue plonge ici sur des 1eres noues du plateau crayeux. Les lignes de fuites sont appuyées par les motifs du paysage : haies, bosquets, chemins... Les éoliennes occupent l'horizon de manière aléatoire, sans achopper le regard.

Etat final, projet seul

Les 8 éoliennes du nord prennent place sur le plateau devant les éoliennes déjà présentes. Elles investissent une crête sans descendre dans la noue qui forme l'avant-plan. Les éléments de paysage particuliers (bosquet, terrasses) soulignent le projet et sont ainsi mis en scène et en valeur dans une composition d'ensemble.

Niveau d'IMPACTS du parc de Vaux-Coulommès II seul : FAIBLE

Effets cumulés

Avec le projet de Saulces-Champenoises 3, l'éolien emplit l'horizon. Le regard ne fuit plus, il est préférentiellement rabattu sur les éléments de détail de premier plan et des abords de Saulces-Champenoises. Ces éléments qualitatifs sont préservés.

Niveau d'IMPACTS CUMULES : MODERE

Depuis la D143- Vue n°14 - Parc seul



Depuis la D143- Vue n°14 - Parc seul



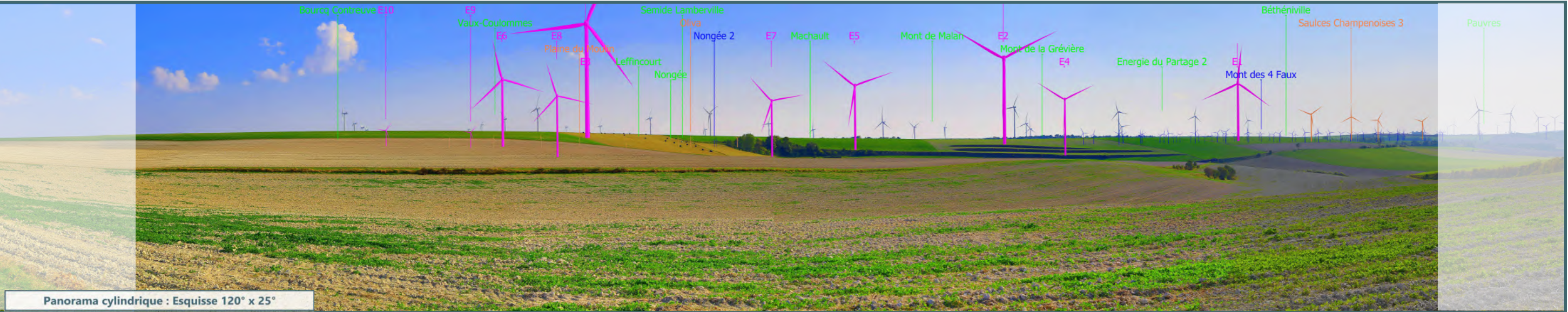
Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

Depuis la D143- Vue n°14 - Parc seul

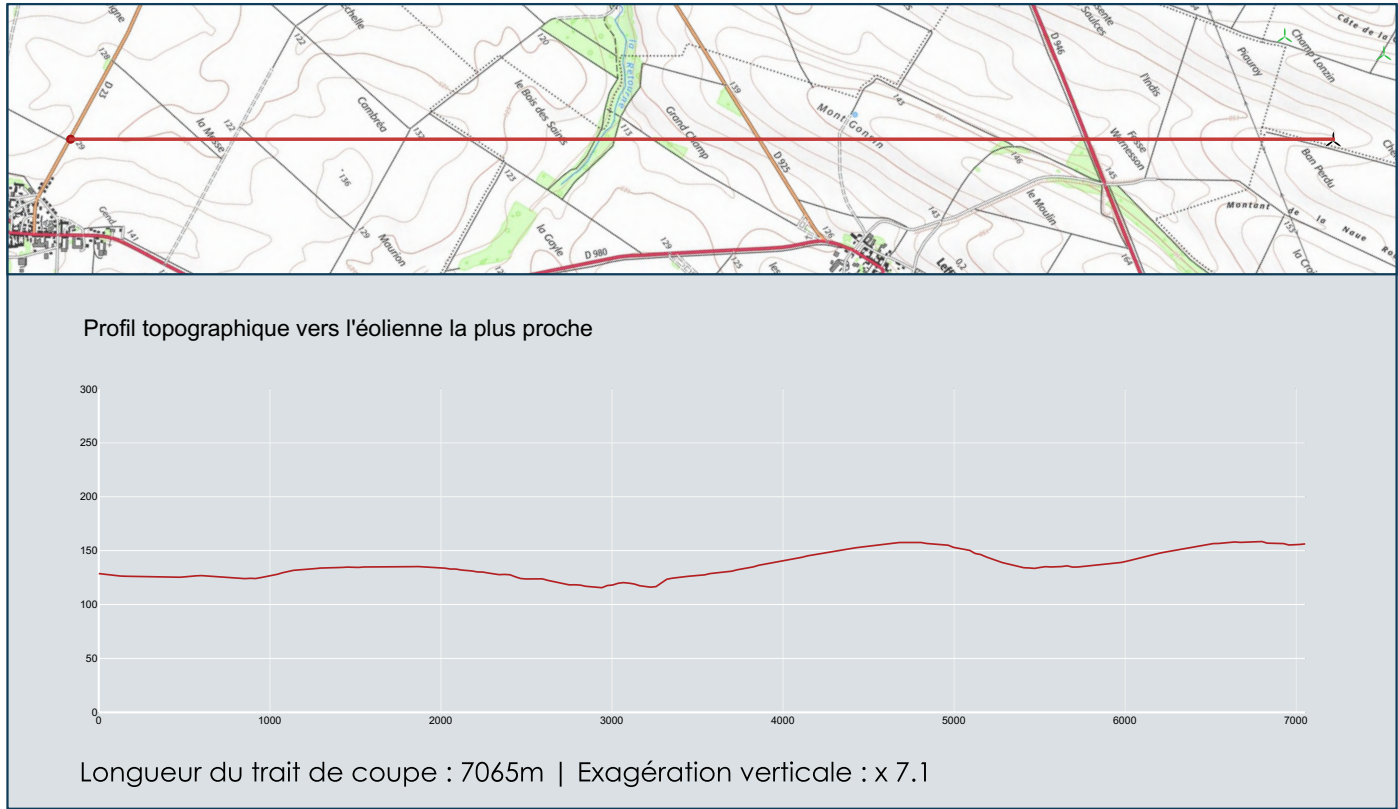
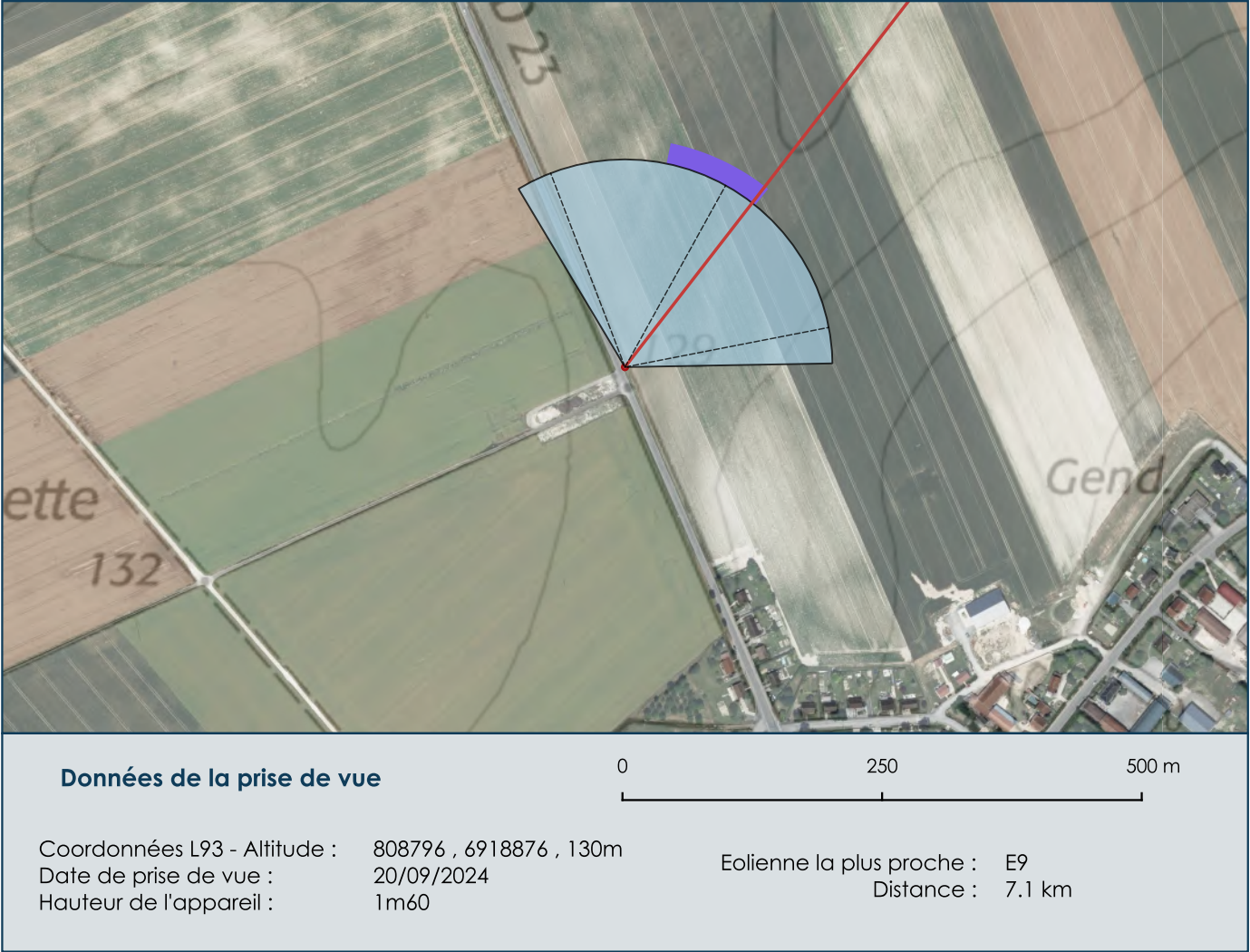
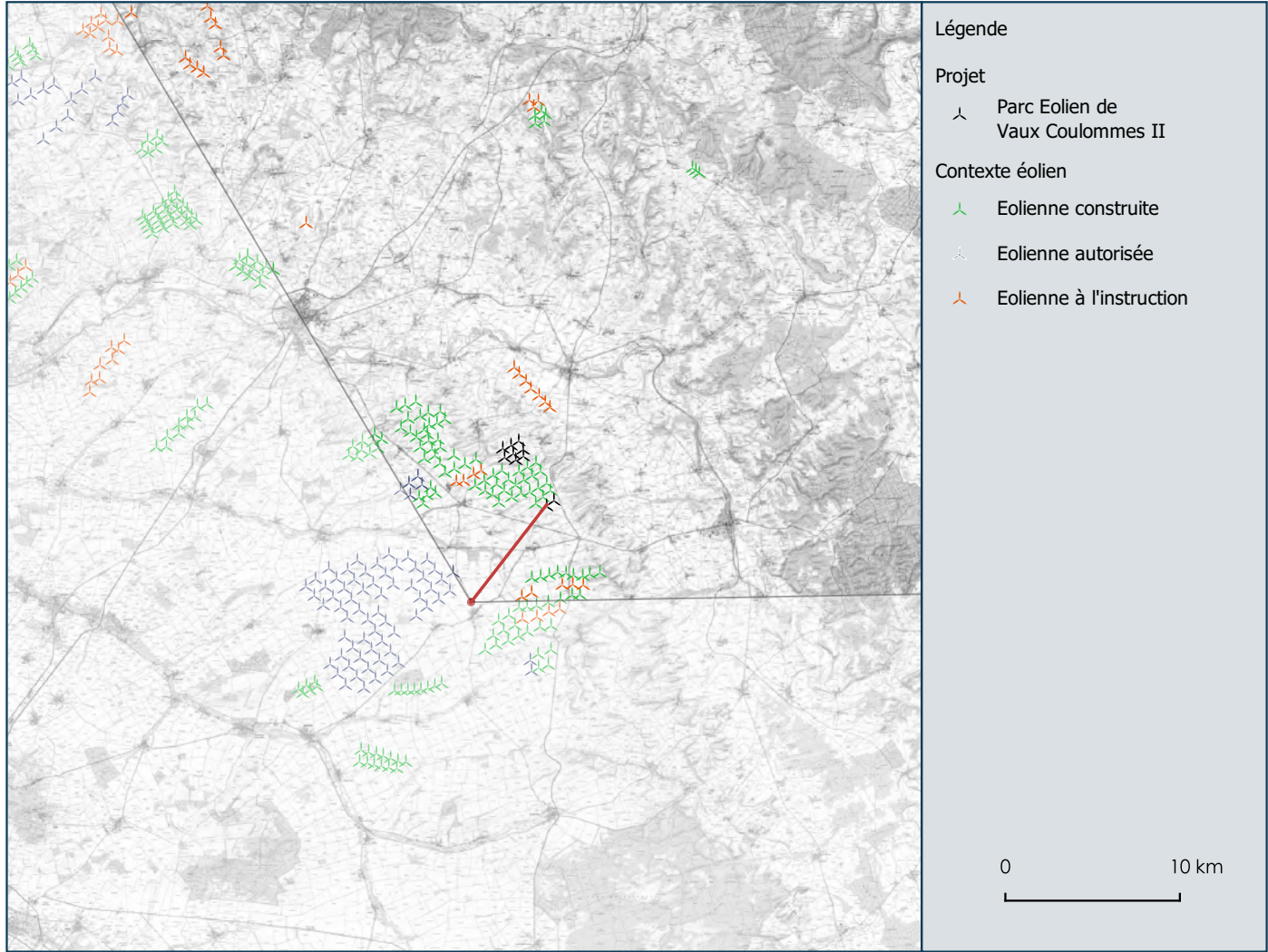


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

Depuis la D143- Vue n°14 - Effets cumulés



Depuis les abords de Machault (D23) - Vue n°R1



Etat initial

Sur les franges nord de Machault, le relief est très plat. Les éléments boisés de la vallée de la Retourne (située au coeur du plateau) se cumulent en une ligne à l'horizon située à 2 km. L'éolien présent est à 6 km et appartient aux lointains, dans un rapport d'échelle favorable à l'immensité de la plaine. A gauche, sur l'horizon, les éoliennes sont structurées, puis au centre l'implantation est plus aléatoire pour finir sur des parcs erratiques à droite de la vue. Cette vue est représentative des perceptions depuis les lieux de vie situés au nord du village.

Etat final, projet seul

Le projet s'inscrit de manière aléatoire dans le pôle situé au centre de la vue. L'implantation suit la logique d'organisation de la ligne d'horizon. L'état de saturation n'est pas avéré.

Niveau d'IMPACTS du parc de Vaux-Coulommès II seul : FAIBLE

Effets cumulés

Le projet à l'instruction de Saulces-Champenoises 3 est aéré et s'insère à gauche du pôle éolien, dans le secteur d'implantation aligné. La logique d'implantation sur l'horizon n'est pas remise en cause, simplement la présence de l'éolien est renforcée.

Niveau d'IMPACTS CUMULES : MODERE

Depuis les abords de Machault (D23) - Vue n°R1 - Parc seul

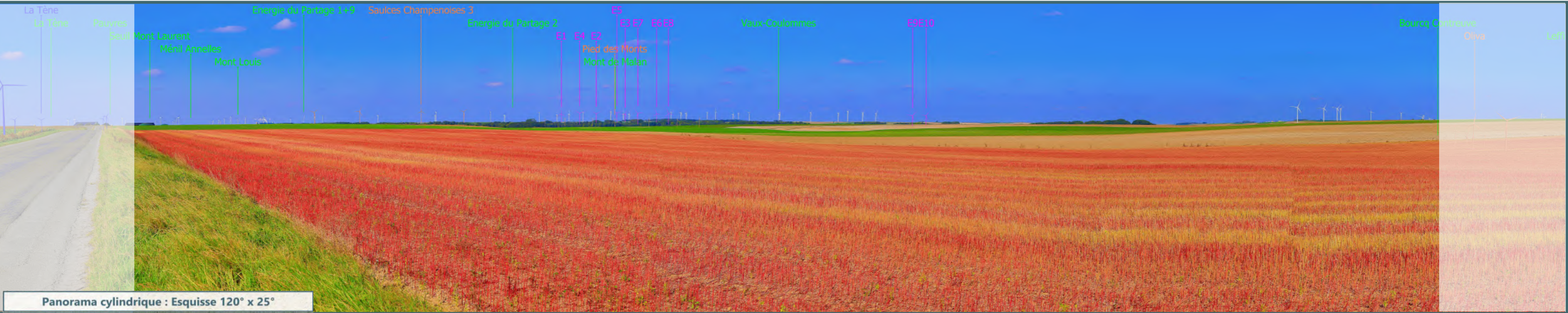


Depuis les abords de Machault (D23) - Vue n°R1 - Parc seul

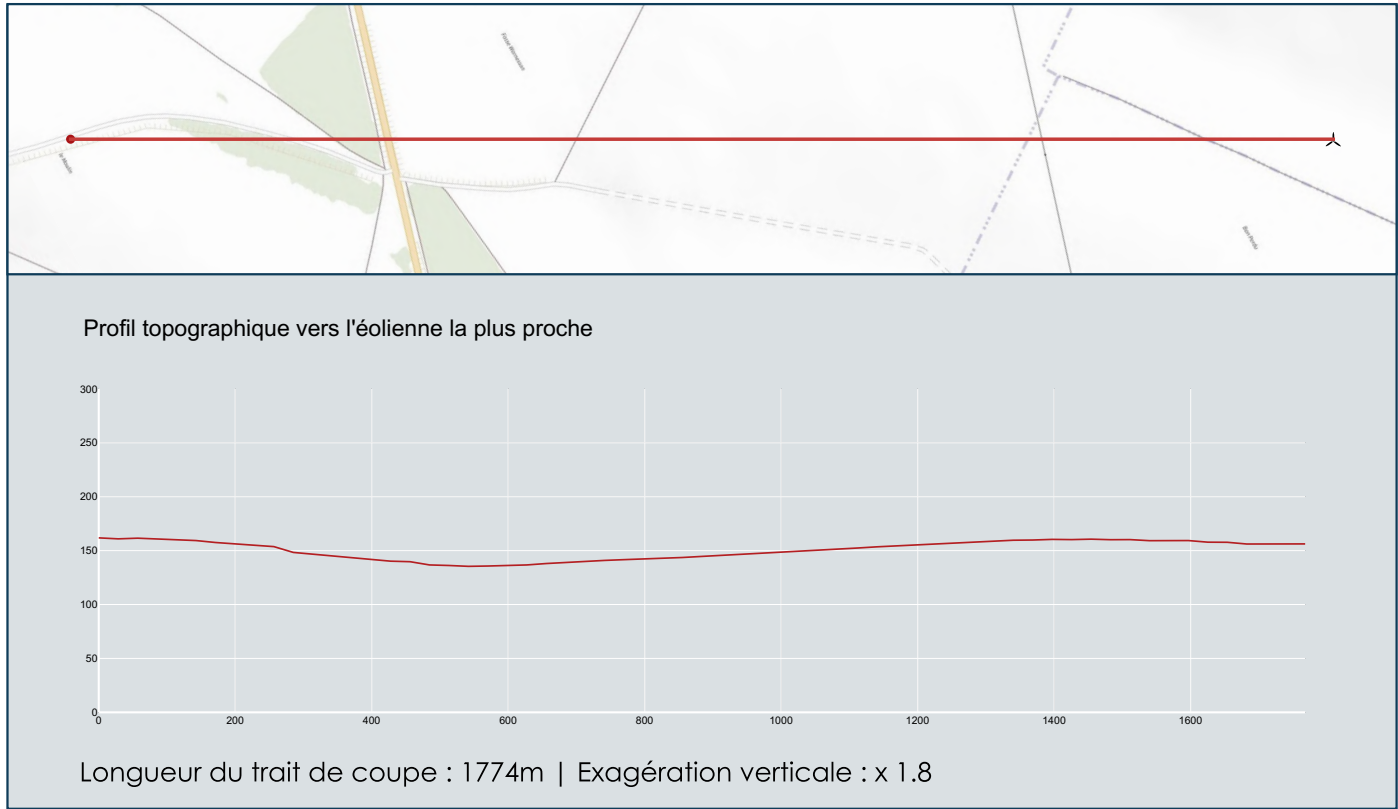
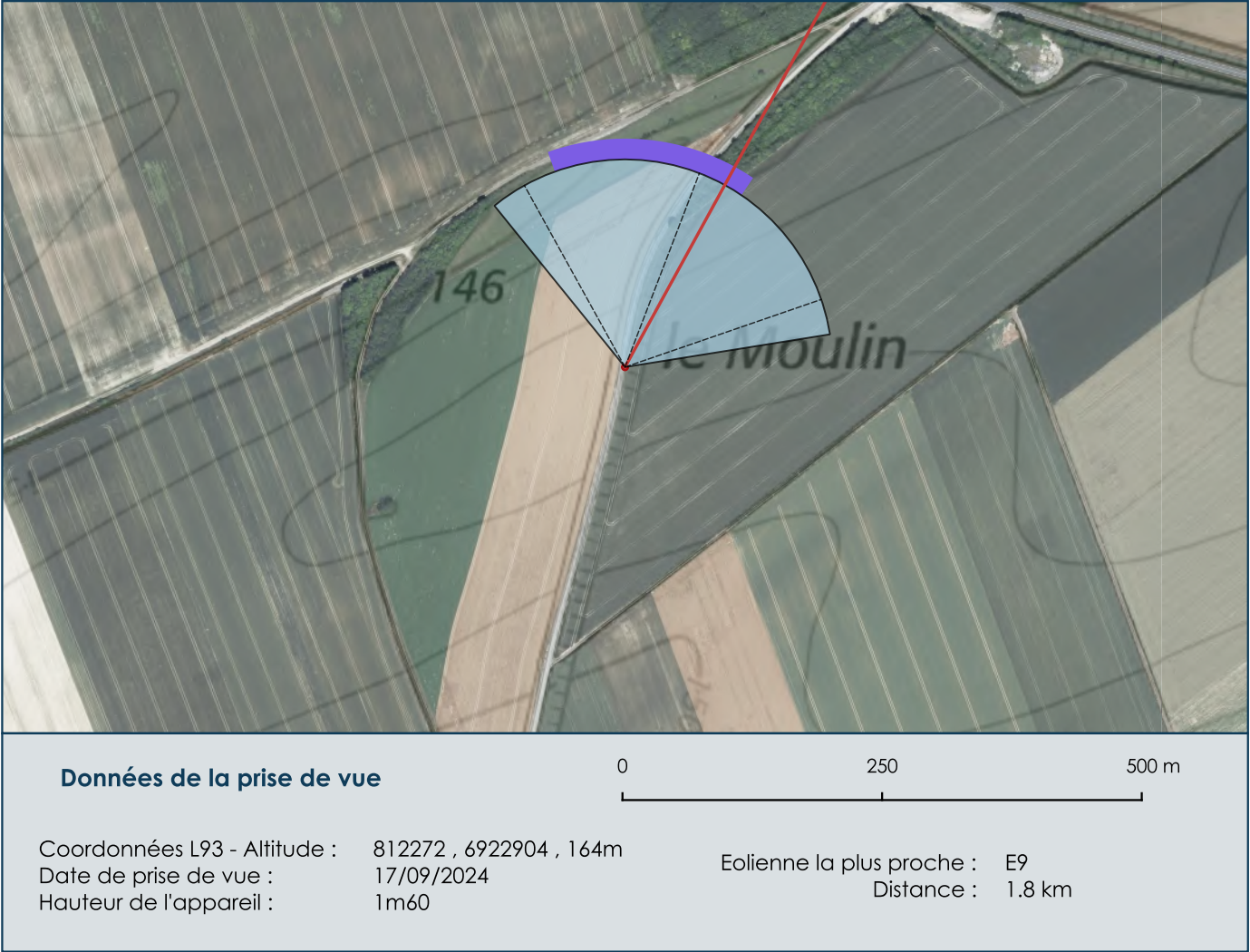
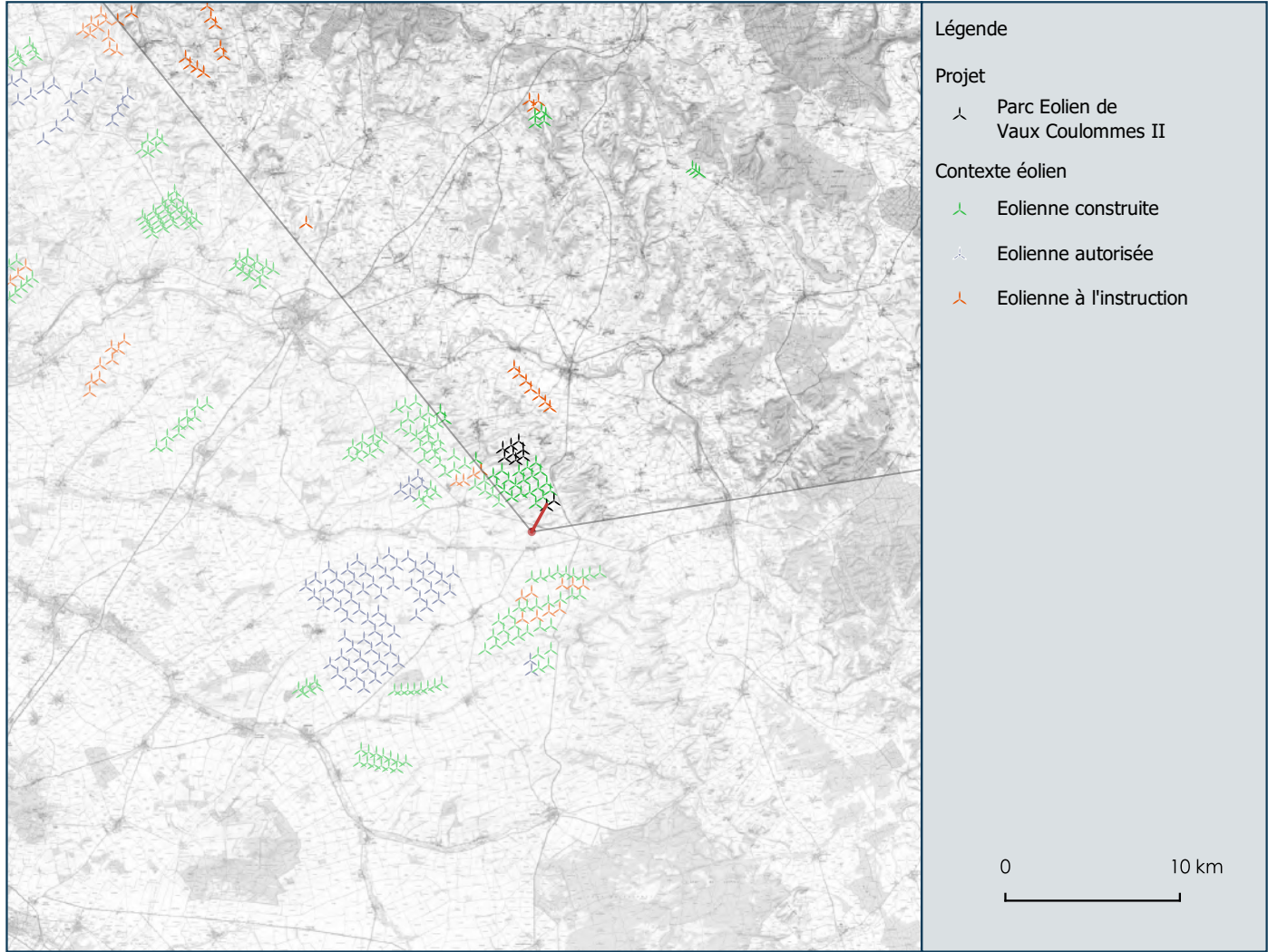


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

Depuis les abords de Machault (D23) - Vue n°R1 - Effets cumulés



Depuis les abords de Leffincourt - Vue n°R2



Etat initial

Les vues nord du village sont refermées par le relief des noues et le végétal épars. L'éolien, présent à un peu plus de 2 km, dépasse derrière cet l'horizon proche. Les 2 ZIP sont dans le champ de vision, derrière le relief. Cette vue est représentative des franges nord du village. Toutefois à Leffincourt, la habitations de la frange nord en visibilité potentielle avec la zone d'implantation sont fortement boisés et les habitations récentes sont orientées vers le sud.

Etat final, projet seul

Les 8 éoliennes de la ZIP nord densifient la présence éolienne à gauche de la vue. Les 2 éoliennes de la ZIP sud s'inscrivent en continuité du parc existant de Vaux-Coulommies. L'éolien se rapproche et est plus présent mais n'investit pas toutefois la noue d'avant-plan qui conserve toutes sa lisibilité et met ainsi à distance la perception de l'éolien par rapport aux franges du bourg. Dans ce contexte et compte tenu de l'implantation des lieux de vie, l'effet de saturation n'est pas avéré pour les lieux de vie.

Niveau d'IMPACTS du parc de Vaux-Coulommies II seul : MODERE

Effets cumulés

Seul le sommet des pales du projet du Pied des Mont est visible, à bonne distance. Il ne modifie pas le niveau d'impact.

Niveau d'IMPACTS CUMULES : MODERE

Depuis les abords de Leffincourt - Vue n°R2 - Parc seul



Depuis les abords de Leffincourt - Vue n°R2 - Parc seul



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

Depuis les abords de Leffincourt - Vue n°R2 - Parc seul

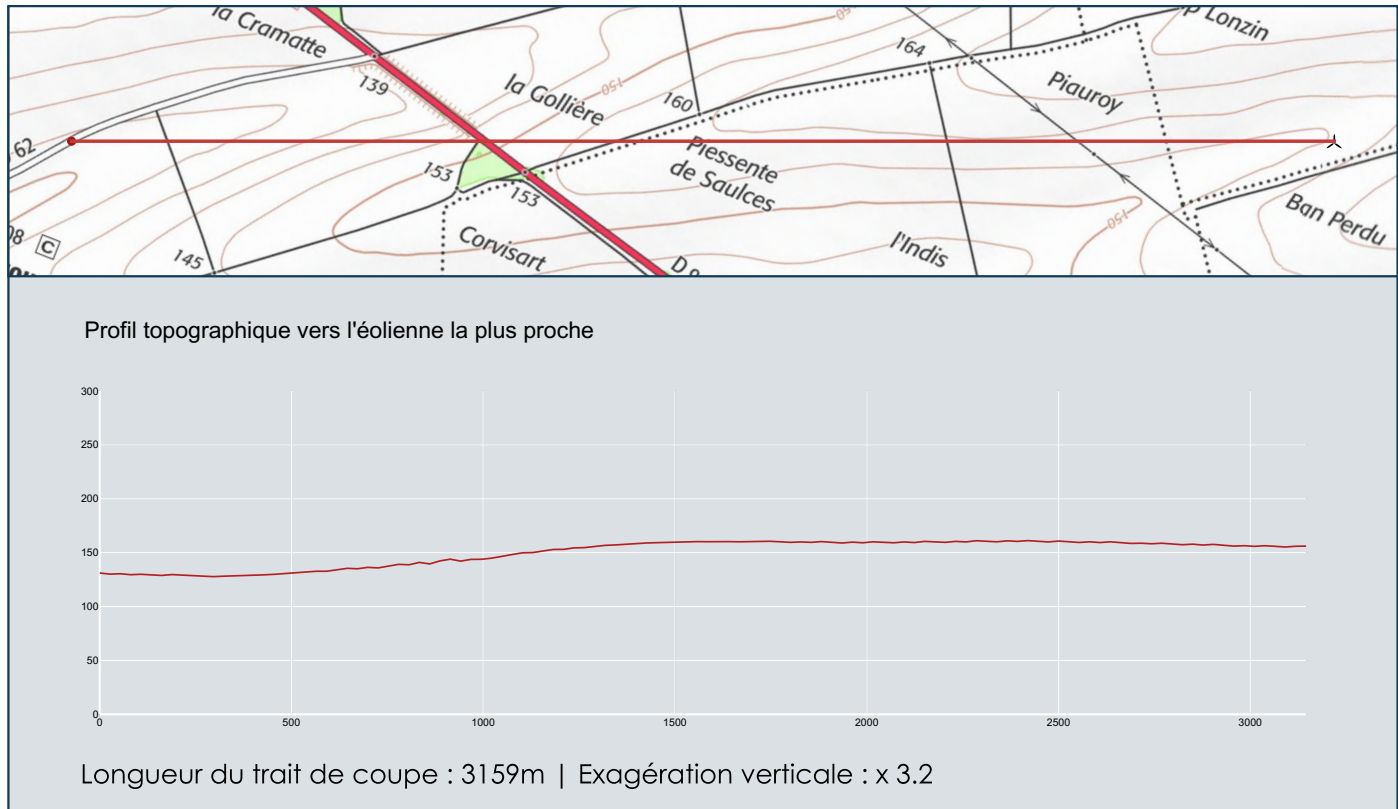
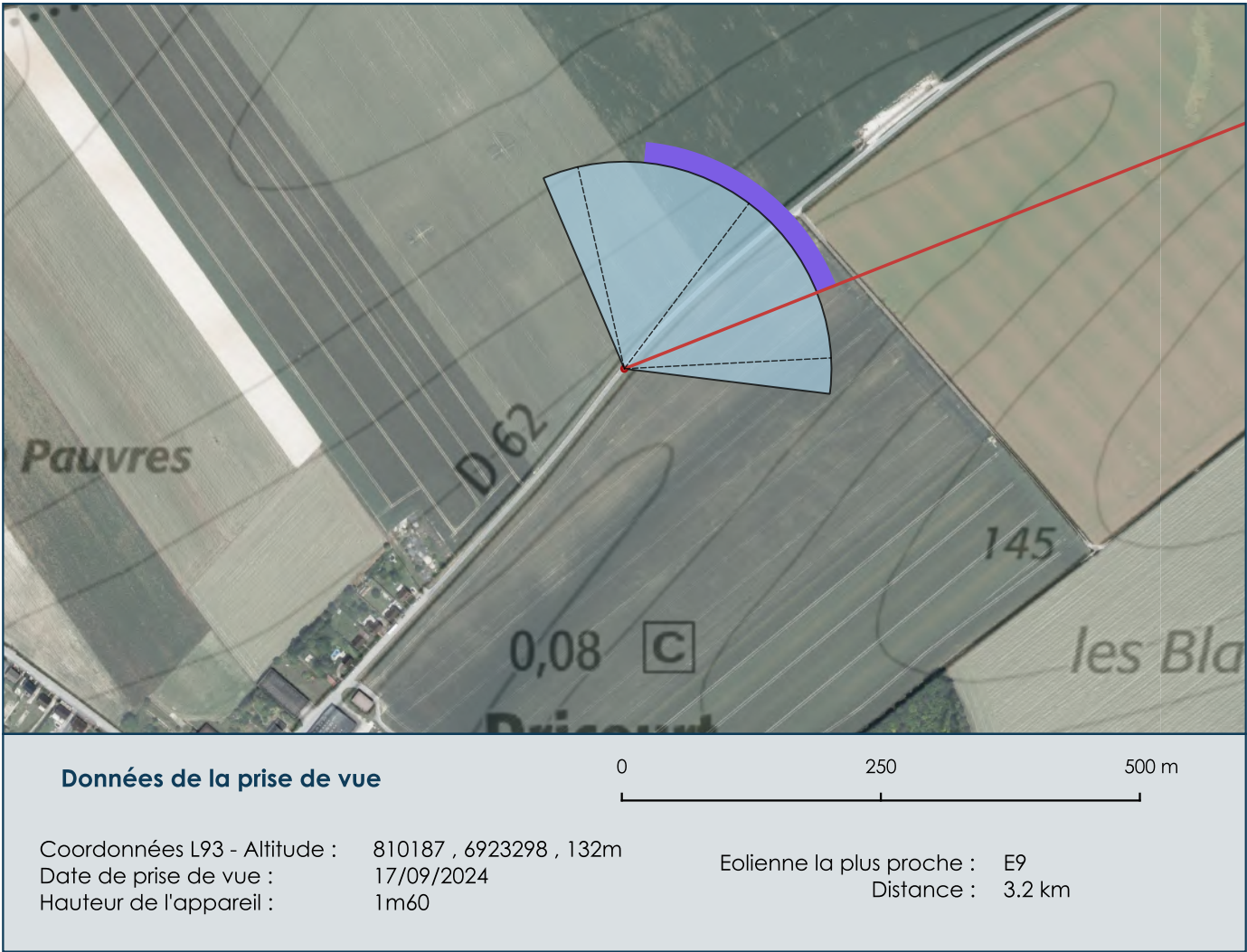
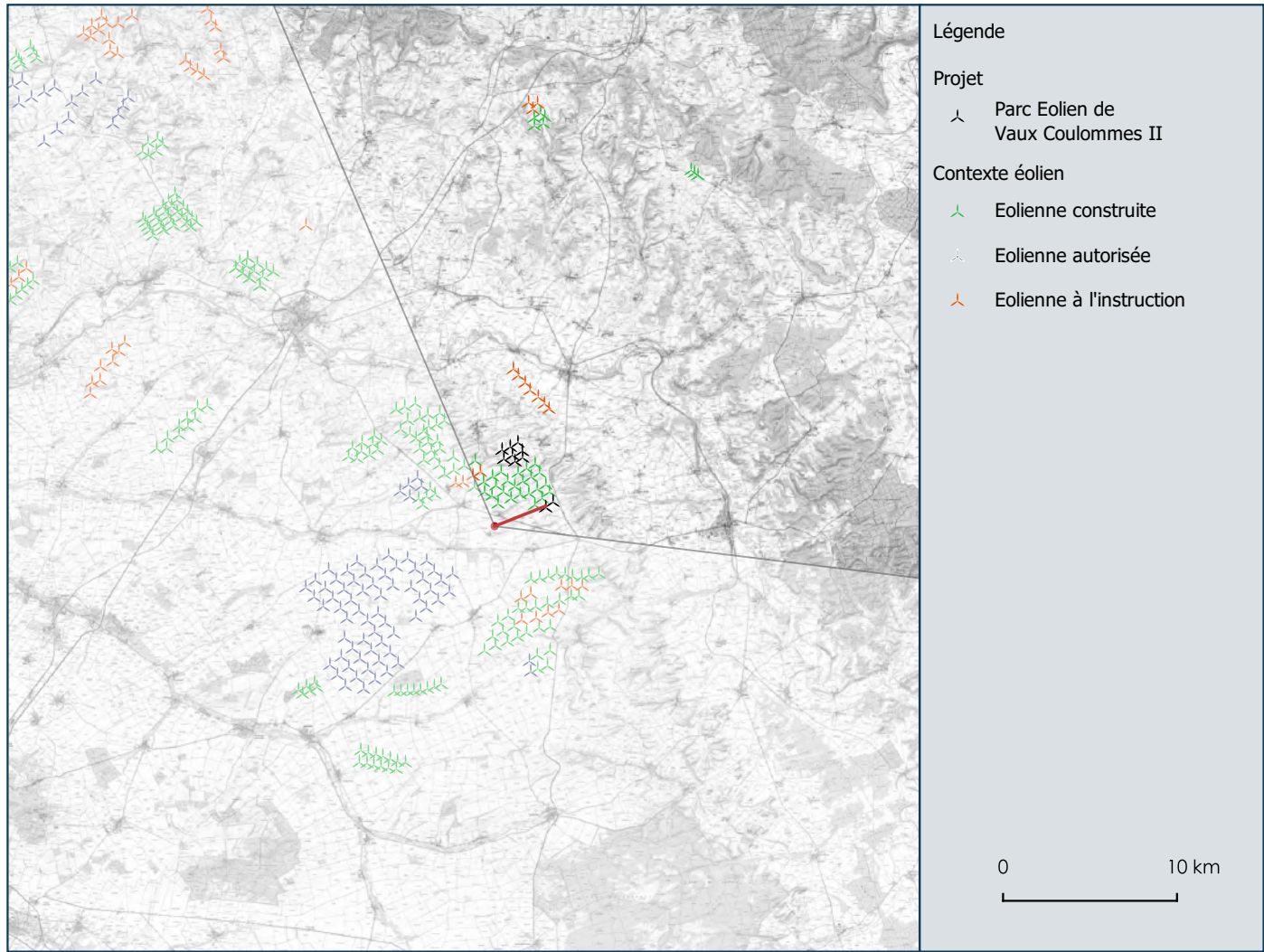


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

Depuis les abords de Leffincourt - Vue n°R2 - Effets cumulés



Depuis les abords de Dricourt - Vue n°R3



Etat initial

Ce petit village isolé des grands axes est en proximité de la tête de vallée de la Retourne. Le relief de vallée est lisible, et le végétal bien présent. L'éolien s'installe en arrière-plan, à l'échelle de ce paysage refermé. La zone d'implantation sud est en continuité des éoliennes présentes, derrière le relief. La ZIP nord est derrière le boisement. Ce point de vue est représentatif des franges habitées potentiellement exposées à la zone d'implantation ; la ligne d'habitations qui longe la D62 a toutefois plus de 10-20 ans et les parties de jardin habités sont orientées nord-ouest et végétalisées ce qui limite les interactions avec la plaine.

Etat final, projet seul

Les 8 éoliennes de la ZIP nord ne sont que très peu visibles : seules quelques pales sont perceptibles. Les 2 éoliennes de la ZIP sud s'inscrivent dans la logique de ligne du parc existant de Vaux-Coulommès. Cet ensemble éolien compose une vue équilibrée entre les lignes du relief, l'axe de la route et le végétal. L'effet de saturation n'est pas avéré pour les lieux de vie.

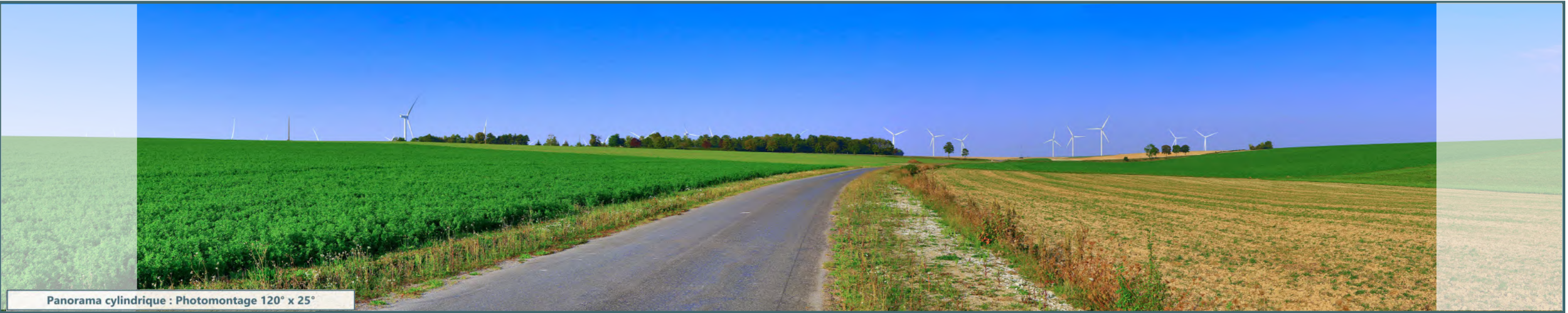
Niveau d'IMPACTS du parc de Vaux-Coulommès II seul : FAIBLE

Effets cumulés

PEVCII est le seul projet perceptible.

Niveau d'IMPACTS CUMULES : FAIBLE

Depuis les abords de Dricourt - Vue n°R3 - Parc seul



Depuis les abords de Dricourt - Vue n°R3 - Parc seul



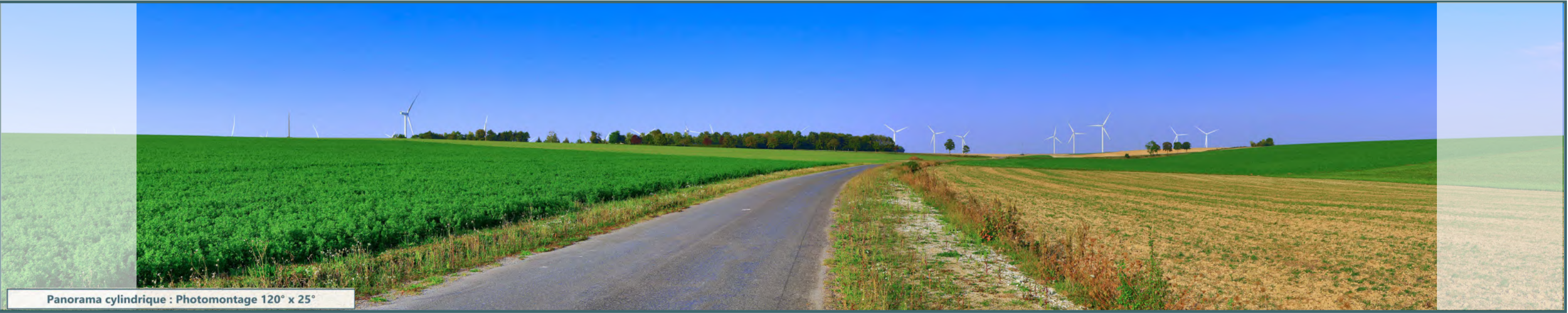
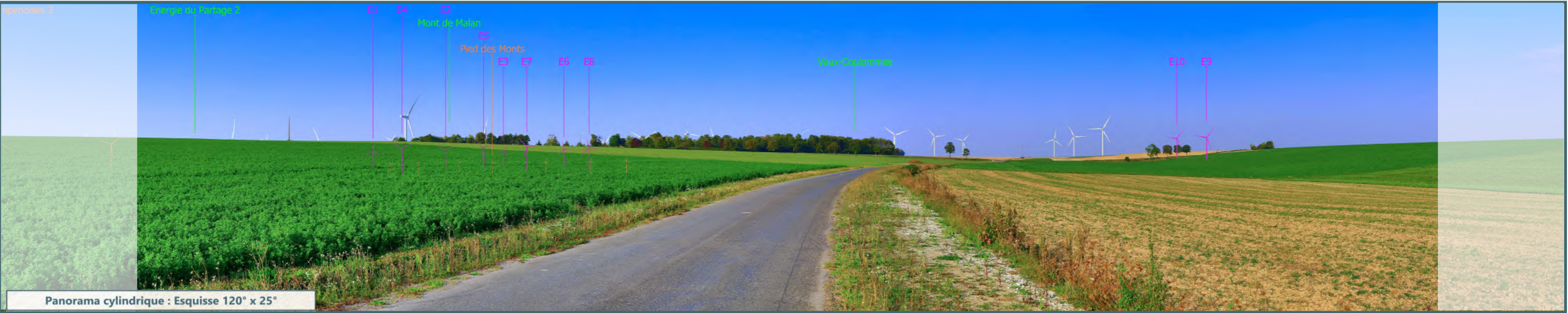
Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

Depuis les abords de Dricourt - Vue n°R3 - Parc seul

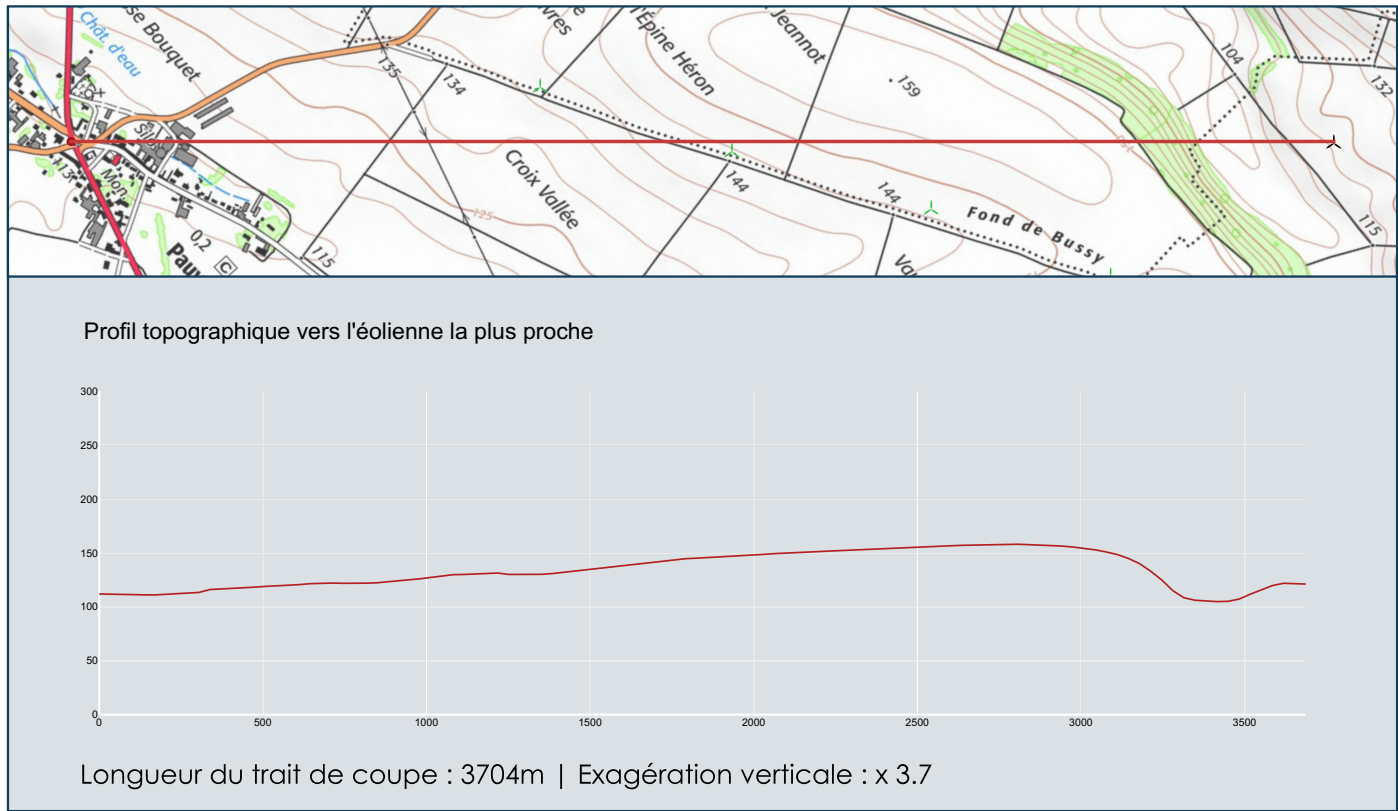
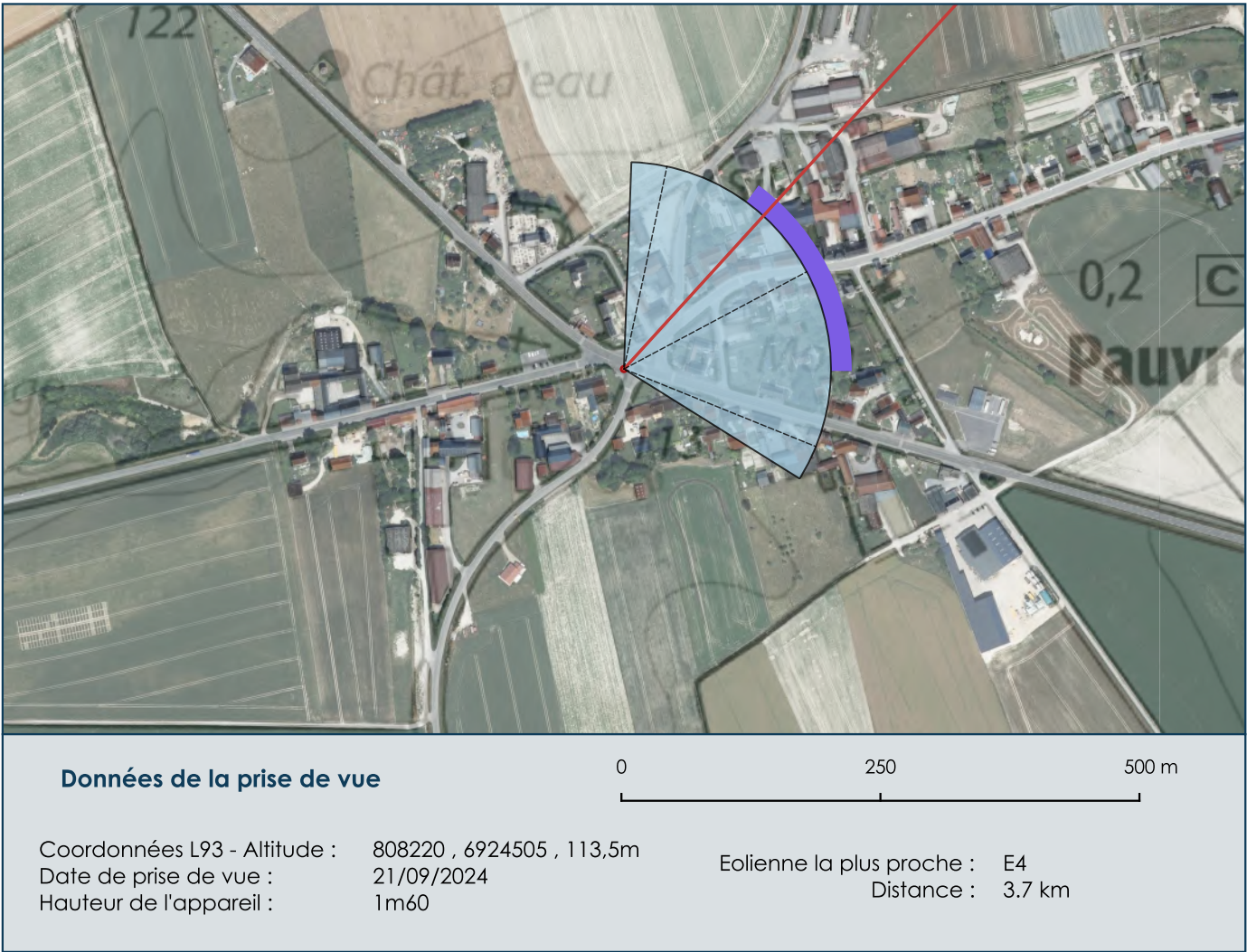
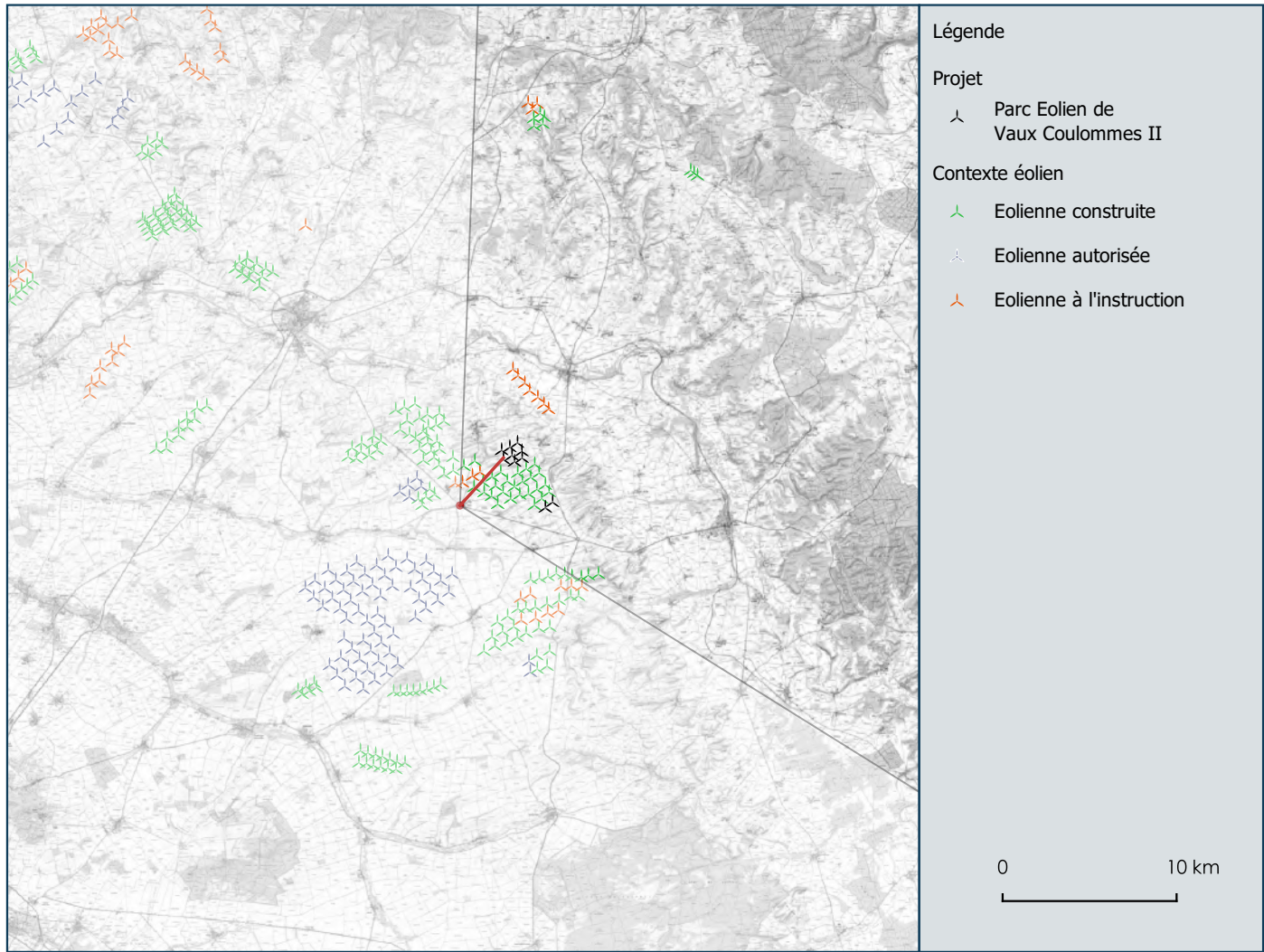


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

Depuis les abords de Dricourt - Vue n°R3 - Effets cumulés



Depuis Pauvres - Vue n°R4



Etat initial

Ce village-carrefour offre de vastes espaces publics dédiés à la circulation. Le phénomène de saturation se fait sentir avec la perception de l'éolien depuis le coeur de village (à une distance de 1500m environ). Ce point de vue est également représentatif des perceptions potentielles depuis les lieux de vie.

Etat final, projet seul

Le projet sera peu visible du coeur du village, mais directement de ses franges. Il sera situé sur la plaine derrière les parcs déjà construits d'Energie du Partage et Vaux Coulomme. Il densifie le champ de vision tout en restant en retrait par rapport à ces parcs. La saturation est déjà existante mais le projet n'amplifie pas ce phénomène.

Niveau d'IMPACTS du parc de Vaux-Coulommes II seul : FAIBLE

Effets cumulés

PEVCII est le seul projet perceptible.

Niveau d'IMPACTS CUMULES : FAIBLE

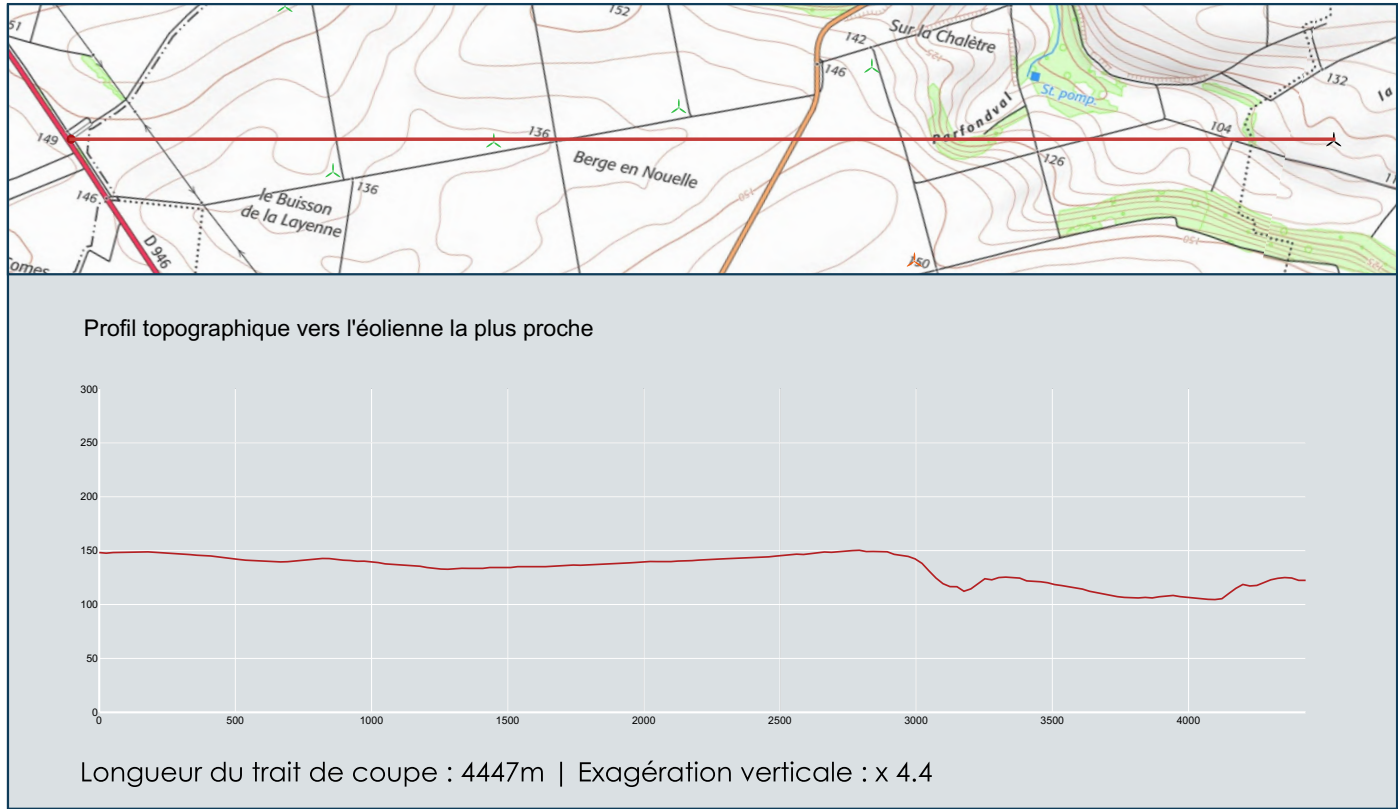
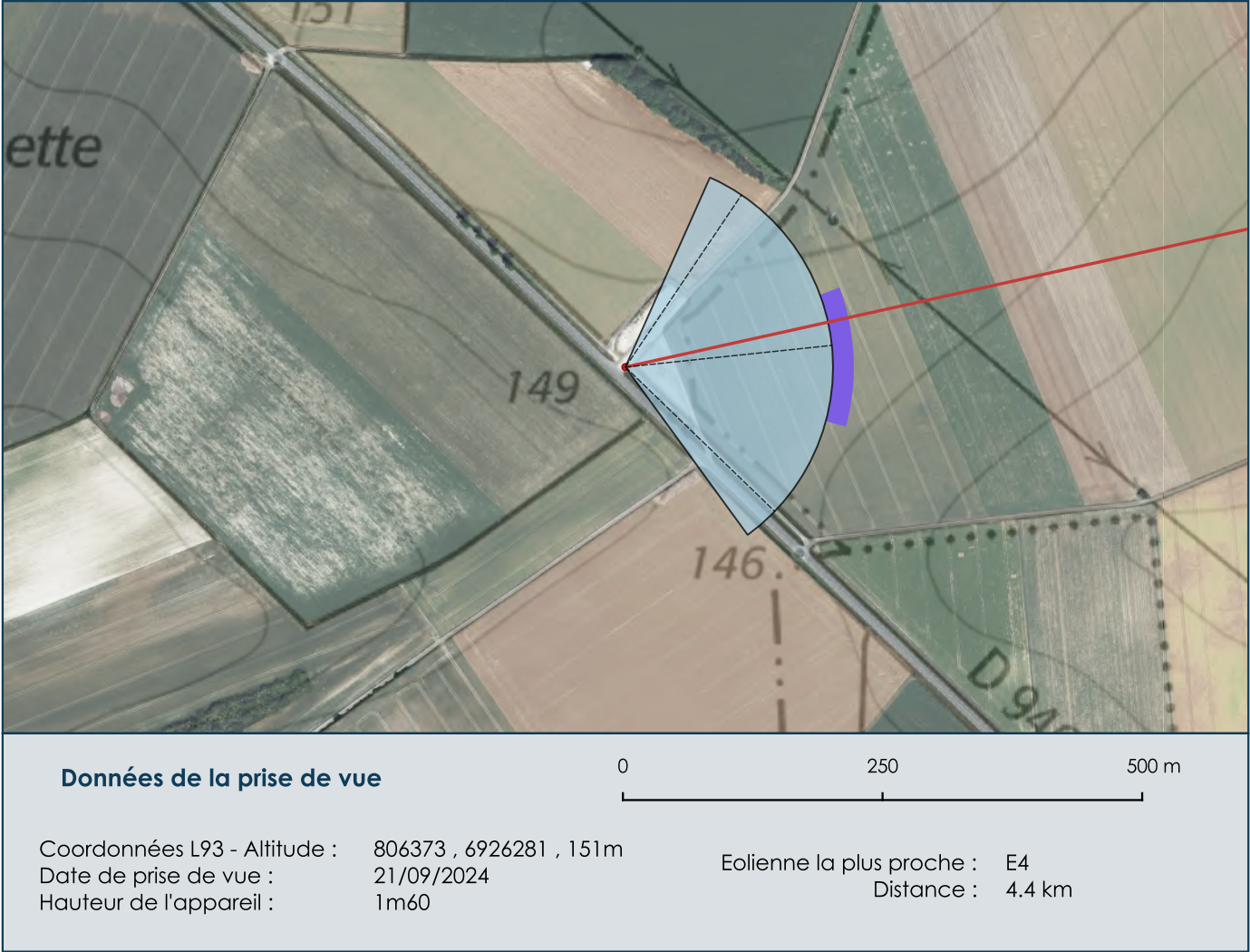
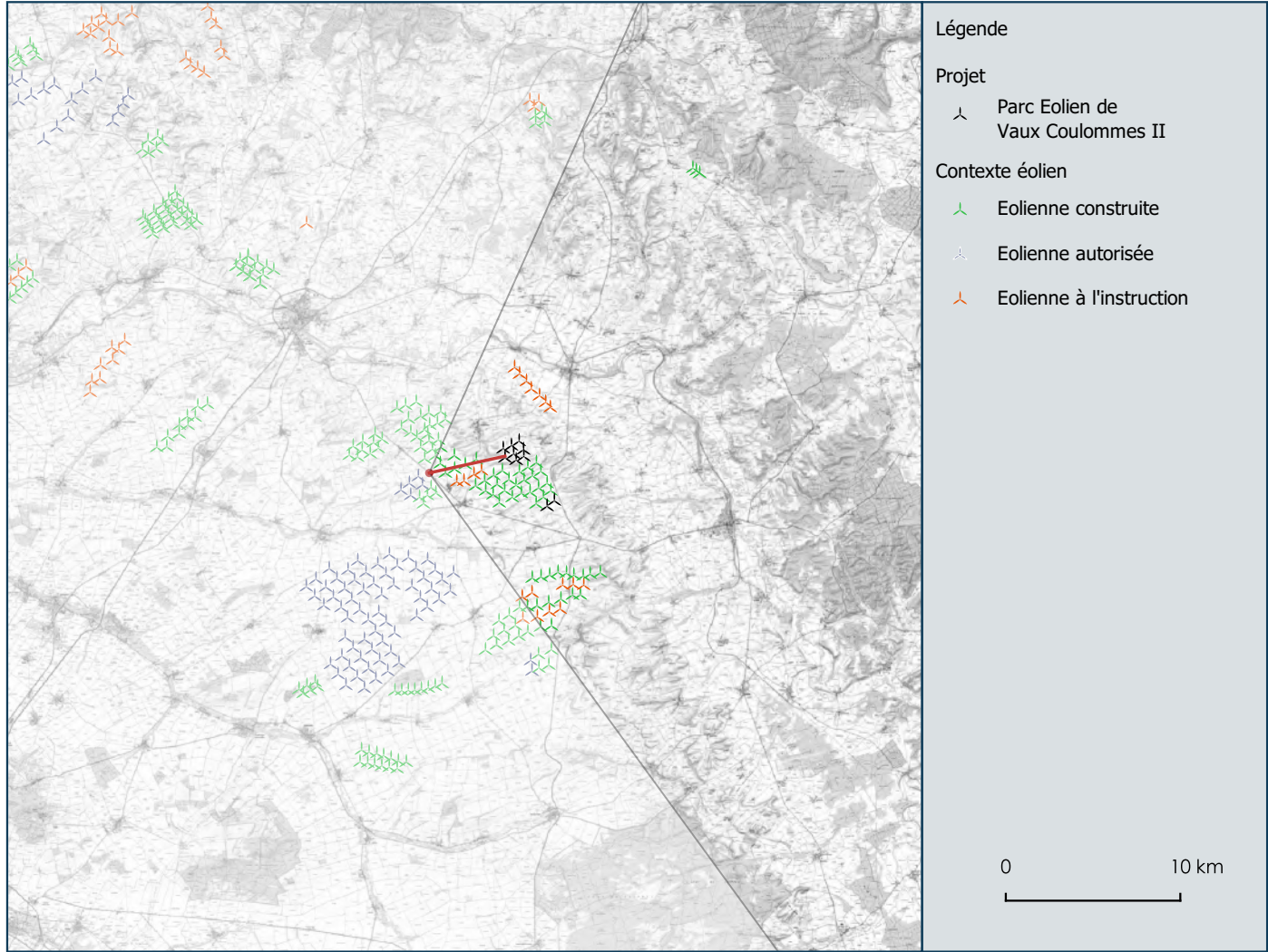
Depuis Pauvres - Vue n°R4 - Parc seul



Depuis Pauvres - Vue n°R4 - Effets cumulés



Depuis la D946 - Vue n°R5



Etat initial

Ce secteur de la plaine concentre les caractéristiques industrielles du paysage : plaine agricole, usine de déshydratation, éolien, lignes électriques. Ces éléments ponctuent aléatoirement le socle de la plaine. Le regard est ici attiré par l'usine de déshydratation avant de filer sur les lointains.

Le projet est à l'arrière-plan de ce pôle éolien, à plus de 4 km. L'installation de nouveaux parcs dans ces secteurs appelle à une grande vigilance pour maintenir cette fluidité de lecture du paysage.

Etat final, projet seul

Le projet allégé après l'étude des variantes s'inscrit dans la logique du pôle éolien, en densité et en rapport d'échelle.

Niveau d'IMPACTS du parc de Vaux-Coulommies II seul : FAIBLE

Effets cumulés

C'est le projet à l'instruction de Saulces-Champenoises 3 qui est le plus visible. Il est en extension du parc construit Energie du Partage 1 avec une implantation parallèle, comme "jumelle". Ce projet affirme le caractère industriel de la séquence à proximité de l'usine de déshydratation. Sa présence marquante au premier plan atténue la présence de l'éolien d'arrière-plan.

Niveau d'IMPACTS CUMULES : MODERE

Depuis la D946 - Vue n°R5 - Parc seul



Depuis la D946 - Vue n°R5 - Parc seul

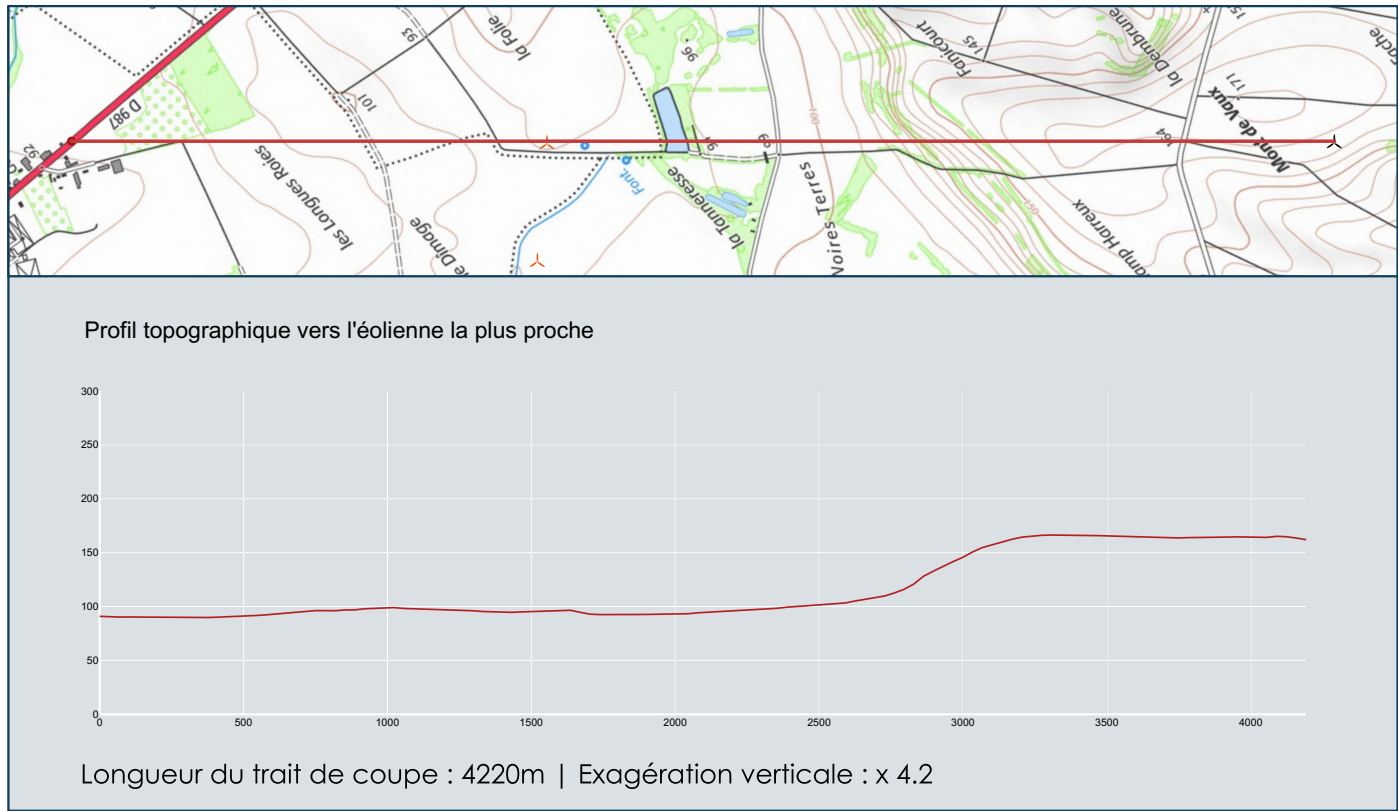
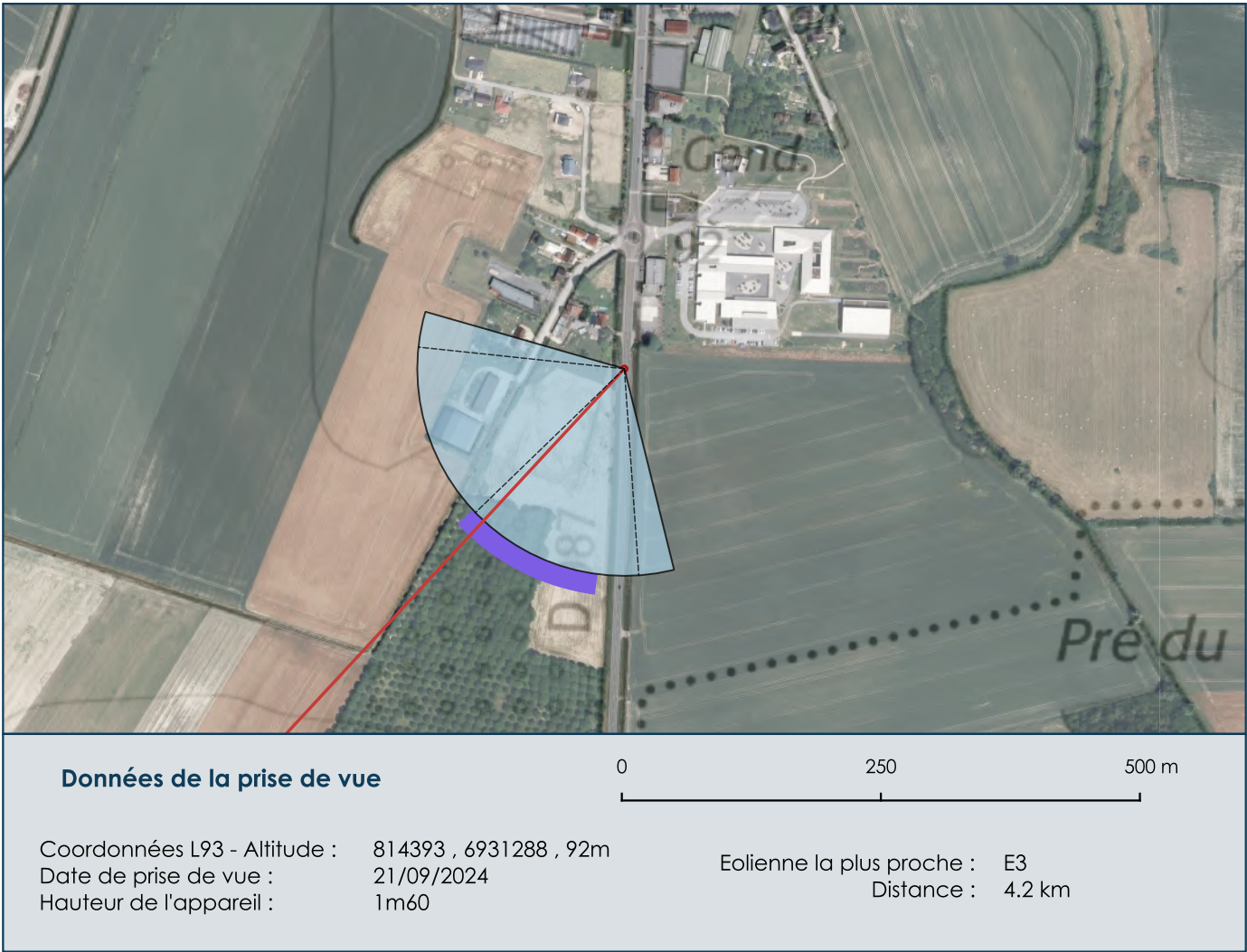
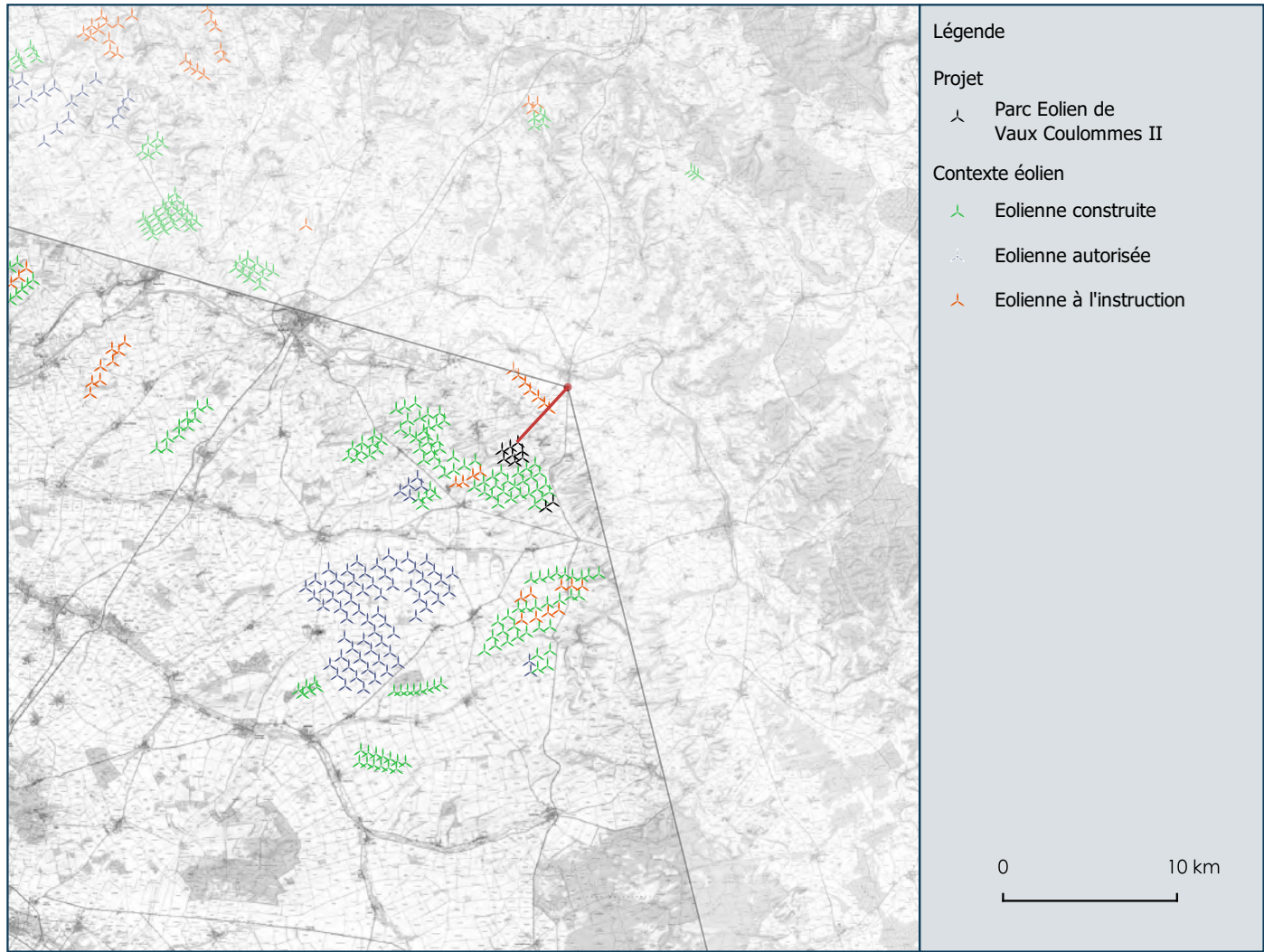


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

Depuis la D946 - Vue n°R5 - Effets cumulés



Depuis les abords d'Attigny - Vue n°R6



Etat initial

Cette vue est choisie pour représenter les vue depuis le bourg, en particulier les franges sud qui s'ouvrent sur la vallée et la Côte, partiellement masquées par le végétal. Ici les vues sur le grand paysage s'entrouvrent après la traversée des longs faubourgs commerciaux sud d'Attigny. L'avant-plan est profond, quelques bosquets masquent le relief de la Côte de Bourcq qui est timide et révélé par la présence de l'éolien.

Etat final, projet seul

La végétation masque le projet mais celui-ci transparaitra légèrement lorsque les feuilles seront tombées : le projet se place sur le plateau crayeux, en bordure haute de la Côte de Bourcq et forme avec les autres éoliennes placées dans la même logique un fin liseré éolien qui domine le vallage. Le parc densifiera l'horizon déjà occupé par l'éolien. Il sera perceptible ponctuellement depuis les vues sud du bourg souvent flouté par la végétation. L'état de saturation lié n'est pas avéré.

Niveau d'IMPACTS du parc de Vaux-Coulommès II seul : FAIBLE

Effets cumulés

Le projet à l'instruction du Pied du Vallage compose la proximité avec Attigny et relaie discrètement à l'arrière-plan le projet de Vaux-Coulommès.

Niveau d'IMPACTS CUMULES : FORT

Depuis les abords d'Attigny - Vue n°R6 - Parc seul

